RAPPORT
DÉVELOPPEMENT DURABLE
VILLE DE PESSAC



2011-2012

Présenté au Conseil Municipal du 15 novembre 2012
en amont du Débat d'Orientations Budgétaires

SOMMAIRE

PREAMBULE : LA DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE DE PESSAC p. 4

- Rappel : Définitions du Développement durable et Agendas 21 locaux
- L'acte ı de l'agenda 21 de Pessac 2005-2011 : Pessac sur la voie du développement durable
- L'acte ıı de l'agenda 21 de Pessac 2012-2015 : Pessac persévère, innove et fédère pour un territoire durable
- Objectifs, contenu et limites méthodologiques de ce 2ème Rapport développement durable

PESSAC, VILLE GENEREUSE

- **FINALITÉ SOLIDARITÉ : RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS**.....p.16
 - Contexte local – Synthèse des évolutions et nouveaux éléments de connaissance
 - Notre bilan global 2011/2012 sur cette finalité
 - Coup de projecteur sur le Contrat de solidarité de Pessac
 - Zooms sur nos autres réalisations 2011-2012

PESSAC, VILLE ECOLOGIQUE

- **FINALITÉ CLIMAT : LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉSERVER LA QUALITÉ D'AIR**.....p.27
 - Contexte local – Synthèse des évolutions et nouveaux éléments de connaissance
 - Notre bilan global 2011/2012 sur cette finalité
 - Coup de projecteur sur le Bilan Carbone®
 - Zooms sur nos autres réalisations 2011-2012

- **FINALITÉ BIODIVERSITÉ : PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, LES RESSOURCES, LES MILIEUX NATURELS ET AGRICOLES ET PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU**.....p. 36
 - Contexte local – Synthèse des évolutions et nouveaux éléments de connaissance
 - Notre bilan global 2011/2012 sur cette finalité
 - Coup de projecteur sur la démarche jardins citoyens
 - Zooms sur nos autres réalisations 2011-2012

PESSAC, VILLE À PARTAGER

- **FINALITÉ CONSOMMATION RESPONSABLE : FAVORISER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES**.....p.44
 - Contexte local – Synthèse des évolutions et nouveaux éléments de connaissance
 - Notre bilan global 2011/2012 sur cette finalité
 - Coup de projecteur sur Pessac, moteur du développement économique et de la création d'emplois
 - Zooms sur nos autres réalisations 2011-2012

- **FINALITÉ EPANOUISSEMENT : FAVORISER L'ACCES A LA CONNAISSANCE POUR UN DD ET L'EPANOUISSEMENT HUMAIN**p.60
 - Contexte local – Synthèse des évolutions et nouveaux éléments de connaissance
 - Notre bilan global 2011/2012 sur cette finalité
 - Coup de projecteur sur le Bilan des deux années de fonctionnement du C2D, Conseil de Développement durable de Pessac
 - Zooms sur nos autres réalisations 2011-2012

CONCLUSION ET ANNEXESp . 68

PREAMBULE : LA DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE DE PESSAC

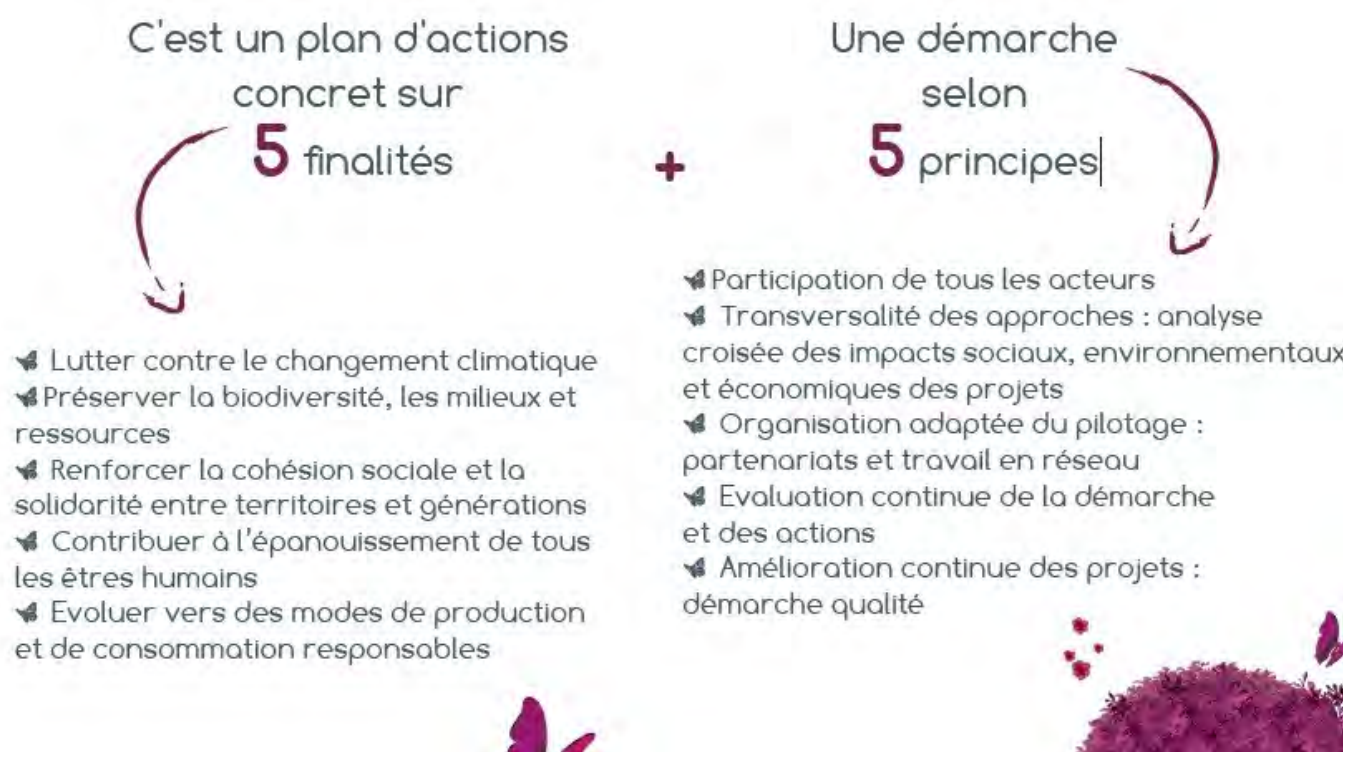
Rappel : Définitions du Développement durable et Agendas 21 locaux

Lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, la France a adopté, comme 177 autres pays, un programme d'actions pour le 21ème siècle. Il s'agit de l'Agenda 21 qui comprend quarante chapitres et formule des recommandations en matière de pauvreté, de santé, de logement, de pollution de l'air, de désertification, de gestion des mers, montagnes et forêts, de gestion des ressources et de gestion des déchets. Le chapitre 28 de ce document intéresse tout particulièrement Pessac car il affirme le rôle essentiel que les collectivités territoriales doivent jouer en matière de développement durable.

Le Développement durable est *« Un développement qui satisfait les besoins des générations présentes, à commencer par ceux des plus démunis, sans compromettre ceux des générations futures »*

Rapport Brundtland 1987

L'Agenda 21 est un projet territorial de développement durable qui regroupe une stratégie et un plan d'actions pour agir de façon concomitante et cohérente sur les 5 finalités du cadre de référence national et une démarche basée sur 5 principes méthodologiques :



L'ACTE I DE L'AGENDA 21 DE PESSAC 2005-2011 : PESSAC SUR LA VOIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Genèse de la démarche

Pessac s'est engagée dans une démarche Agenda 21 en juin 2005. La Ville s'est appuyée sur une forte participation, inscrite culturellement dans ses racines, notamment grâce aux liens importants tissés au fil du temps avec les relais associatifs et les Comités et Syndicats de quartier.
Les étapes clés de l'Agenda 21 pessacais se sont déroulées en cinq temps :
1- Sensibilisation interne et externe (de janvier à juin 2006)
2- Diagnostic partagé (de juillet 2006 à janvier 2007)
3- Adoption du 1er plan d'actions 2007-2011 (5 juillet 2007)
4- Mise en œuvre (2007-2011)
5- Évaluation et préparation du 2e plan d'actions 2012-2015 (2010- 2011)



Dès 2006, un diagnostic partagé de développement durable du territoire a servi à bâtir la stratégie et le Plan d'actions Agenda 21, en identifiant les atouts et faiblesses de Pessac, les tendances d'évolution du territoire et ses enjeux. Il a mis en exergue 4 enjeux de développement durable :

- Comment développer la mixité et la solidarité dans une ville riche de sa diversité ?
- Comment aménager durablement un territoire étendu et ses 17 quartiers ?
- Comment préserver le patrimoine commun, les ressources et les services essentiels pour tous ?
- Comment impliquer tous les habitants et les acteurs pessacais pour co-construire le bien-être des générations de demain ?

Après cette phase de concertation avec tous les acteurs du territoire, la Ville a adopté sa stratégie locale de développement durable et décidé d'agir sur 3 axes majeurs, déclinés à travers son 1er plan d'actions 2007-2011 :

- EXEMPLARITE : Faire de Pessac une municipalité exemplaire qui intègre le développement durable dans ses pratiques internes (6 mesures et 16 actions)
- RESPONSABILITE : Faire de Pessac un territoire engagé dans la lutte contre le changement climatique et responsable face aux enjeux planétaires **(**8 mesures, 26 actions)
- SOLIDARITE : Faire de Pessac une ville solidaire et mobilisée pour le bien être de ses habitants et des générations futures (7 mesures, 22 actions)

Après 5 ans de mise en œuvre, la Ville a réalisé une évaluation participative de cette stratégie et du Plan d'actions en confiant, avec le soutien financier de la DREAL Aquitaine, une mission d'expertise de 60 jours au cabinet d'études XPS Développement, membre de la Société Française d'évaluation. Le bilan final du 1er Plan d'actions, détaillant les résultats de chaque projet, est téléchargeable sur http://agenda21.mairie-pessac.fr. Pour l'évaluateur, il se résume ainsi : ***« Un bilan du 1er plan d'actions très positif*** *pour un programme pionnier et complexe, qui repose à la fois sur un portage politique affirmé et l'engagement des agents, qui a permis un bon taux de réalisation (94% d'actions en cours ou réalisées fin 2011- seules 4 actions non réalisées ou réorientées). »*

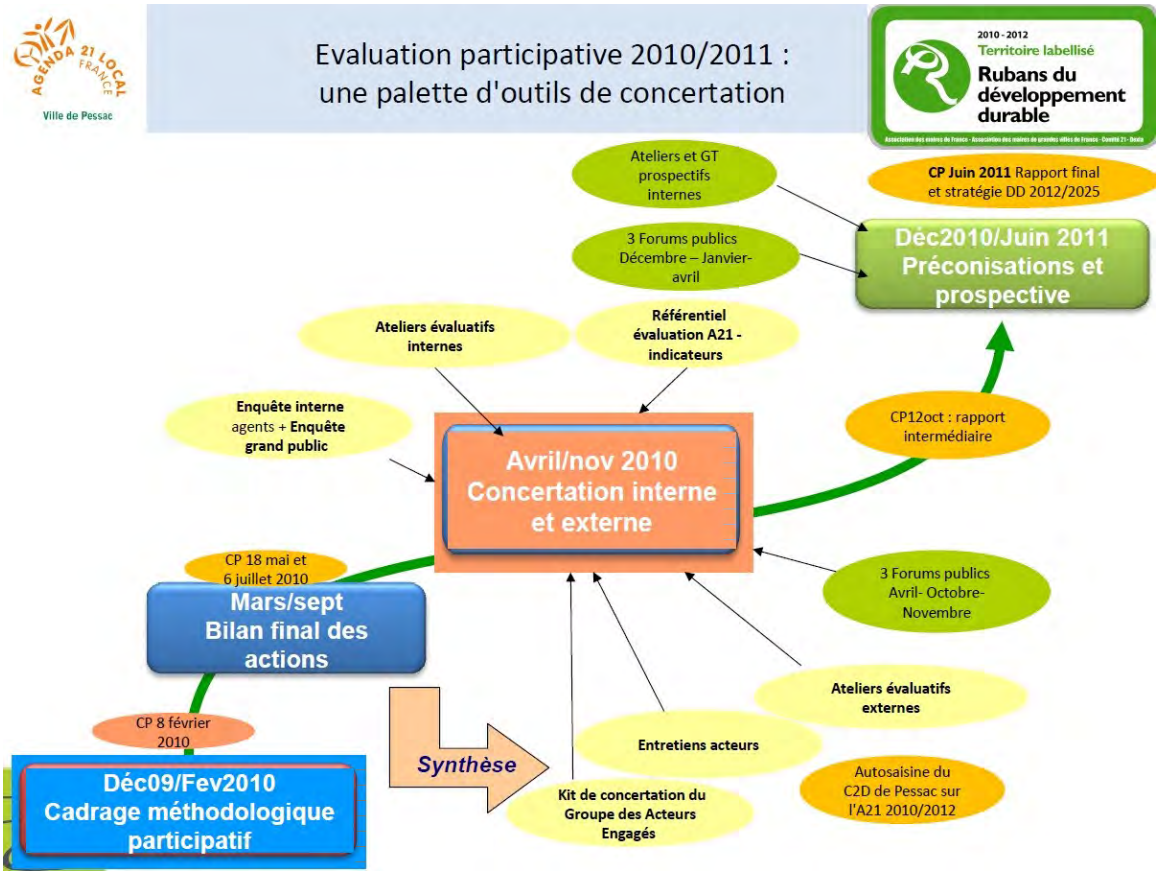
2. La synthèse de l'évaluation menée en 2010-2011

2.1 Une démarche participative pour évaluer l'Agenda 21

Dès mars 2009, Pessac a été retenue par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable pour tester le référentiel national d'évaluation des Agendas 21. Conformément à ce cadre, la mission d'évaluation, qui s'est déroulée de janvier 2010 à juillet 2011, a porté sur :

- l'analyse de l'impact, des résultats et de la plus value de l'Agenda 21 pessacais sur les 5 grandes finalités du Développement durable : lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ; préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ; épanouissement des êtres humains ; cohésion sociale et solidarité entre les générations et les territoires ; modes de production et de consommation responsables
- l'analyse des modes de faire et des changements induits par l'Agenda 21, en interne (évolution des pratiques municipales vers le développement durable) comme en externe (analyse de la mobilisation des acteurs locaux et des habitants vers des modes de vie plus durables).

Pour favoriser la participation de toutes les parties prenantes à cette évaluation, une palette d'une dizaine d'outils de concertation a été déployée. Avec 7 forums publics et animations du Stand évaluatif Agenda 21 au Bourgailh, et les 2 enquêtes réalisées en interne et externe, elle a permis la participation de plus de 600 habitants et de 400 agents.



2.2 Synthèse finale de l'évaluation

Les conclusions de l'évaluation sont synthétisées dans le 1er Rapport Développement durable de Pessac, téléchargeable sur le site de la Ville. En résumé, ses principales conclusions sont les suivantes :

Les principales conclusions de l'évaluation	
Points forts	**Pistes de progrès**
• Un portage politique fort ; • Un bilan globalement positif et un très bon taux de réalisation du 1er Plan d'actions ; un ancrage réel du DD dans les politiques municipales ; • La recherche effective de transversalité ; un management en mode projet généralisé ; • La contribution à une plus grande cohérence des dispositifs (articulation de différentes thématiques et politiques…) ; • La concertation et la diversité des acteurs qui ont participé, la création du C2D ; • Le Conseil Départemental des A21, le travail en réseau et la reconnaissance externe de l'A21 pessacais.	• Un A21 encore méconnu localement (55% des pessacais connaissent l'A21), un déficit de visibilité des actions et réalisations, une lisibilité par nature difficile de ce qui est transversal ; • Des objectifs précis et des indicateurs de résultats à mieux définir en amont ; une culture interne de l'évaluation et du reporting à renforcer ; • Des domaines peu perçus : le développement économique, la culture, la valeur ajoutée dans le domaine du social… • Un 1er Plan d'actions très « interne », des partenaires clefs peu mobilisés : CHU, Campus, vignes... • Des articulations et complémentarités entre démarches DD infra/supra à renforcer pour plus d'efficacité.

Ces conclusions ont débouché sur les préconisations suivantes de la part de l'évaluateur :

- **Le DD intégré** : **« Pessac, ville durable » :** poursuivre l'intégration du développement durable dans l'ensemble des actions, projets et politiques municipales, et mise en place d'une démarche de performance pour suivre et mesurer régulièrement les progrès
- Une stratégie initiale de DD toujours d'actualité au regard des enjeux territoriaux, des objectifs globaux pertinents à poursuivre, mais des objectifs opérationnels à préciser, chiffrer, mieux partager et hiérarchiser
- **Un 2ème plan d'actions resserré** avec un nombre limité de mesures : vers une « haute qualité DD » des projets
- Une **dimension sociale** et **économique à renforcer**
- L'affirmation d'un **volet citoyen plus lisible** pour renforcer la participation des acteurs et habitants
- Le **développement des partenariats et du travail en réseaux** (A21 supra/A21 infra) pour mutualiser les efforts et améliorer l'articulation des démarches DD
- Le renforcement **d'une information et d'une communication engageantes, lisibles et continues**, appuyées sur des résultats concrets et chiffrés
- Une Mission Agenda 21 recentrée sur une fonction d'appui à la généralisation du DD, de développement des outils de management du DD et de la formation DD



Forum Public du 4 décembre 2010 : « rêvons Pessac en 2030 »

L'ACTE II DE L'AGENDA 21 DE PESSAC 2012-2015 : PESSAC PERSÉVÈRE, INNOVE ET FÉDÈRE POUR UN TERRITOIRE DURABLE

1. La feuille de route de l'acte II 2012-2015 : tirer les leçons de l'évaluation

Le Comité de pilotage de juin 2011 a validé l'ensemble des préconisations et décidé des priorités méthodologiques suivantes qui ont constitué la feuille de route pour co-produire l'acte II 2012-2015 :

- 1 fil rouge : **Le DD intégré, un 2ème Plan d'actions innovant** : vers une Haute qualité DD des projets inscrits au 2ème plan d'actions, avec des critères qualitatifs et d'impacts plus exigeants

- 3 axes méthodologiques :

- **Pessac persévère** dans l'intégration du DD dans tous les projets et politiques municipales et dans la mise en place de démarches « à haute qualité Développement Durable » (démarche Cit'Ergie, Démarche performance publique, Contrat de solidarité...) - Pessac consolide le travail engagé dans le 1er plan d'actions et le projet « Pessac Ville durable » ;
- **Pessac innove** pour co-construire, avec les acteurs et habitants, un Agenda 21 plus participatif et plus solidaire, en renforçant la dimension sociale et économique, en expérimentant des solutions nouvelles sur des objectifs non atteints et en lançant son agenda 21 citoyen pour poursuivre la mobilisation des habitants et renforcer leur capacité à agir ;
- **Pessac fédère** en renforçant la coordination des acteurs locaux et la mise en réseau des démarches infra (A21 scolaires, A21 Campus, A21 CHU, …) et en développant les partenariats et la mobilisation des institutions supra (cohérence des politiques DD) : vers un contrat d'objectifs multi-acteurs et multi-niveaux, pour plus d'efficacité, d'économie d'échelle et de mutualisations.

De septembre 2011 à septembre 2012, conformément aux préconisations de l'évaluation, la Ville a engagé 6 chantiers d'amélioration continue de sa démarche de développement durable :

1– **Un A21 équitable et Solidaire** : renforcer la dimension sociale de l'A21, donner la priorité à la lutte contre les inégalités écologiques, développer les solidarités alternatives de proximité, veiller à la participation des familles modestes et éviter un DD séparé

- Nos réalisations 2012 : participation à la démarche participative d'élaboration du Contrat de solidarité intégrant les principes et finalités du DD, participation à l'expérimentation départementale « Pacte de solidarités écologiques », construction de partenariats avec les acteurs sociaux, appui au lancement de démarches de développement durable dans les centres sociaux, intégration du développement durable dans le CUCS et accompagnement des projets de rénovation durable des quartiers « Politique de la ville », engagement d'une démarche de responsabilité sociale de l'administration ...

2 – **Vers un A21 citoyen** : renforcer la participation des acteurs et habitants, rendre l'habitant acteur et ambassadeur du DD, soutenir les projets citoyens de DD

- Nos réalisations 2012 : Mur d'expression citoyenne en ligne du 1er avril au 30 juin pour recueillir les idées d'actions et envies d'agir des habitants, animations citoyennes (SDD, Printemps du Bourgailh), organisation des forums publics de concertation et des ateliers participatifs de co-production du 2ème Plan d'actions, consolidation du partenariat avec le C2D et lancement de la mission d'évaluation du C2D, mobilisation des habitants et acteurs locaux pour les Trophées A21 du CG, réalisation d'une exposition de portraits d'habitants engagés,...

3 – **Un A21 plus lisible** : le renforcement d'une information et d'une communication engageantes, lisibles et continues, appuyées sur des résultats concrets et chiffrés

- Nos réalisations 2012 : Appui à la préparation du Plan de communication « Espaces verts écologiques », actualisation de la rubrique A21, réalisation de 50 portraits d'habitants engagés agissant pour le développement durable, définition et collecte des indicateurs DD

4– **Performance durable** : Systématiser l'évaluation de la contribution des politiques municipales au développement durable, développer les démarches structurantes et transversales appliquant les 5 principes du DD :

- Nos réalisations 2012 : Mise en place d'une démarche Performance publique intégrant les objectifs et principes du DD, formalisation des objectifs et indicateurs de DD dans le logiciel de suivi de la performance (QPR), intégration de compétences DD dans les fiches métiers GPEC, animation de la démarche Cit'ergie, Réalisation du Bilan carbone et intégration des indicateurs climat-énergie dans QPR

5 – **Une mobilisation des entreprises locales à renforcer** : un travail spécifique de sensibilisation/mobilisation est à développer

- Nos réalisations 2012 : participation au groupe de travail départemental sur la Responsabilité Sociétale des Organisations, développement du partenariat avec l'association ATIS pour conforter et développer l'Économie sociale et solidaire à Pessac, ouverture du Comité de pilotage de l'Agenda 21 de Pessac au club des entreprises, prise de contacts et partenariats avec des entreprises de Pessac dans la démarche Plan climat et Biodiversité : Campus, Golf, CHU, Domofrance, ENVIE Gironde, entreprises et artisans spécialisés dans la rénovation énergétique ou le développement des énergies renouvelables ...

6 – **Un A21 en réseau : Vers un Contrat territorial de DD ?** : Développer les partenariats et le travail en réseau, renforcer la mise en synergie des démarches DD engagées par les partenaires supra et impactant le développement durable de Pessac (CUB, CG, CR, État, CHU, Ademe, Mérignac...) pour améliorer la cohérence et l'évaluation partagée des impacts

- Nos réalisations 2012 : Création du Comité de pilotage partenarial de l'Agenda 21 en décembre 2011 impliquant tous les partenaires institutionnels, les gros consommateurs du territoire et la société civile (C2D, fédération de syndicats de quartier de Pessac) ; élaboration du projet de Contrat d'objectifs « Pessac territoire durable » en mars 2012 et soumis à concertation des partenaires pour identifier tous les projets et actions concourant aux objectifs de DD, lancement du Club local Ci'tergie (gros consommateurs) fin mars, participation au Conseil départemental des A21, au réseau des acheteurs publics aquitains, au Club A21 CUB/ Communes, aux comités régionaux des agendas 21 et plans climat énergie territoriaux ...

2. 2011-2012 : Une démarche participative et un pilotage partenarial renforcés pour co-produire le 2ème Plan d'actions 2012-2015

Le comité de pilotage de l'agenda 21 de juin 2011 a validé le Plan de participation des parties prenantes à l'élaboration du 2ème plan d'actions.

Contexte : Une concertation citoyenne sur le recueil des idées d'actions a déjà été engagée en 2010-2011 dans le cadre de l'évaluation : enquête habitants, forum public de janvier 2011, ateliers A21 du Printemps et de l'Automne du Bourgailh 2011,...(cf synthèse sur notre site : http://agenda21.mairie-pessac.fr/). Des concertations thématiques et sectorielles nombreuses ont également été menées en 2011-2012 par :
– La Ville : Projet culturel, Contrat de solidarité, CUCS, Concertations aménagements et PLU, Portail associatif, Concertations sur projets A21 en cours (jardins, Arago...)
– La CUB : Grenelle des Mobilités et Concertation déchets, PCET
– Le Département : livre blanc des mobilités, suivi de l'A21 girondin, GT du Conseil départemental des A21
– L'État-Région : concertation sur le SRCAE / PCET, etc...
Depuis décembre 2011, le nouveau plan de participation pour l'élaboration de l'acte 2 Agenda 21/ Plan Climat a été mis en œuvre, avec une palette d'outils et de démarches variés :

a) Mise en place d'un pilotage partenarial de l'Agenda 21 dès décembre 2011 :
Afin de renforcer la mise en synergie des démarches de DD de chaque institution et partenaire au service du développement durable du territoire pessacais, le Comité de pilotage Agenda 21 a été élargi aux acteurs clefs ; il associe désormais :

- les partenaires institutionnels : État, Région, Département, CUB, ADEME, SMEGREG
- les acteurs locaux et « gros consommateurs » du territoire : CHU, Campus, bailleurs sociaux, club des entreprises de Pessac
- les représentants de la société civile : Fédération des Syndicats et Comités de quartier de Pessac, Conseil de Développement Durable de Pessac
- les experts : Agence Locale de l'Energie

b) Mise en place des Agoras des projets durables de mars à août 2012, pour identifier collectivement les initiatives concourant au développement durable de Pessac, les projets et idées d'actions nouvelles de chaque catégorie d'acteurs

*** Agoras des Agents** :
> 5 ateliers (50 agents), 1 forum climat (85 agents) + 10 entretiens d'approfondissement par DGA/

Directions/Services + mobilisation de l'équipe de direction
> Un Mur d'expression agents sur Intranet (une trentaine de propositions)
*** Agoras des Acteurs locaux** (Syndicats de Quartiers, gros consommateurs, Conseil de Développement Durable, centres sociaux, associations partenaires) : 3 ateliers + 20 entretiens d'approfondissement acteurs (50 acteurs environ)
*** Agoras inter-institutions** : 1 club local des Agendas 21 : État/Région/Département/CUB/Mérignac, + Club Climat de la CUB + CDA21 + Club communes/CUB A21...

c) Mise en place d'un Plan de Participation des habitants renforcé

>> Une Co-production qui s'appuie sur les instances et concertations existantes et sur les relais associatifs, structures éducatives (pour la mobilisation des générations futures) : C2D, Fédération des Syndicats de quartier, centres sociaux, associations partenaires, Établissements scolaires...
>> une participation directe lors des événementiels DD traditionnels déjà programmes pour recueillir les idées d'actions et envies d'agir citoyennes des habitants : Semaines du développement durable 2012 du 29 mars au 17 avril : 14 animations ont eu lieu / environ 1200 personnes sur 19 jours de programmation / 11 partenaires.
>> une Agora des habitants avec mise en place d'un mur d'expression citoyenne en ligne du 1er avril au 23 juin. Ce mur d'expression en ligne ouvert le 1er avril et durant trois mois a permis aux habitants d'exprimer leurs souhaits et envies d'agir pour le 2ème plan d'actions de l'agenda 21. Plus de 90 idées d'actions ont été formulées, majoritairement sur la thématique Eco-mobilité (extension des pistes cyclables, création de navettes électriques...), la biodiversité (nature en ville, 0 pesticides...), les déchets (le tri sélectif, le compostage...).
>> un Grand Forum ouvert en écho au Sommet de Rio le 23 juin 2012, dont les objectifs sont de :
→ Partager un moment convivial de concertation citoyenne sur l'A21, Réaliser un écho local festif au sommet mondial de Rio
→ Rassembler et valoriser les acteurs pessacais engages : réalisation d'une exposition de 50 portraits d'acteurs engagés du DD
→ Poursuivre avec les habitants la préparation du 2ème Plan d'actions A21 2012-2015, en proposant un Forum ouvert sous forme de parcours interactifs en plusieurs pôles pour mobiliser les habitants sur les axes suivants :

→ Sensibiliser les Pessacais sur les enjeux globaux et locaux du DD : organisation d'un débat controverse mouvant sur le thème « Le développement durable, imposture ou nécessité ? »
→ Communiquer sur le bilan de l'Agenda 21 de Pessac, valoriser les réussites, notamment la démarche et le prix « Capitale Biodiversité » : exposition des réalisations...
→ Identifier les priorités et demandes citoyennes pour le 2ème Plan d'actions A21 : organisation d'une votation citoyenne sur les défis prioritaires de développement durable de Pessac

La réalisation de ce forum a été possible grâce aux partenaires suivants co-organisateurs de l'événement : Direction de l'Environnement- Plateforme des services aux publics- Direction de la Vie Associative, l'association Ecosite du Bourgailh, Syndicat de quartier de Magonty, Terre d'ADELES, C2D, Association des jardiniers de Pessac, CUB, Union Nationale des Apiculteurs de France (UNAF), Établissements scolaires, association Cœur Soleil...
200 visiteurs dont 80 participants actifs ont participé à ce Forum. « **Passionnant », « enrichissant », « Ça ouvre l'esprit » : Tels sont les propos qui venaient à la bouche des participants.**

d) Bilan des concertations :

Après l'actualisation du diagnostic et des enjeux pessacais de développement durable en concertation avec les acteurs du territoire en décembre 2011, la Ville a arrêté sa nouvelle stratégie locale de développement durable à moyen/long terme, résumée dans le contrat d'objectifs partenarial « Pessac, territoire durable - Horizon 2020 » présenté en Comité de pilotage partenarial en mars 2012. Ce contrat d'objectifs vise à améliorer la gouvernance partenariale de l'Agenda 21 en proposant une feuille de route collective synthétisant toutes les pistes de progrès, réparties en 21 défis, à traiter d'ici 2020. En écho aux réflexions prospectives nationales et internationales sur les Agendas 21 de demain, il s'inscrit dans une démarche innovante d'expérimentation de l'ancrage territorial de la Responsabilité sociétale des organisations et de « Pactes territoriaux pour le Développement durable » visant à :

- améliorer le repérage et la mise en synergie des initiatives de DD engagées par chaque acteur et institution pour un meilleur impact global sur le territoire pessacais
- renforcer la mutualisation des moyens et la mise en cohérence des démarches de DD au service des citoyens et du territoire.

Présenté à tous les partenaires et acteurs engagés, ce contrat d'objectifs organisé en 21 défis a servi de base aux concertations menées lors de **l'Agora des projets durables qui s'est déroulée de mars à août 2012** pour co-produire le Plan d'actions. Près de 250 acteurs ont participé à cette Agora et **plus de 350 idées d'actions y ont été récoltées.**

Une votation citoyenne a été organisée lors du Forum public du 23 juin pour hiérarchiser les défis prioritaires de développement durable de Pessac ; pour les habitants, les 5 défis prioritaires sont les suivants (64 votants) :

- ❶ **SOLIDARITES locales et écologiques**
- ❷ **VILLE NATURE/ Biodiversité /eau**
- ❸ **ENERGIE**
- ❹ **SANTE ENVIRONNEMENT/CONSOMMATION DURABLE**
- ❺ **DEMOCRATIE PARTICIPATIVE, HABITAT ET URBANISME DURABLES, DECHETS**



Photo : Forum « Rio+20 » du 23 juin 2012 : votation citoyenne sur les défis de DD

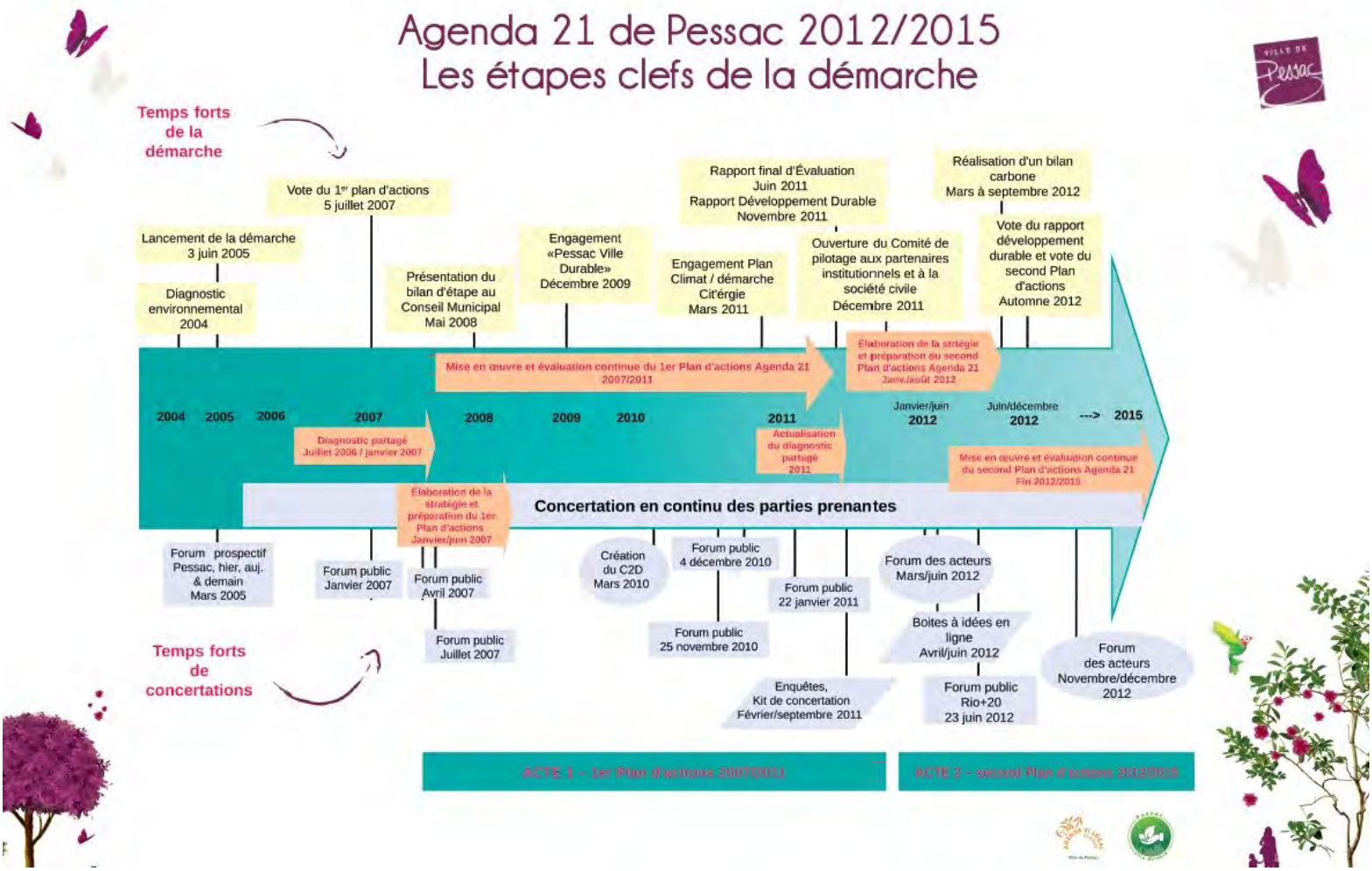
Près des ¾ des actions proposées par les habitants sont des actions existantes ou en cours de montage et près de la moitié sont des actions existantes dans le 1er Plan d'actions A21.
Des critères pour faire le tri des idées d'actions prioritaires ont été validés en juin 2012 afin de préparer le 2ème Plan d'actions 2012-2015 :

- Actions à « Haute qualité DD » : contribuant de façon concomitante et cohérente à au moins 3 des 5 finalités du cadre de référence national et à 5 principes méthodologiques sur 5, action concourant aux défis du contrat d'objectifs Pessac territoire durable

- Actions réalistes à impact mesurable : des résultats concrets et chiffrés attendus d'ici fin 2015 ; une nécessaire faisabilité opérationnelle et financière

- Actions intégrant systématiquement les dimensions Solidarité et Lutte contre le changement climatique, prioritaires pour Pessac.

Le projet de 2ème Plan d'actions 2012-2015 issu de la concertation est organisé selon les 3 axes du projet de mandat Pessac Ville durable (Pessac, Ville solidaire ; Pessac, ville écologique ; Pessac, ville à partager) ; il reprend les 5 finalités du cadre de référence des agendas 21 et se décline en 21 défis et plus de 80 propositions d'actions. Conformément à la tradition de participation pessacaise, il a été présenté pour avis et enrichissement à tous les partenaires (État, Région, Département, CUB, Fédération des syndicats de quartier, Conseil de développement durable, bailleurs sociaux, CHU, campus...) lors du Comité de pilotage du 21 septembre 2012.
Le Projet de Plan d'actions, amendé des remarques et avis des partenaires, sera soumis à délibération du Conseil municipal le 15 novembre 2012.



3/ De nouvelles démarches qualité transversales pour suivre et mesurer l'amélioration continue des services au regard du développement durable

- **Mise en place de la démarche Performance publique**

Depuis 2010, la Ville de Pessac a entamé une démarche de management public par la qualité, appelée démarche de performance publique. A partir du projet municipal "Pessac, ville durable", son objectif est de promouvoir l'inscription des politiques publiques et des actions dans une logique d'amélioration continue. La Ville, forte de ses presque 1000 agents, de ses 80 métiers et de la multiplicité de ses compétences, souhaite en effet réfléchir et adapter en continu son organisation. Pour ce faire, les services de la Ville procèdent, tous les deux ans environ, à leur auto-évaluation sur la base du modèle européen de management public CAF (Cadre d'Autoévaluation des Fonctions publiques). C'est un moyen d'identifier, à partir de différents critères, les points faibles et les points forts de l'organisme, et de dégager des axes d'amélioration. Une première auto-évaluation, menée en 2010, a notamment permis d'orienter le travail vers l'amélioration des tableaux de bords d'activités et la meilleure mesure de l'atteinte des objectifs. Elle a aussi pointé la nécessité de mieux partager le sens de l'action et les objectifs entre services et à l'intérieur de ces derniers. Ainsi, en 2011-2012, les services ont engagé :

- la rédaction de plans d'activités pour chaque direction ou mission, intégrant les contributions des services aux finalités de développement durable
- la définition, la collecte et le déploiement d'indicateurs d'activités et de performance dans les services, sur la base d'un logiciel d'information décisionnel coopératif et partagé.

Une deuxième auto-évaluation s'est déroulée sur la période de mai-juin 2012. Élargie aux Responsables de services, en plus de l'équipe de Direction, elle dégage des résultats globalement en augmentation. En plus des pistes de travail dégagées en 2010 qu'il convient de poursuivre, cette nouvelle auto-évaluation souligne notamment l'intérêt qu'il y aurait à développer les enquêtes de satisfaction auprès des usagers.

L'ensemble de la démarche de performance publique s'inscrit, à l'instar de la stratégie Agenda 21, dans une logique de responsabilité sociétale de la collectivité.

- **Mise en place de la démarche Cit'ergie®**

La Ville de Pessac s'est engagée, par délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2011, dans la démarche Cit'ergie®. Ce label européen permet aux collectivités de formaliser une démarche afin de répondre aux enjeux énergétiques fixés par l'Union Européenne et le Grenelle de l'Environnement. Cit'ergie® est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant, pour quatre ans, le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité. Il distingue la collectivité pour la qualité et le suivi de mise en œuvre de son programme d'actions ambitieux et pour la durabilité du processus de management de l'énergie mis en place à l'échelle de son territoire.

La démarche Cit'ergie® se déroule en 4 étapes :

- réalisation d'un état des lieux ;
- élaboration d'un plan d'actions pour 4 ans ;
- réalisation d'un audit externe en vue de la demande de labellisation
- réalisation d'un ré-audit tous les 4 ans.

Après plusieurs mois d'état des lieux, la Ville, accompagnée par 2 conseillers Cit'ergie® accrédités par l'ADEME (ECO2 Initiative et Projets & Territoires), a organisé des ateliers de construction du programme d'actions du Plan Climat Energie Territorial (PCET), réunissant agents et élus de la Ville, afin de définir une vision stratégique pour le territoire et de faire émerger des potentielles actions pour la construction de la politique énergétique et climatique de la Ville. La création d'un « Club Climat Pessacais » a également permis d'élargir la construction du plan d'actions aux partenaires économiques, citoyens et associatifs du territoire.

- **Poursuite des labellisations : une reconnaissance externe de la qualité de la démarche et des actions menées**

Depuis 2007, la Ville de Pessac et ses partenaires ont obtenu différentes récompenses et labellisations externes, témoignant du dynamisme de la démarche :

• **Reconnaissance « Agenda 21 Local France »** 2007-2012, reconduit pour 1 an fin 2011 par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable

• **Les Rubans du Développement Durable** 2007-2012, décernés par l'Association des Maires de France et le Comité 21 et reconduit pour 1 an en novembre 2011

• **Les Trophées du Développement Durable** : les bonnes pratiques des acteurs pessacais récompensées. Mis en place par le Conseil Général de la Gironde en 2007, les Trophées du développement Durable ont récompensé :

- La Ville de Pessac pour la dynamique participative autour de la co-production de l'acte II de l'Agenda21 menée par la Ville de Pessac en 2012
- L'association AOC (Appellation d'Origine Campus) pour son jardin partagé en 2011
- La mission de réflexion pour la création du Conseil de Développement Durable (C2D Pessac) en 2010
- La Plateforme des services au public de la Ville de Pessac pour la mise en place d'ateliers économes en 2010
- La Fédération Régionale des Coopératives Agricoles d'Aquitaine, pour sa démarche de développement durable en 2010
- Le Conseil Local Sécurité Prévention de la Délinquance (CLSPD) pour les chantiers éducatif menés par la Ville de Pessac en 2009



- L'école Georges Leygues de Pessac (2 trophées en 2008 et 2009) pour l'ensemble de sa démarche d'Agenda 21 scolaire et notamment sa dimension participative
- Le service Espaces verts de la Ville de Pessac pour l'ensemble de sa démarche développement durable en 2008
- L'association Terre d'ADÈLES pour son jardin solidaire et ses actions de sensibilisation des familles au développement durable en 2007.

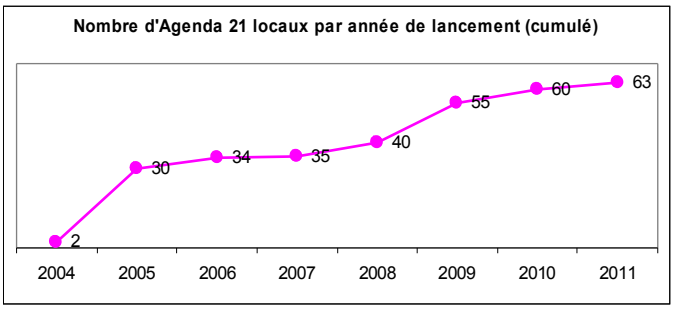
Photo : La planète entre les mains des générations futures

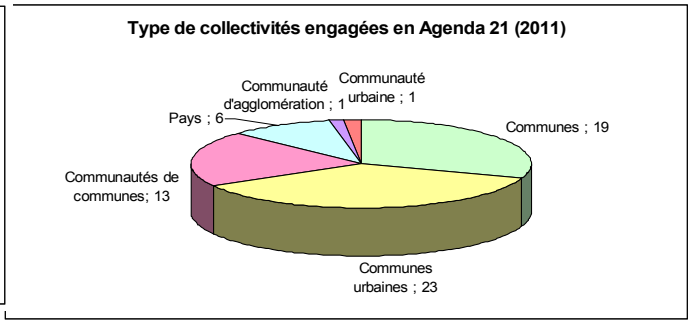
Retrouvez toutes les réalisations développement durable de Pessac et de Gironde sur le site du Département : http://www.gironde.fr/jcms/c_16663/initiatives-de-developpement-durables-en-gironde

4/ Poursuite du travail en réseau : bilan de l'aventure collective du Conseil départemental des Agendas 21 de Gironde

Le CDA21 (Conseil Départemental des Agendas21) existe depuis janvier 2007. Structure inédite en France, Il fédère les 63 collectivités en Agenda 21 de Gironde afin de faire avancer collectivement le développement durable. La Ville de Pessac y contribue activement en participant aux différents chantiers thématiques ou méthodologiques : Eco-construction, Biodiversité, Manifestations responsables, Education au DD, Évaluation, Participation des habitants, Pacte de solidarité écologique …
Pour rappel, un espace collaboratif, extranet dédié, a été créé par le Conseil général le 3 juillet 2008 et est mis à disposition de chacun, pour gérer les rencontres, mutualiser les documents, ressources et avancées. Il y a plus de 750 membres qui ont un accès sécurisé à cet espace.

Autre initiative innovante : le « Club des élus DD » dont l'objectif est de favoriser les échanges entre élus. Cela se traduit par l'organisation de rencontres trimestrielles sous la forme d'échanges d'expériences, d'outils de synthèse et de ressources pour la définition partagée des enjeux territoriaux du développement durable.

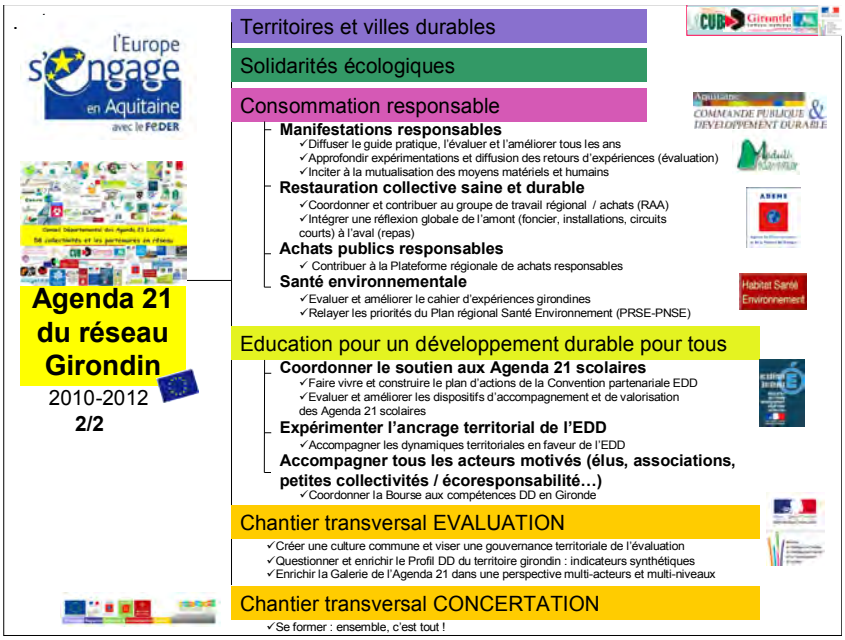




Bilan 2011/2012 du réseau
6 chantiers, dont 3 transversaux sont en cours pour la période 2010/2012 dans l'Agenda21 du réseau Girondin. Parmi eux, citons-en 2, particulièrement innovants à enjeux forts, soit en terme d'impacts, soit en terme de coordination, collaboration, mutualisation.

1/ Le Chantier Solidarités Écologiques, mis en place à la demande de la Ville de Pessac, a pour objectifs :
> Mobiliser, accompagner et qualifier les parties prenantes de la lutte contre les inégalités sociales et écologiques
> Établir l'état des lieux de l'existant, la capitalisation et la mutualisation
> Favoriser l'ancrage territorial des solidarités écologiques et construire des référentiels / outils partagés
> Diffuser des recommandations pratiques et des expériences pour inciter au passage à l'acte (accompagnement des familles et mesure des impacts)

2/ Le chantier transversal Bourse aux compétences développement durable avec pour objectifs :
> Favoriser la transmission de savoir-faire, Obtenir une collaboration accrue des acteurs du réseau
> Structurer et doter la coordination des acteurs d'un support méthodologique
> Identifier l'ensemble des compétences au sein des collectivités, administrations et partenaires



Objectifs, contenu et limites méthodologiques de ce 2ème Rapport Développement durable

Ce rapport a pour objet de répondre aux obligations posées par la loi du 12 juillet 2010 issue du Grenelle de l'environnement qui demande aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants *« d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable (…) présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget »*. La nature de ces obligations a été précisée par décret le 17 juin 2011 et circulaire le 11 août 2011.

L'agenda 21 de Pessac s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue, ce 2ème Rapport développement durable constitue la suite logique du 1er Rapport publié en novembre 2011, dont il représente le Tome II, dressant un bilan des avancées, réalisations et nouvelles politiques menées en 2011-2012. Ainsi, il présente, pour chaque finalité du DD, les nouveaux éléments de contexte ou de connaissance obtenus depuis 2011, une synthèse des avancées et un coup de projecteur sur les nouvelles actions menées en 2011/2012. Synthétique et transversal, il ne donne à voir qu'une illustration, non exhaustive, des projets menés par la collectivité et les parties prenantes du territoire pour améliorer la situation de Pessac au regard du développement durable.

Ce rapport a été bâti selon le cadre de référence national des Agendas 21 (5 principes/5 finalités) et le référentiel national d'évaluation des projets territoriaux de développement durable.
Tous les indicateurs souhaités ou conseillés par le référentiel n'étant pas disponibles, ce rapport doit avant tout être perçu comme un outil de dialogue en amélioration continue. Le principe est que chaque partenaire puisse réagir, l'enrichir ou l'illustrer par ses réalisations année après année. Il existe de nombreuses données relatives à Pessac, mais toutes ne sont pas pertinentes, pérennes ou disponibles dans le temps imparti pour la réalisation de ce document. Nous avons donc choisi les chiffres clefs qui nous semblaient les plus pertinents et ceux sur lesquels des évolutions sont mesurables dans le temps, sachant que d'autres données sont en cours de collecte ou de calcul auprès de partenaires locaux communautaires, départementaux ou régionaux.

Ce rapport représente, dans les limites de l'exercice déjà précisées, un premier état des lieux de la démarche globale de Développement Durable de Pessac. Il peut contribuer par ailleurs à :

- ***Informer et rendre compte*** *aux élus et habitants de la politique et de la démarche de Développement Durable de la collectivité*
- ***Donner une vision globale et transversale des enjeux,*** *actions et besoins pour le DD, préalable au débat budgétaire*
- ***Favoriser une prise de décision plus éclairée,*** *fondée sur une meilleure appréhension des attentes de la société, des opportunités liées à la responsabilité sociétale et des risques liés au fait de ne pas l'assumer*
- ***Valoriser et re-mobiliser les agents, les habitants, les acteurs*** *en donnant à voir le chemin parcouru, et celui à venir*
- ***Améliorer les pratiques*** *de développement durable de la collectivité*
- ***Expérimenter un premier exercice de synthèse collective*** *de nos performances DD* ***et l'améliorer, l'enrichir en continu par la contribution des acteurs***
- ***Constituer un outil de dialogue avec toutes les parties prenantes du territoire et une base de travail pour l'Acte 2 de l'Agenda 21*** *2012/2015*

Ce rapport Développement Durable constitue un outil de dialogue pour améliorer notre contribution globale au développement durable du territoire pessacais. En sachant que la mairie seule ne peut pas tout, il y a une nécessité à mobiliser et à dialoguer avec toutes les parties prenantes (habitants, partenaires, associations…) pour tenir compte des enjeux et expertises de chacun, des intérêts variés, voire parfois même concurrents et conflictuels. La Ville de Pessac souhaite donc prendre en compte les différents points de vue afin d'établir une stratégie de responsabilité sociétale satisfaisante pour le plus grand nombre afin de contribuer de manière plus significative au développement durable.
Vous avez des commentaires, critiques, compléments à apporter à ce 2ème Rapport DD : contactez la Mission Agenda 21 de Pessac qui est à votre disposition pour enrichir en continu ce document avec vous : agenda21@mairie-pessac.fr.

PESSAC, VILLE GENEREUSE

Finalité SOLIDARITÉ

Notre défi commun : Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

CONTEXTE LOCAL- Synthèse des évolutions et nouveaux éléments de connaissance

Les principaux enjeux de développement durable présentés dans le 1er Rapport développement durable pointent les caractéristiques pessacaises suivantes :

- **Une situation sociale globalement satisfaisante, mais des inégalités persistantes** : Ainsi, 2558 ménages vivent sous le seuil de de pauvreté en 2009, ce qui correspond à un taux de pauvreté de 11% des ménages pessacais contre 15% en moyenne au niveau national, pour la France métropolitaine (Étude nationale du COMPAS réalisée en 2012).
- **Une situation de l'emploi préoccupante**, notamment pour les chômeurs longue durée, les jeunes, les habitants des quartiers « politique de la ville » et les seniors. Le nombre de demandeurs d'emploi est de 2218 en 2010 (chiffres issus du suivi annuel ABS). En 2011, 1409 pessacais ont bénéficié d'un accompagnement renforcé de la Mission Locale et le PLIE des sources
- **Des solidarités intergénérationnelles à développer,** un vieillissement à anticiper
- **Des besoins en logements accessibles à tous** : selon la Préfecture, Pessac compte 26% de logements sociaux, soit 6178 au 1er janvier 2010, contre 22% en moyenne sur la CUB qui en compte 71 721.

Ainsi, selon les derniers éléments du recensement INSEE 1999, Pessac compte un parc de 25737 logements en 2009, soit +10,25 % par rapport au recensement de 1999. Près de 3 résidences principales sur 5 sont des maisons individuelles (57,7% en 2009) et des grands logements de plus de 4 pièces (62,3% en 2009), lui conférant une image de grand village où domine le pavillonnaire. En 2009, Pessac compte 53,7 % de propriétaires et 44% de locataires. Plus d'un tiers des ménages (34% en 2009) ont moins de 4 ans d'ancienneté d'emménagement à Pessac et près de la moitié sont présents depuis plus de 10 ans (49,1% des ménages en 2009).

Offre de logement à Pessac de 1968 à 2009

Source RGP INSEE	***1968***	***1975***	***1982***	***1990***	***1999***	**2009**
Ensemble des logements	**10800**	**16214**	**17926**	**19838**	**23344**	25737
Évolution intercensitaire	-	**50,10%**	**10,60%**	**10,70%**	**17,70%**	10,25%
Résidences principales	9957	15188	16671	18237	22025	24700
Résidences secondaires*	303	297	234	440	359	128
Logements vacants	540	729	1021	1161	935	909

**à partir de 1990, comprend les logements occasionnels*


Les communes les plus égalitaires

	Indice de Gini
Saint-Nazaire (Loire-Atlantique)	0,330
Pessac (Gironde)	0,335
Antony (Hauts-de-Seine)	0,336
Quimper (Finistère)	0,336
Dijon (Côte-d'Or)	0,348

Source : la Gazette - Juillet 2012

En 2011-2012, les études et diagnostics suivants ont été menés pour actualiser, enrichir et partager nos connaissances en matière de Solidarités : actualisation de l'analyse des besoins sociaux, production partenariale du Diagnostic du Contrat de solidarité, étude nationale comparative du COMPAS sur le taux de pauvreté des cent plus grandes communes de France qui indique que **Pessac fait partie des communes les plus égalitaires de France avec un indice Gini ((indicateur synthétique d'inégalités de revenus) de 0,335**. Cette étude indique par ailleurs que Pessac figure dans le haut de la hiérarchie des revenus.

NOTRE BILAN GLOBAL 2011/2012 SUR LA FINALITE SOLIDARITE

Dans le cadre de son 1er Plan d'actions 2007-2011, la Ville a réalisé plusieurs actions pour renforcer les solidarités au niveau local et entre territoires : Analyse des besoins sociaux, Rénovation durable du quartier Arago, Soutien à l'Économie Sociale et Solidaire, Équipes de réussite éducative, Mise en place du tri sélectif dans les quartiers d'habitat social, « le DD pour tous » par la Plateforme des services aux publics, Maison relais, Diagnostics accessibilité, Actions de lutte contre l'isolement et solidarité intergénérationnelle, Clause sociale dans tous les marchés municipaux, …
Elle a également engagé des actions de lutte contre la précarité énergétique : Opération Familles économes, formation des travailleurs sociaux du CCAS à la prévention de la précarité énergétique...

En mars 2012, le Comité de pilotage partenarial de l'Agenda 21 a validé les pistes de progrès suivantes pour l'acte II de l'Agenda 21 pessacais, qui donne la priorité à la Solidarité :

- Poursuivre et approfondir l'analyse partagée des besoins sociaux, notamment ceux des jeunes et des seniors, Promouvoir une approche globale et préventive
- Poursuivre la mise en synergie des acteurs de la solidarité et le décloisonnement des champs du travail social et du DD, mettre en œuvre et évaluer le Contrat de solidarité en impliquant les usagers et habitants
- Contribuer au droit au logement durable pour tous dans une logique de parcours résidentiel et de mixité sociale, encourager l'élaboration d'une politique foncière d'agglomération
- Élaborer un Pacte local de solidarités écologiques pour lutter contre toutes les précarités (énergétiques, alimentaires...) et renforcer la prévention
- Renforcer l'accompagnement vers l'emploi et la coordination des acteurs et dispositifs d'insertion
- Promouvoir le développement social local , soutenir les solutions locales alternatives renforçant les solidarités de proximités : SEL, accorderie, jardins citoyens, épicerie solidaire …
- Poursuivre la diversification de l'offre en logements dans une logique de mixité pour contribuer au droit au logement pour tous
- Mobiliser et fédérer tous les acteurs engagés, améliorer le travail en réseau (A21 infra/supra), la mise en synergie et la mutualisation des moyens et actions pour le développement durable du territoire pessacais : vers un d'objectifs DD multi-acteurs
- Renforcer les partenariats avec les villes voisines, notamment sur la sensibilisation éco-citoyenne
- Développer les échanges sur le DD dans les comités de jumelage et projets de coopération décentralisée

L'année 2011-2012 a été marquée par les avancées suivantes, détaillées ci -après :

- l'élaboration participative et partenariale du Contrat de solidarité de Pessac, pour faire reculer la pauvreté à Pessac, en améliorant la coordination des politiques et dispositifs au service de l'usager et en renforçant le partage des connaissances et le travail partenarial : 300 acteurs mobilisés en 2011-2012
- le développement des actions d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi
- le développement d'actions pour faciliter l'accès au logement et bâtiment durables pour tous
- le développement d'actions de Solidarité internationale.



Photo : des personnes âgées jouant aux cartes

COUP DE PROJECTEUR SUR...

Le Contrat de Solidarité de Pessac : une démarche de mise en cohérence des politiques sociales au service de l'usager intégrant les principes et finalités du Développement Durable

Une démarche participative et multi-institutionnelle de co-production menée en 2011-2012

En juillet 2010, à l'initiative de la Ville de Pessac et du CCAS, un accord cadre partenarial pour l'expérimentation de la territorialisation des politiques d'action sociale a été signé entre la Ville, le CCAS, la CAF, l'État et le Département. Durant 1 an et demi, une démarche participative et partenariale a été menée, pour co-produire un Contrat de solidarité pessacais intégrant les principes et finalités du DD, organisé en deux axes :

1. AXE 1 : lutter contre les inégalités et la précarité (logement, revenu-ressources, emploi-formation, santé, gouvernance)
2. AXE 2 : favoriser l'épanouissement humain et citoyen (culture, sport, éducation- parentalité, citoyenneté)

Plus de 200 professionnels et bénévoles ont participé à cette démarche transversale, qui a mobilisé les partenaires institutionnels, tous les services de la Ville, les associations, le milieu économique … et peut se résumer autour de 3 temps forts :

- Fin 2010 à Mai 2011 : Actualisation partenariale de l'analyse des besoins sociaux et Diagnostic partagé des problématiques sociales pessacaises sur chaque axe
- Mai 2011 à février 2012 : Concertation pour l'enrichissement du diagnostic et la co-production du Contrat de solidarité : mobilisation des professionnels et bénévoles pour la définition d'objectifs partagés inter-institutionnels et des idées d'actions (120 à 150 participants aux ateliers de la solidarité des 6 mai et 7 octobre 2011 et aux Rencontres de la Solidarité du 13 février 2012)
- Le 19 juin 2012 : Co-Signature du Contrat de solidarité entre l'État, le Département, la CAF, la Ville et le CCAS, document stratégique et partagé de référence, qui synthétise l'état des lieux, les objectifs partagés et pistes d'actions proposées sur 2012-2015.



Le projet prend appui sur les principes du développement durable et s'inscrit dans une démarche d'évaluation des politiques publiques. Le projet pessacais de solidarité a été mené dans le cadre d'une méthodologie s'appuyant sur 6 principes :

- **la transversalité** entre les différents champs d'intervention des politiques publiques : champ social, économique, emploi, logement, santé, urbain, sport, culture, éducation, prévention … (démarche interne)
- **une approche pluridisciplinaire** pour favoriser le croisement des cultures professionnelles et des méthodes de travail : développement social, urbain, économique, travail social, approche médicale, éducative, aménagement du territoire, animation, approche caritative… Les ateliers de la solidarité ont regroupé environ 180 professionnels, élus, bénévoles intervenant à Pessac auprès des publics vulnérables.
- **Un engagement partenarial fort :**
 - **Officialisé** par la signature de l'accord-cadre et concrétisé par des réunions du groupe partenarial de suivi tous les deux mois depuis juillet 2010 pour co-élaborer le contenu du contrat de solidarité
 - **Conforté** avec la co-animation des ateliers de la solidarité
 - **Affiché** lors de la présentation conjointe du contrat de solidarité aux partenaires locaux et aux Pessacais
 - **Pérennisé** dans la mise en place d'un Conseil local de solidarité pour suivre ensemble la mise en œuvre du contrat et évaluer ses résultats.
- **La mobilisation des acteurs locaux** est matérialisée au cours des ateliers de la solidarité
- **La participation des usagers** qui devra constituer le fil rouge dans la mise en œuvre de chaque action.
- **L'évaluation** avec l'actualisation annuelle de l'analyse des besoins sociaux et la recherche d'indicateurs en lien avec la démarche interne de performance, les démarches évaluatives du CUCS et de l'Agenda 21.

Grâce à la mobilisation transversale des acteurs engagés du développement durable de Pessac (MA21, associations environnementales, fournisseurs d'énergie...) dès le démarrage de la démarche, le Contrat de solidarité partenarial décline de façon opérationnelle, l'ensemble des 10 objectifs du Pacte national de Solidarités écologiques.

Ambitions et objectifs du Contrat de solidarité

« La Ville de Pessac œuvre largement, depuis de nombreuses années, pour plus de solidarité : la lutte contre la précarité donne lieu, sur le territoire de la commune, à de nombreuses interventions, à travers de multiples dispositifs. Différentes institutions, au premier rang desquelles l'État, le Conseil Général de la Gironde et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, conduisent de multiples actions, pour aider et accompagner ceux d'entre nous qui connaissent des conditions de vie difficiles.

Avec la conviction profonde que la solidarité constitue le socle de notre vivre ensemble, j'ai souhaité, en lien avec Philippe Despujols, Adjoint au Maire délégué aux Solidarités, à la Politique de la Ville et au Logement, et l'ensemble de la Municipalité, la conduite d'une politique de solidarité ambitieuse. Cette volonté nous amène à proposer un contrat de solidarité pour Pessac.



Un pacte antipauvreté

SOCIAL Un contrat de solidarité va coordonner le mille-feuille des actions pour les populations en difficulté. Une première en Gironde

LAURIE BOSDECHER
lbosdecher@sudouest.fr

Tout est parti d'un constat. Alarmant. 10 % de la population à Pessac vit sous le seuil de pauvreté. Soit moins de 900 euros par mois pour toute la famille. Le signal était assez fort pour que l'équipe municipale engage de nouvelles actions.

Les politiques sociales ne sont pas, dans le mille-feuille des compétences des collectivités, l'affaire des élus d'une ville a priori. Mais ils disposent de leviers : qui fixe le tarif de cantine, des garderies, des bibliothèques ?

Épaulée par les services de l'État, la Caisse d'allocations familiales et le Conseil général, la Ville de Pessac a fait plancher pendant deux ans tous les acteurs en lien avec les personnes en difficulté. Ils se sont rencontrés en ateliers, ont parlé de leur quotidien et proposé de nouvelles pistes d'action pour ces publics.

Parallèlement, tous les dispositifs d'aide, s'empilant parfois, ont été épluchés, les besoins de chaque quartier étudiés. Le PPS, comme projet pessacais de solidarité, s'est concrétisé hier par la signature d'un « pacte » contre la pauvreté.

Pendant deux ans, les acteurs travaillant avec les publics vulnérables ont planché ensemble. Plusieurs projets ont émergé lors d'ateliers, comme ici en mai 2011.

« Plus cohérent et efficace »

« Le contrat de solidarité fixe un cadre. Il définit des principes et des actions, explique Philippe Despujols, adjoint au maire. Avant, chacun travaillait dans son coin. Désormais, on va fédérer tous les dispositifs mis en œuvre pour les publics les plus en difficulté. Le but est d'être plus cohérent et plus efficace. »

L'initiative est une première dans le département. En septembre, un premier programme d'actions sera mis sur pied. Deux ou trois autres suivront d'ici la fin de l'année 2014.

« Les ateliers ont permis aux professionnels de se retrouver, chose qu'ils ne faisaient jamais. Nous allons poursuivre ces rencontres, au moins une fois par an, pour qu'ils puissent faire des retours d'expérience et avancer ensemble. » Un conseil local de solidarité, où des habitants concernés par les dispositifs participeront, assurera le suivi du contrat.

« Pessac vit une situation contrastée, dit le maire Jean-Jacques Benoît. Elle est 35e rang des villes de plus de 50 000 habitants les plus riches de France. D'un autre côté, nous avons 10 % de la population en dessous du seuil de pauvreté, 40 % de chômage chez les jeunes dans le quartier de Saige-Formanoir. » Une récente étude a pourtant montré que Pessac était la deuxième ville la moins inégalitaire de France.

« Les politiques publiques, comme le boucler familial, et parapubliques y sont pour quelque chose, poursuit-il. Mais il y a à tricoter constamment la République. Ce contrat doit donner matière à toujours avoir espoir sur ce territoire. »

Article Sud Ouest du 20/06/2012- Signature du Contrat de solidarité

Conduit en lien étroit avec l'ensemble de nos partenaires, ce contrat de solidarité vise à :

- *réduire les précarités et inégalités en agissant sur l'accès à l'emploi, l'accès aux soins, à la formation, au logement, aux aides sociales et donc sur le revenu disponible ;*
- *créer les conditions d'un épanouissement personnel et d'accès à la citoyenneté par l'éducation, la culture, le sport, les loisirs et le développement des solidarités et du lien social.*

Il s'appuie sur la volonté de tous les partenaires de conduire des actions coordonnées, en créant les conditions d'une véritable collaboration entre institutions, pour mieux répondre aux besoins et attentes des usagers et des citoyens de Pessac. A partir de ce cadre de travail, une vaste concertation s'est ouverte. Elle a associé de nombreux acteurs, issus de différents milieux, et a bénéficié de contributions diverses. Je remercie celles et ceux qui se sont mobilisés autour de ce projet. Le résultat est aujourd'hui sous vos yeux, et ouvre de vastes chantiers, qui doivent permettre de renforcer notre action sociale, dans le cadre d'une démarche globale en direction des populations les plus fragiles. »
Préambule de M. le Maire introductif au Contrat de solidarité

« Nous partageons avec Pessac, ses élus, ses acteurs associatifs, des valeurs communes de justice, de lutte contre les discriminations, d'apprentissage de la responsabilité sociétale. Notre objectif commun, c'est bien de bâtir une société plus solidaire et responsable qui place le respect et la dignité au premier rang de ses préoccupations.
C'est dans cet état d'esprit que nous sommes heureux de nous engager aux côtés de la Ville de Pessac, de la Caisse d'Allocations Familiales et de l'État, dans ce contrat de solidarité, outil de lutte contre l'exclusion, soutenant notre démarche commune de développement social et de coordination de toutes les énergies.
Puisse ce contrat dont je salue l'initiative être une chance d'atteindre à toujours plus de justice, d'égalité et de fraternité ! » Préambule de M. le Président du Conseil Général de la Gironde introductif au Contrat de solidarité

Reprenant les principaux constats formulés dans l'analyse des besoins sociaux, le Contrat de solidarité se décline en propositions d'actions, autour de deux axes eux-mêmes articulés en sous domaines :
L'axe 1 du Contrat de solidarité de Pessac, « Agir ensemble pour faire reculer la pauvreté et les inégalités » comprend 70 actions, structurées par domaine :

- le logement : Contribuer au droit au logement durable pour tous dans une logique de parcours résidentiel et de mixité sociale
- les revenus et ressources : optimiser et coordonner les aides et interventions sociales, développer les solidarités de proximité via l'Économie Sociale et Solidaire
- la santé : favoriser l'accès aux soins et la promotion de la santé
- l'emploi- formation : Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des pessacais en développant l'accompagnement vers l'emploi, l'Économie Sociale et Solidaire et la responsabilité sociétale des entreprises
- la participation et la gouvernance : Renforcer la place de l'usager dans les politiques sociales ; poursuivre et renforcer les partenariats et la mise en synergie des acteurs de l'action sociale et du DD

L'axe 2 du Contrat "Favoriser l'épanouissement personnel et citoyen" se décline en une cinquantaine d'actions organisées en 4 axes :

- Citoyenneté : renforcer la mobilisation et la participation des publics les plus vulnérables dans la vie locale ; améliorer le rapport services-usagers
- Education – parentalité : conciliation des rythmes de vie et cohérence des parcours éducatifs de 0 à 18 ans; mobilisation et coordination des acteurs pour une éducation et formation tout au long de la vie pour tous ; réussite scolaire et égalité des chances
- Culture : assurer le droit à la culture pour tous, valoriser l'artiste au cœur de la Cité
- Sports : Développer la pratique sportive pour tous et sur tout le territoire. Par le sport, soutenir l'éducation et les actions de prévention santé. Contribuer par le sport au vivre-ensemble.

Lors du Conseil municipal d'octobre dernier, le plan d'actions 2012 du Contrat de Solidarité a été adopté à l'unanimité par les élus. Certaines d'entre elles, comme les programmes de lutte contre la précarité énergétique, les mesures de lutte contre la précarité alimentaire, l'éco-construction de résidences sociales … sont intégrées dans le Projet de 2ème Plan d'actions Agenda 21 2012-2015.

ZOOM sur le bouclier familial : une action phare du Contrat de solidarité pour préserver le pouvoir d'achat des pessacais les plus modestes

Dès mars 2011, la Ville de Pessac a mis en place plusieurs mesures nouvelles pour préserver le pouvoir d'achat des pessacais et familles les plus modestes en période de crise. Ce bouclier familial, d'un coût de 70 000€ pour la Ville en 2011 comprend notamment :

- Le renforcement de la tarification sociale de la restauration scolaire et baisse du coût du repas pour les familles les plus modestes. En 2011, près de 540 familles ont bénéficié d'un coût repas de 0,60 € par repas, dont 250 familles supplémentaires. Au total 20% des familles pessacaises inscrites à la restauration scolaire bénéficient du service à ce prix. Par ailleurs, dans une perspective de redistribution et d'équité sociale, deux nouvelles tranches supérieures sont créées. Le prix maximum du repas est fixé à 4,20 €.
- La mise en place de la gratuité de la prestation « interclasse » pour les familles les plus modestes. Cette prestation qui consiste à animer le temps du midi autour des prises du repas faisait l'objet d'une prestation rémunérée avec un coût de 27€ par an environ par enfant. Cette prestation est désormais gratuite pour les enfants qui ne sont pas inscrits en accueil périscolaire. Cette mesure de gratuité a concerné 746 familles en 2011.

De plus, avec la mise en place du portail « @ccueil » en 2011, l'accès des familles aux services municipaux (petite enfance, éducation, jeunesse) est désormais permanent 24h/24 et 7j/7. Il améliore la qualité du service par un accompagnement individualisé, la création d'un dossier unique et la diversification des moyens de paiement.

ECOQUARTIER ARAGO : TÉMOIGNAGE DU CENTRE SOCIAL, ENGAGÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avec le Projet de Requalification Urbaine d'Arago (cf. Finalité Climat), le Centre social, équipement de proximité avec vocation d'accompagner et animer la vie locale, s'est interrogé et a revu son Projet associatif dans le cadre du nouveau Contrat d'Agrément 2012-2015. Il s'est fortement impliqué, avec Domofrance et la Ville de Pessac, dans les 5 volets qui accompagnent ce Projet (relogement, information-communication, insertion-formation-emploi, vie sociale et culturelle, aménagement des espaces extérieurs) et a fait de l'éducation au Développement Durable un des axes majeurs de son action.

La participation des habitants, cœur de sa mission, est un enjeu essentiel pour la contribution de chacun à la construction collective d'un bien commun à partager, préserver et faire vivre. C'est grâce à un partenariat innovant que les actions menées en 2011-12 traversent tous les volets et se font écho pour expérimenter, sensibiliser. Par exemple :

VIDE GRENIER SOLIDAIRE : à partir de l'idée que des habitants amenés à être relogés vont se séparer d'objets ou de meubles, le partenaire CNL-Amicale des locataires imagine la possibilité d'un vide-grenier. Le Centre social mobilise adhérents, partenaires associatifs et le collectif fixe les objectifs et met en œuvre la démarche : sensibiliser au tri sélectif et à la question des encombrants dans le quartier, collecter objets et mobilier, les valoriser par la remise en

état avec une touche artistique pour le vide grenier, organisé pendant la semaine du Développement Durable. Les bénéfices ont servi à financer un week-end préparé « financièrement » sur 2 ans. L'opération s'étale sur 10 mois et démarre en juillet 2011 par un conventionnement avec Domofrance pour la mise à disposition d'un local de stockage. Un premier appel au collectage a eu lieu en septembre et a permis de meubler l'appartement d'Arago mis à disposition pour la Compagnie Palabras. Egalement, une visite à la Ressourcerie de Cenon permet d'échanger sur une expérience d'insertion professionnelle et le fonctionnement d'une régie de quartier ainsi que lancer les bases d'un partenariat. En novembre : parution d'un article dans le numéro « HQE » pour rappeler le projet et informer sur le collectage. C'est ainsi qu'à partir de janvier une quinzaine de personnes s'est retrouvée chaque week-end pour laver, poncer, visser, peindre, sous la houlette d'une plasticienne pour la touche esthétique et décalée, jusqu'à ce 1er avril, date du vide grenier. L'aventure se poursuit à ce jour avec un nouveau vide grenier au printemps 2012.

Partenaires : Domofrance, Mission Agenda 21 de la Ville, Amicale des locataires, Ressourcerie de Cenon.

« HQE – Habiter au Quotidien Ensemble » : c'est la création d'un journal de proximité en avril 2011 pour répondre à la forte inquiétude d'habitants recevant l'information de la destruction de leur bâtiment. Un journal qui leur donne la parole et informe de tous les événements liés à la requalification au rythme du chantier : problèmes soulevés/solutions apportées (par exemple problème de sécurisation des portes et fenêtres évoqué par les assistantes maternelles lors de l'atelier « Petits et Cie » au Centre social qui organise une rencontre avec Domofrance pour résoudre le problème)… Un journal fait par les habitants pour les habitants en lien avec le PRU Arago (Programme de Rénovation Urbaine) et diffusé à 1500 exemplaires par Domofrance. La volonté d'un travail de qualité s'est concrétisée par le choix d'un prestataire pour la mise en page et « l'orchestration » des articles, la plupart étant rédigés par les membres du groupe.

Partenaires : Domofrance, Amicale des locataires, habitants

Bien d'autres actions méritent d'être mentionnées, le Centre social joue un rôle central de par sa position d'intermédiaire, de lien avec ses adhérents et les habitants et par sa méthode d'intervention de mise en synergie des acteurs sociaux en réponse aux difficultés repérées.

INSERTION DES JEUNES / LES CHANTIERS EDUCATIFS PASSENT EN MODE DURABLE

Parti du constat d'une accentuation de la rupture et de l'éloignement de plus en plus marqué entre les groupes de jeunes/jeunes adultes (14/25 ans) et les différentes institutions et acteurs (Mairie, Centres Sociaux, Établissements scolaires, Centres commerciaux, Bailleurs sociaux, Police) ainsi que les habitants, la Municipalité a décidé de la mise en place des Chantiers Éducatifs dès 2006 .

Photo : Des jeunes en chantier d'insertion Espaces verts



Les chantiers Éducatifs, Pour qui ? Pour quoi ?

Le dispositif des Chantiers Éducatifs est mis en place dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de la Ville de Pessac. Le terme de Chantiers Éducatifs désigne une activité de production de biens et de services réalisée par un groupe de jeunes. Les principaux secteurs concernés sont le second œuvre du bâtiment, les travaux de manutention, les travaux saisonniers, les espaces verts, la décoration, l'agriculture.

Ce dispositif, inscrit dans une démarche globale de prévention, et bénéficiant d'une dynamique partenariale forte, se situe en amont des dispositifs d'insertion. Il s'adresse à des personnes âgées de 14 à 25 ans et poursuit des objectifs éducatifs, sociaux, de médiation, de solidarité et de lien social sur les différents quartiers de la ville, notamment :

- mettre à disposition des acteurs socio-éducatifs du territoire un outil de prévention, de citoyenneté et de médiation créant les conditions privilégiées d'une relation éducative,
- dynamiser le partenariat local autour de la prévention et renforcer le lien entre les institutions et le public jeunes / jeunes adultes
- créer un outil de médiation favorisant les conditions d'un climat apaisé dans le quartier

Ils ont lieu sur les différents quartiers de Pessac, en particulier sur les 3 quartiers d'habitat social en Politique de la Ville (Saige, Châtaigneraie-Arago, Haut-Livrac), mais également en dehors du territoire communal (autres départements français : Dordogne... ; Espagne, projets en réflexion avec la ville de Banfora au Burkina Fasso).
Ils sont mis en place tout au long de l'année, durant les périodes de congés scolaires mais également en dehors de ces dernières.

Bilan 2011 et Perspectives 2012

Pour 2011, 25 Chantiers Éducatifs ont été réalisés, qui ont bénéficié à 96 jeunes/jeunes adultes des différents quartiers de la Politique de la Ville. 20 chantiers associant 76 jeunes ont démarré au 1er semestre 2012.

De plus en plus de chantiers s'orientent vers des activités concourant au développement durable : entretien écologique et désherbage manuel des espaces verts, jardinage écologique et permaculture au Jardin d'ADELES, rénovation énergétique et isolation, projets de solidarité internationale..

Après 4 années de mise en œuvre du dispositif, on constate que ces groupes (parfois en grand nombre selon les quartiers, 20 à 30 personnes) ont évolué et qu'une grande majorité de personnes qui les constituaient est désormais dans des dynamiques positives (scolarité, formation, insertion, emploi) et n'est plus concernée par ces difficultés. Ainsi, le noyau dur des jeunes/jeunes adultes en rupture a nettement diminué (passage de groupes difficiles pouvant être constitués de 20 à 30 personnes à des groupes de 5 à 6 personnes). La situation dans les différents quartiers concernés s'est nettement pacifiée depuis 6 ans. Néanmoins les équilibres demeurent fragiles et l'attention des partenaires concernés doit être constamment portée sur l'évolution de la situation dans les différents quartiers. S'agissant des perspectives, l'objectif est d'adapter le dispositif des Chantiers Éducatifs au public scolaire (Collèges, Lycées) à destination notamment des élèves dits "décrocheurs" et/ou exclus, dans une logique de prévention précoce des exclusions.

L'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE (APP) : UN LEVIER POUR L'INSERTION ET L'ECO- CITOYENNETÉ

Au sein de la Direction de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion professionnelle, l'Atelier de Pédagogie Personnalisée (APP) travaille à lutter contre les exclusions sociales, à favoriser la formation tout au long de la vie, tout en participant à une sensibilisation des habitants au Développement Durable. L'APP s'inscrit dans le projet de ville « Pessac Ville durable et généreuse » par des actions de remise à niveau dans le cadre des compétences clés européennes et par l'animation d'un atelier de ré-apprentissage des savoirs de base, visant l'accès à tous au socle commun des connaissances, à l'autonomie et à la citoyenneté. En 2011, l'Atelier de Pédagogie Personnalisée (APP) a accompagné 254 stagiaires dont 32% de bénéficiaires du RSA, 40% public politique de la ville et 25% de jeunes contre 228 stagiaires en 2010.

Rappel des indicateurs d'évolution de l'APP

Les Indicateurs	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de stagiaires APP	313	243	297	228	254
Dont % public Politique de la Ville	27%	33%	24%	34%	40%
Nombre d'heures de formation APP	19 909	17 123	19 269	19 169	22 895
Publics prioritaires (Demandeurs d'emploi longue durée, RSA, femmes seules avec enfant, travailleurs handicapés)	30%	37%	36%	36%	44%
Dont nombre de stagiaires en atelier de ré-apprentissage de savoirs de base	52	56	59	70	66
Dont % public Politique de la Ville	66%	64%	56%	65%	57%

Impacts de la formation

30 % des personnes qui sortent, ont une solution positive immédiate. Généralement, ce pourcentage est doublé au bout de 6 mois. Au-delà de ces résultats directement quantifiables, l'impact de la formation est davantage qualitatif pour la personne : rompre l'isolement, reprendre confiance en soi, refaire un réseau social, tant pour leur insertion professionnelle que pour leur vie privée, retrouver un contenu d'activité dans la journée, etc... Ces seuls bénéfices permettent bien souvent à l'usager de reprendre le chemin de l'emploi. Fin décembre 2011, 190 personnes sont sorties de formation.

Accès à l'emploi	Réussite concours	Attentes résultats concours	Entrée formation qualifiante	Attente entrée formation qualifiante
13	8	11	8	24

QUAND LES ACHATS PUBLICS CREENT DE L'EMPLOI LOCAL : UN BILAN 2011-2012 POSITIF POUR LA CLAUSE SOCIALE !

La Ville a systématisé en 2006 l'intégration d'une clause sociale dans tous ses marchés à chaque fois que cela était possible : les entreprises sélectionnées s'engagent à employer, pour un certain nombre d'heures, des personnes en difficulté pour favoriser leur retour à l'emploi. En 2008, les communes de Pessac, Cestas, Canéjan, la CUB, la Région ont confié au PLIE des Sources la mission de coordonner la mise en œuvre de cette clause sur le territoire et d'accompagner les entreprises dans son exécution.
En croissance depuis sa mise en application, les résultats chiffrés 2011 de la clause sociale à Pessac sont très positifs, puisque le nombre d'heures réalisé est passé de 25 822 heures en 2010 à 43 745 heures en 2011, générant ainsi 29 équivalents temps plein. Les marchés publics spécifiques à la Ville de Pessac ont généré à eux seuls 27 493 heures d'insertion en 2011, soit 63% du volume total.

Clause sociale	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'heures d'insertion réalisées via la clause sociale dans les marchés publics municipaux /an	244	9623	14638	18716	27493
Nombre d'heures d'insertion réalisées via la clause sociale sur les Marchés publics mutualisés sur le territoire du PLIE	NC	12748	20979	25822	43745
% des publics « politique de la Ville » touchés par les clauses d'insertion par les Marchés publics (emploi, formation, insertion professionnelle...)	NC	39 %	54,00%	50,00%	50,00%
Nombre d'ETP d'insertion généré par les marchés publics sur le territoire (emploi, formation, insertion professionnelle...)	NC	7	11,5	14	29

Nombre d'heures d'insertion réalisées via la clause sociale – Bilan de la Direction de l'Emploi/Mairie de Pessac 2012

LOGEMENT DURABLE POUR TOUS- Nos réalisations 2011-2012
PLAN DE GESTION DE LA CITE FRUGES – LE CORBUSIER : MISE EN PLACE D'UN GUICHET UNIQUE DES AIDES POUR FACILITER LA RENOVATION DURABLE DES TOITURES ET FACADES

Photo : Cité Frugèes - Le Corbusier



Dans le cadre du Plan de gestion de la Cité Frugès, approuvé en Conseil Municipal du 1er juillet 2010, un dispositif de guichet unique financier à destination des habitants propriétaires de la Cité Frugès a été créé. Il s'agit d'une opération de restauration des toitures et façades des maisons des Quartiers Modernes Frugès et a pour but de permettre la valorisation patrimoniale du site en accélérant le processus de réhabilitation des bâtiments en conformité avec le règlement de la ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager).

Le dispositif de Guichet unique met en synergie les financements publics pour les optimiser. La DRAC Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde et la Fondation du Patrimoine interviennent selon les critères de leurs propres dispositifs.

Par délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2011, la Ville de Pessac, en partenariat avec la Région Aquitaine, crée un dispositif spécifique : le Fonds d'intervention toitures-façades, alimenté à part égale par la Région Aquitaine et par la commune de Pessac à hauteur de 10 500 € par an afin de traiter cinq dossiers par an. La commune de Pessac est gestionnaire de ce fonds mutualisé et verse aux différents propriétaires concernés sa participation financière ainsi que celle de la Région Aquitaine.

Les conditions de la participation du fonds d'intervention mutualisé sont les suivantes : aide égale à 20% des travaux TTC, plafonnée à 5 000 € (soit 25 000 € de travaux) pour les particuliers non imposables et à 3 000 € (soit 15000 € de travaux) pour les particuliers imposables. Une majoration de cette aide sera opérée selon la capacité de financement du demandeur, établie par l'enquête sociale menée par les travailleurs sociaux du CCAS de Pessac.
Une commission de péréquation pilotée par la Ville de Pessac réunit les différents partenaires financiers et harmonise les aides en tenant compte des ressources des demandeurs.

PESSAC, VILLE ACCESSIBLE : BILAN DES MESURES DE MISE EN ACCESSIBILITE DU PATRIMOINE MUNICIPAL ET DES ESPACES PUBLICS

Démarche d'Accessibilité des bâtiments municipaux recevant du public

La Ville de Pessac poursuit la mise en œuvre de son plan de mise en conformité de ses bâtiments recevant du public. Ce plan a été formalisé en 2010 après la réalisation d'audits analysant l'accessibilité pour les personnes souffrant de toute forme de handicap conformément aux orientations de la Loi Handicap de 2005. Comme présenté dans le 1er Rapport développement durable, près de 2500 non-conformités à la Loi 2005 ont été relevées. Dès 2011, la Ville a décidé d'allouer 300 000 € TTC/an au titre de son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la mise en œuvre de ce plan.

Grâce aux travaux engagés en 2011, 69 non-conformités ont été levées, pour un coût estimé à environ 510 000€. La totalité des travaux est en réalité revenu à 190 000€ (dont 85000 € pour l'Hôtel de Ville). Cette différence de coût s'explique par la simplification de la réglementation pour l'accessibilité à certains équipements sportifs.

En 2011, la Ville de Pessac est donc intervenue sur 10 bâtiments dont notamment le hall de l'Hôtel de Ville, les vestiaires de la salle d'armes de Razon, le Bureau Information Jeunesse et quelques écoles pour le remplacement de portes.

La Ville de Pessac a également souhaité aller plus loin en améliorant son accueil physique du public en situation de handicap. En effet, des permanences vont être mises en place pour l'accueil des déficients auditifs et le personnel d'accueil de la Mairie va être formé à une première approche du langage des signes.



La mairie rouvre au public

TRAVAUX L'hôtel de ville n'est pas terminé mais ouvre à nouveau au public à partir d'aujourd'hui

WILLY DALLAY

Un chantier dans un autre chantier, comme des poupées gigognes. C'est comme cela que l'on peut voir les travaux à l'hôtel de ville, au cœur d'un centre en pleine restructuration.

S'il faudra attendre le samedi 1er septembre pour pouvoir à nouveau longer en voiture la place de la V e République par l'axe Jaurès-Pasteur, l'accueil de la mairie, lui, est à nouveau ouvert au public dès aujourd'hui, au prix d'un déménagement pendant le week-end. Durant l'été, il avait en effet été transféré au 1er étage du Jean-Eustache (« Sud Ouest » du 23 août). Ce n'était que la partie émergée d'un iceberg estival.

Il suffit de faire un tour dans les coulisses du bâtiment pour découvrir un univers de câbles, fenêtres neuves encore dans leur emballage, pots de peinture, bouts de moquettes, caisses à outils, matériaux en tout genre, mobilier entassé…

En fait les employés de nombreux services ont dû jouer une partie de « bureaux musicaux » pour reprendre l'expression de Michel Dazat, élu chargé des travaux, des équipements et de la propreté. Il rend hommage à leur stoïcisme pour continuer à travailler dans le bruit, les odeurs et la poussière. Car ce n'est pas fini.

« C'est une grosse opération de 2 millions d'euros qui se déroule sur trois ans depuis 2011. Nous avons profité de cet été, moment où la mairie accueille moins d'administrés, pour changer la verrière. »

La fin des pyramides

Exit les petites pyramides de verre que le fouvre nous enviait, mais qui commençaient à poser quelques problèmes d'étanchéité. Dans ce vaste espace central, au-dessus du hall, elles ont été remplacées par une structure plus classique à double pente. Ce gros morceau une fois réalisé, le public peut à nouveau fréquenter les lieux.

En revanche, les travaux se poursuivent, notamment au 2e étage, articulé autour de la verrière : « On remplace toutes les fenêtres qui donnent dessus. On va gagner non seulement en étanchéité, mais aussi en chauffage. On espère une baisse de consommation de 16 %. La rénovation de l'électricité apportera aussi économies et confort. On change un ondouleur pour bien sécuriser le système informatique et téléphonique. On refait les sols, les peintures. On pose des garde-corps sur les toits-terrasses, c'est maintenant obligatoire. On a revu le désenfumage… »

« Indispensable »

Après cette deuxième tranche à 470 000 euros, une troisième phase consistera à refaire l'étanchéité des toitures et des deux façades en verre, en remplaçant les fenêtres les unes après les autres.

Travaux indispensables selon Michel Dazat : « La mairie, dans sa configuration actuelle, datait de 1987 (municipalité Dalbos). Il y avait forcément beaucoup de choses à refaire. Et une ville ne peut pas fonctionner si son cœur de commandement n'est pas bien en place. »

Vendredi, c'était encore le chantier dans le hall.

Article Sud Ouest du 27/08/2012 : Fin des travaux de l'Hôtel de ville

Insertion et accompagnement vers l'emploi des travailleurs handicapés : la Ville de Pessac s'engage

Fin 2011, la Ville de Pessac a mis en place une démarche interne pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. La Ville souhaite mettre en œuvre une politique volontariste en matière de handicap, inscrite dans le respect des logiques de DD et de responsabilité sociétale de l'employeur notamment en matière d'accès à l'emploi et d'accueil de la différence. Une convention de partenariat a été signée en décembre 2011 avec le FIPHFP pour 2012-2014, pour un budget de 500 000 € sur 3 ans, autour de 3 axes :

- l'ouverture sur le handicap : 7 actions de communication, de sensibilisation de l'ensemble du personnel, d'accessibilité et de collaboration avec le secteur protégé
- le maintien dans l'emploi : 6 actions d'aménagement de postes de travail, de prévention et de cadrage des procédures
- le recrutement : 5 actions pour développer le recrutement de bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Par ces efforts renforcés, la Mairie de Pessac qui comptait un taux d'emploi des travailleurs handicapés de 6,93% en 2010, contre 4% en moyenne nationale pour les collectivités, est passée en 2011 à un taux d'emploi des travailleurs handicapés de 8,01%.

Démarche d'Accessibilité des espaces publics (CUB)

L'accessibilité handicap des espaces publics, transports et voirie est de compétence communautaire. La CUB estime à environ 40% la part de l'espace public concernée par l'accessibilité. Un schéma général d'accessibilité est en préparation et sera soumis à consultation. Les travaux actuellement engagés concernent, pour les transports, la mise en conformité des arrêts de bus urbains, qui s'opère ligne par ligne. Par ailleurs, sur Pessac, en 2011, 15 aménagements de rue ont été effectués permettant notamment : la création de 68 places de stationnement pour personnes à mobilité réduite, la mise en place de 104 percées piétonnes et 8 bandes d'éveil. L'ensemble de l'opération d'aménagement du centre-ville intègre aussi les données d'accessibilité.

SOLIDARITE INTERNATIONALE - Nos réalisations 2011-2012
PESSAC/ BANFORA : LA COOPERATION DECENTRALISEE

Pessac a tissé de nombreux liens dans le cadre de la coopération décentralisée : Burgos (Espagne) en 1986, Galati (Roumanie) en 1993 et Göppingen (Allemagne) en 2000...

Photo : Monsieur le Maire lors de sa visite à Banfora en 2010



Commune de 110 000 habitants, Banfora est une ville récente du Burkina Faso, créée en 1903. Située à 450 km de Ouagadougou, au sud-ouest du Burkina, elle est la capitale de la région des Cascades de la Province de la Comoé. Caractérisée par une agriculture développée grâce à des ressources en eau suffisantes, de nombreuses associations dans tous les domaines, un centre hospitalier et de nombreuses écoles, c'est l'une des principales destinations touristiques du pays. Son Maire, dans sa volonté de construire une ville forte et attractive, s'appuie sur la coopération décentralisée comme un outil de développement et noue ainsi des liens de partenariat avec des villes du Sud et du Nord. En octobre 2010, les deux Maires « décident ensemble de s'engager dans une démarche de coopération décentralisée qui favorise le dialogue entre les cultures et associe l'ensemble des acteurs de leurs territoires respectifs, élus, services, partenaires associatifs, citoyens afin de mettre en œuvre une démarche commune de développement durable ». Le protocole de coopération est signé en décembre 2010, la veille de la commémoration du cinquantenaire de l'indépendance du Burkina Faso (9 décembre 1960). Quatre thèmes principaux sont retenus pour les premiers échanges : l'éducation, l'aménagement urbain, l'accès au numérique, la prévention santé.

En 2011-2012, plusieurs échanges associant l'ensemble des acteurs de leurs territoires respectifs, élus, services, partenaires associatifs, citoyens, du chemin ont permis d'approfondir la connaissance réciproque des enjeux, spécificités, besoins et projets des deux villes.
Ainsi, en mars 2012, le secrétaire général de la Ville de Banfora a été accueilli durant quinze jours par les services municipaux pessacais. Très sensibilisé au développement durable, il a particulièrement souhaité découvrir la démarche Agenda 21 de Pessac : réalisation du diagnostic développement durable, participation des habitants, organisation du pilotage, suivi opérationnel des actions, définition d'indicateurs de développement durable.... Toute la boîte à outils de l'Agenda 21 pessacais a ainsi été partagée.

Les différents échanges entre les deux villes ont permis de dégager un projet commun, partagé, prenant en compte les besoins et savoirs faire du partenaire du Sud. Le projet de coopération décentralisée entre les deux Villes s'inscrit dans les objectifs du Millénaire pour le Développement, sur trois points :

- Objectif N°1 : réduire la pauvreté
- Objectif N°3 : promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes
- Objectif N°6 : combattre le VIH-SIDA, le paludisme et autres maladies.

Le 29 mars 2012, le Conseil Municipal de Pessac a approuvé à l'unanimité l'engagement d'un premier projet concret co-financé par les 2 villes : le projet Cœur de Mères de construction d'un centre de formation et de ré-insertion pour jeunes filles-mères.
A Banfora, la problématique des jeunes filles-mères constitue un véritable enjeu pour la Ville : sans qualification, sans perspectives, ces jeunes filles se retrouvent en situation de grande pauvreté. La Ville de Banfora et l'association locale « Cœur de Mères », conscientes de l'ampleur du phénomène ont mené une étude approfondie en 2011 afin de mieux cerner le problème et proposer des solutions. L'enquête a révélé que, sur 10 ménages enquêtés, 4 connaissent cette situation. Pour y remédier, l'association Cœur de Mère propose la construction d'un centre de réinsertion des jeunes filles mères sur la période 2012/2014, incluant un accompagnement sanitaire et social des 45 jeunes filles hébergées et le suivi de formations qualifiantes en couture/broderie, coiffure, teinture/tissage. A la fin de leur cursus de formation, ces jeunes filles mères s'installeront à leur propre compte grâce à un accès au micro-crédit. La Ville de Pessac accompagne à hauteur de 30 000 € ce projet d'investissement, qui signe le début de la coopération opérationnelle entre Banfora et Pessac.

ILS AGISSENT AUSSI : LE COLLECTIF SSI DE PESSAC



Le Collectif SSI (Semaine de la Solidarité Internationale) de Pessac regroupe depuis cinq ans, entre douze et quinze associations* œuvrant dans la Solidarité Internationale en partenariat avec la médiathèque Jacques Ellul de la Ville et le RADSI, Réseau Aquitain pour le Développement et la Solidarité Internationale. Les membres actifs de ce Collectif sont les associations APIPDH – ASTI – CADTM - Cavot France-Afrique – CCFD Terre solidaire - Cœur Soleil – MBPDH - Peuples Solidaires – Secours catholique – Secours Populaire, mais aussi les Comités de jumelage et la Médiathèque Jacques Ellul.

L'objectif de ce Collectif est de sensibiliser des publics diversifiés aux enjeux et projets de Solidarité internationale et de co-organiser chaque année en novembre plusieurs animations grand public dans le cadre de la Semaine nationale de la solidarité Internationale.

Inscrit dans une démarche participative, il s'appuie sur des partenariats divers :

- de longue durée : le dispositif AlimenTerre ; la Festival International du film d'Histoire ; les trois centres sociaux de Pessac et la Ville de Pessac
- des partenariats sur projets plus occasionnels : établissements scolaires ; comités de quartier de la Ville ; Office municipal des sports …



Le travail mené se base sur des principes et valeurs de la Solidarité internationale qui conduisent au développement d'une citoyenneté mondiale :

- Dépasser les clichés misérabilistes
- Favoriser l'esprit critique sur les relations entre le Nord et le Sud, leurs mécanismes, leurs causes
- S'interroger sur les impacts de la mondialisation néo-libérale
- S'engager dans le développement durable pour les générations actuelles et futures
- Faire émerger une citoyenneté individuelle et collective active
- Encourager le partenariat entre tous les acteurs de la société pour construire un monde plus juste et plus solidaire : associations, établissements d'enseignement, collectivités territoriales, comités d'entreprises, entreprises, mutuelles, syndicats, pouvoirs publics, etc.

Ainsi, depuis 2008, différentes thématiques ont été développées dans le cadre des Semaines de la solidarité internationale comme : Défendre les droits humains, mieux vivre ensemble, partager nos cultures et promouvoir la paix, consommer autrement,... (www.lasemaine.org). Au delà de l'organisation de ces rendez-vous, le Collectif Pessac SSI s'investit également dans d'autres actions autour du développement durable : la rencontre organisée en mars 2012 avec le Président de l'association indienne INDP autour du Projet « Demain la Terre La jeunesse prend la parole », qui s'inscrivait dans le cadre de Rio + 20, en est un exemple.

PESSAC VILLE ECOLOGIQUE
Notre défi commun : lutter contre le changement climatique et préserver la qualité de l'air

CONTEXTE LOCAL- Synthèse des évolutions et nouveaux éléments de connaissance

Les principaux enjeux de développement durable présentés dans le 1er Rapport développement durable pointent les caractéristiques pessacaises suivantes :

- Les secteurs énergivores à Pessac : l'habitat, le tertiaire et le transports, des secteurs d'action prioritaires ;
- Une ville qui mise sur les transports en commun et les déplacements doux ;
- Qualité de l'air, risques et nuisances : des sujets à approfondir.

En 2011-2012, les études et diagnostics suivants ont été menés pour actualiser, enrichir et partager nos connaissances en matière d'impacts du changement climatique : réalisation du Bilan Carbone de la municipalité, élaboration du Schéma Régional Climat Air Energie, Grenelle des Mobilités de la CUB, ...

Mobilité : Un Grenelle pour mieux comprendre

D'après INRIX®, Bordeaux est à la vingtième place des villes européennes en termes d'encombrement du trafic urbain, , derrière Lyon (19ème), Madrid (13ème), Paris (4ème), Milan (1ère). A Bordeaux, l'estimation de la perte annuelle de temps est évaluée à 44 heures par an.
La Communauté Urbaine de Bordeaux a donc décidé de lancer un Grenelle des Mobilités, rassemblant plus de 120 acteurs divers (représentants de l'État, employeurs, salariés, collectivités territoriales, experts et associations d'usagers) afin de mener une démarche de coproduction chargée de préciser les conditions et les projets nécessaires à une rupture dans les manières de pratiquer et d'organiser la mobilité.
Ainsi, 20 principes d'actions se concrétisant par 18 mesures concrètes ont été établis pour une mobilité fluide, raisonnée et régulée au sein et autour de l'agglomération bordelaise.

Source : Rapport final du Grenelle des Mobilités



Photo : Tram à Pessac- Saige

Le SRCAE : un document cadre à l'échelle régionale

Les SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie) ont été créés par la loi ENE du 12 juillet 2010 (dite loi Grenelle). Le SRCAE est un document à portée stratégique visant à définir à moyen et long terme les objectifs régionaux, éventuellement déclinés à une échelle infra-régionale, en matière de lutte contre le changement climatique, d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables et d'amélioration de la qualité de l'air. Il s'agit d'inscrire l'action régionale dans un cadre de cohérence avec des objectifs air, énergie, climat partagés. Les orientations du SRCAE servent donc de cadre stratégique pour les collectivités territoriales et doivent faciliter la cohérence régionale des actions engagées par les collectivités.
Ainsi, le projet de SRCAE aquitain est élaboré de manière conjointe entre l'État et la Région Aquitaine depuis le 30 septembre 2010. Il comprend deux parties : la première, le rapport de présentation, présente le diagnostic de la situation actuelle en matière de Climat, d'Air et d'Énergie ainsi que les scénarios de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. La seconde partie, le rapport d'orientations, présente les orientations fondamentales retenues par l'État et la Région à l'issue du processus de concertation ainsi que des dispositions à portée plus opérationnelle.

La Ville de Pessac a été saisie par le Préfet afin de donner un avis sur le projet de SRCAE. La Ville a délibéré en juillet 2012 et a émis un avis favorable à ce projet. Le SRCAE a été adopté en octobre 2012.

NOTRE BILAN 2011/2012 SUR LA FINALITE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans le cadre de son 1er plan d'actions Agenda 21, la Ville a réalisé plusieurs actions en matière de lutte contre le changement climatique :

- Réalisation d'audits énergétiques des bâtiments municipaux ;
- Développement des énergies renouvelables et éco-construction des équipements municipaux ;
- Optimisation de la flotte municipale propre,
- Élaboration d'une démarche achats responsables,
- Optimisation de l'éclairage public
- Mise en place d'une démarche « quartiers durables »

Aujourd'hui, la Ville souhaite aller plus loin dans la lutte contre le changement climatique. En mars 2012, le Comité de pilotage partenarial de l'Agenda 21 a validé les pistes de progrès suivantes sur cette finalité :

- Planifier une programmation énergétique de territoire avec les partenaires (maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables et réseaux de chaleur), Systématiser la prise en compte de l'énergie et du climat dans l'urbanisme et l'habitat ; Poursuivre la maîtrise de l'étalement urbain, l'intensification des espaces habités et la diversification de l'offre de logements via une politique foncière renforcée
- Poursuivre la mise en œuvre du PPI durable et renouveler le SDAL en se dotant d'une programmation pluriannuelle (-40% des consos) ; Adopter une stratégie de développement des EnR sur le patrimoine en lien avec la planification énergétique de territoire ; Favoriser la sobriété énergétique dans le patrimoine municipal par l'affichage des consommations énergétiques, la sensibilisation et l'implication des usagers ; Systématiser l'excellence énergétique dans les nouveaux projets ; Intégrer le patrimoine en délégation et en gestion indirecte à la politique patrimoniale et inciter les utilisateurs aux économies d'énergie et économies d'eau
- Formaliser et mettre en œuvre une stratégie d'approvisionnement et de desserte énergétique du territoire incluant les ENR ; Encourager la CUB dans l'intégration de l'efficacité énergétique et de la production d'ENR dans ses politiques de l'eau et des déchets ; Intégrer les gros consommateurs dans la programmation énergétique (CHU, campus, bailleurs)
- Poursuivre le développement du réseau TC et des intermodalités, améliorer les liaisons vers les zones d'activité et les communes voisines ; Développer une stratégie planifiée de développement de la mobilité douce intégrant la sensibilisation des habitants, la sécurisation et le stationnement
- Formaliser un PDE Mairie exemplaire intégrant l'écomobilité et les solutions numériques innovantes ; inciter au développement des PDE (entreprises, associations...)



Photo : Flotte municipale à énergie alternative

Ainsi, l'année 2011-2012 a été marquée par les avancées suivantes, détaillées ci -après :

- la réalisation du Bilan Carbone® Patrimoine & Compétences de la Ville
- la réhabilitation urbaine du quartier d'Arago - La Châtaigneraie ;
- la poursuite de la démarche de rénovation énergétique du patrimoine municipal ;
- la mise en place d'une chaudière bois pour alimenter les serres du Bourgailh ;
- la poursuite des aménagements doux ;
- la mise en place de deux lignes de car à pattes à l'école Aristide Briand ;
- l'élaboration du Plan de Déplacements du CHU.

COUP DE PROJECTEUR SUR LA DEMARCHE BILAN CARBONE PATRIMOINE ET COMPETENCES DE PESSAC : un nécessaire préalable au Plan Climat

La Ville de Pessac prépare son 2ème plan d'actions Agenda 21, intégrant un Plan Climat Energie Territorial. Elle s'engage ainsi à aller plus loin dans la lutte contre le changement climatique en déclinant une démarche globale sur son territoire qui touche tous les domaines impactant la qualité de l'air et le climat de Pessac : Transports, Energie, Aménagement et habitat, Air, Risques et adaptation au changement climatique, Consommation, Exemplarité dans la gestion économe du patrimoine, des déplacements et des achats municipaux, … Il s'agit donc de définir une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre tout en mettant en cohérence et en renforçant les actions menées jusque-là au titre du volet climat du 1er Plan d'actions Agenda 21.

Pour poser les bases de son plan d'actions, la collectivité s'est engagée à réaliser d'une part le bilan énergétique de son territoire et d'autre part le bilan carbone de sa propre activité. Ce Bilan Carbone® permet de connaître les émissions de CO2 liées à l'activité de la collectivité.

Initialement développé par l'Agence Nationale de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), et géré aujourd'hui par l'Association Bilan Carbone (ABC), le **Bilan Carbone® est une méthode de diagnostic des émissions de Gaz à effet de serre (GES)** reconnue en France. Il doit être actualisé tous les trois ans afin de quantifier les progrès réalisés et de définir les axes de travail futurs.
Le Bilan Carbone® consiste en **l'inventaire de toutes les émissions de GES liées aux activités d'une collectivité**. Il s'agit de prendre en considération les émissions engendrées **en interne** (consommation d'électricité, production de froid, déchets...) comme **en externe** par tout ce qui rend possible l'activité de la collectivité (transports, déplacements, achats de fonctionnement, matériaux et services entrants, déchets directs, immobilisations corporelles...). En effet, tout achat de fonctionnement, l'énergie comme le matériel, dispose d'un **contenu carbone**, lié aux émissions de GES qu'il a fallu engendrer pour le fabriquer et le transporter jusqu'à Pessac.

La loi portant engagement national pour l'environnement (loi « Grenelle », article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010) impose à la Ville de réaliser un bilan GES sur le périmètre réduit des consommations d'énergie et de carburant sur les biens (bâtiments, véhicules, matériels) possédés par la Ville et ses compétences.
La Ville de Pessac a décidé d'aller plus loin en réalisant un Bilan Carbone® sur le périmètre global de son activité (périmètre dit « Patrimoine et Compétences »). Ce périmètre intègre donc toutes les émissions indirectes des achats et des sous-traitants (délégations de service public notamment : stade nautique, restauration scolaire et administrative).



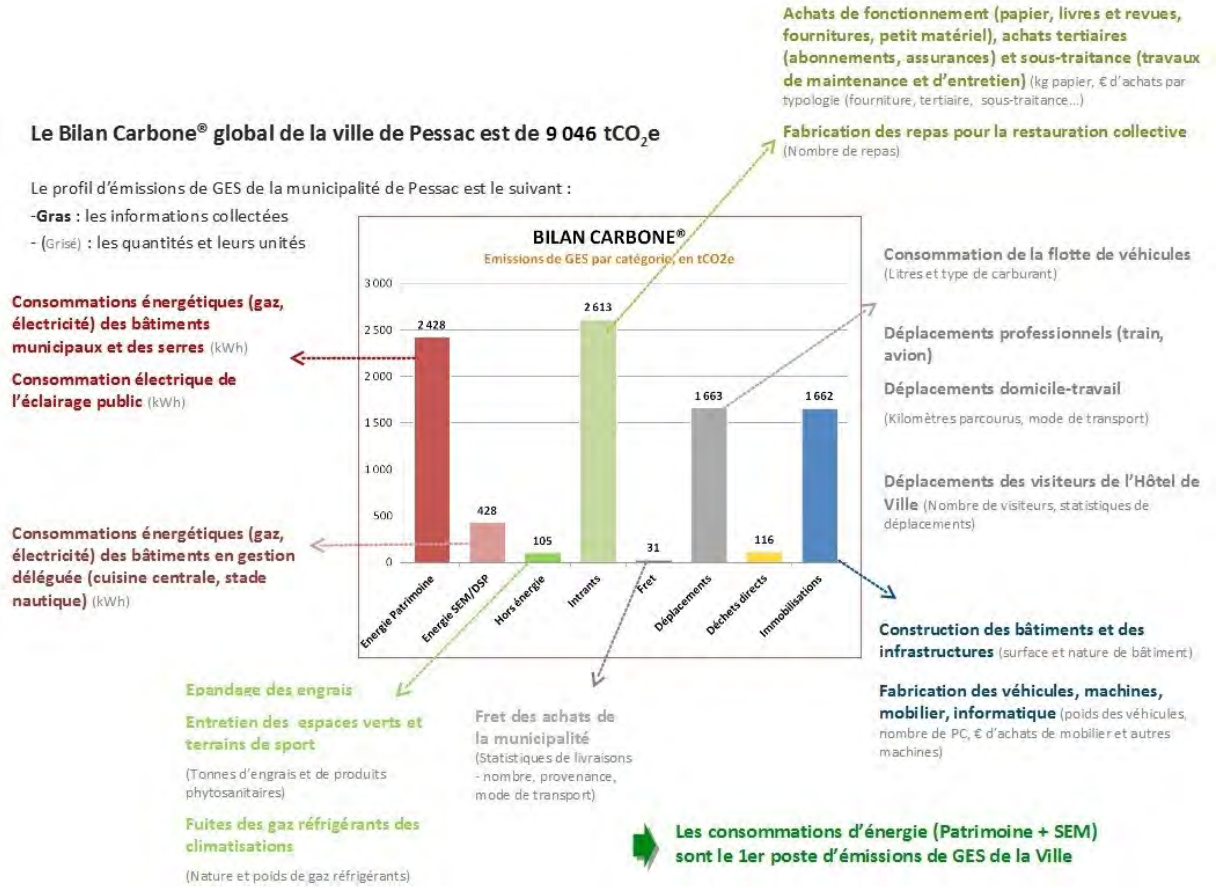
Le périmètre du Bilan Carbone de Pessac

Réalisé par ECO2 Initiative, bureau d'études accrédité par l'ADEME, d'avril à août 2012 grâce à l'implication active d'une quinzaine de services, le bilan est basé sur la collecte d'environ 80 indicateurs. Conformément aux obligations Grenelle, il doit être réactualisé tous les 3 ans.

Le Bilan Carbone® global de la ville de Pessac est de 9 046 teqCO2 (pour 2011). La tonne équivalent CO2 (teq CO2) est l'unité de mesure commune aux gaz à effet de serre (CO2, méthane, N2O…).
Les consommations d'énergie (Patrimoine + DSP – Délégation de Service Public) représentent le 1er poste d'émissions de GES de la Ville ; **les achats et DSP** (dont la fabrication de repas) le 2ème poste ; les **déplacements** (agents/visiteurs/livraisons) et les **immobilisations** se placent respectivement en 3ème et 4ème postes.
Selon le bilan énergétique de l'ALEC, les émissions globales de CO2 générées sur le territoire pessacais sont de 271 000 teqCO2, soit 4,63 teqCO2 par habitant en 2009. Ainsi, la mise en place d'une démarche territoriale coordonnée, mobilisant les habitants et les acteurs du territoire est primordiale pour agir efficacement en matière de lutte contre le changement climatique.

Bilan initial de l'impact sur le climat du fonctionnement de la municipalité, ce Bilan Carbone® représente un préalable réglementaire pour bâtir le PCET. Il permet de prioriser les objectifs d'exemplarité municipale suivants pour atteindre le facteur 4 :

- **Renforcer la sobriété énergétique du patrimoine** municipal et en délégation (PPI – Programme Pluriannuel d'Investissements -Rénovation énergétique/ sensibilisation/ éco-construction et EnR)
- **Poursuivre la généralisation de la démarche achats durables** et diminuer l'empreinte carbone des achats et sous traitances
- **Élaborer un Plan de Déplacements Administration** adapté à tous les sites municipaux, intégrant les déplacements domicile/travail, les livraisons et la sensibilisation des visiteurs.



Retrouvez le détail du Bilan Carbone sur le site de la Ville – Rubrique Agenda 21.

L'ECOQUARTIER D'ARAGO EN MARCHE

Depuis de nombreuses années, Pessac s'attache à construire la Ville durable en intégrant le Développement Durable dans tous les projets d'aménagement et de renouvellement urbain.
Le quartier d'Arago – La Châtaigneraie en est un parfait exemple avec sa démarche de rénovation urbaine qui vise à améliorer durablement l'image et la qualité de vie sur le quartier (réhabilitation BBC de 518 logements, démolition de 73 logements, construction de 205 logements BBC) pour un budget de 90 millions d'euros (dont 80 millions investis par Domofrance).

Les travaux réalisés

Depuis le début de l'année, le quartier Arago a amorcé sa mutation. La réhabilitation des résidences est en cours et les travaux avancent selon le calendrier prévu.

La réhabilitation intérieure des logements d'Arago est quasiment achevée. Les toitures terrasses sont isolées, la rénovation des halls d'entrée et des cages d'escalier et la pose des balcons dont certains seront végétalisés sont en cours.

Pour chacun des bâtiments, des réunions publiques ont été organisées par Domofrance pour expliquer tout le processus des travaux et un livret explicatif a été remis à chaque locataire. Un dispositif sur mesure a été créé afin de faciliter le bon déroulement des travaux selon le rythme de 10 logements par semaine : bureau d'accueil des locataires, plannings personnalisés, appartement d'accueil de jour, gestion des clés, embauche de 2 manutentionnaires-installateurs,...
Les travaux de réhabilitation vont se poursuivre jusqu'à la fin 2013 à ce rythme soutenu permettant d'offrir à la résidence une nouvelle identité avec des balcons différenciés, mais aussi une performance thermique considérablement améliorée.



Photo : Maquette éco-quartier Arago

Des espaces extérieurs repensés

Le projet urbain ne consiste pas seulement en une action sur le bâti, mais également à réaménager totalement les espaces extérieurs du quartier de façon durable (gestion des espaces publics, reboisement, installation du tri sélectif, mise en place de composteurs, création de liaisons douces,...).
La démolition de deux bâtiments permettra une nouvelle organisation urbaine autour de deux axes principaux :

- l'avenue de la Châtaigneraie qui dessert l'ensemble du quartier et débouche d'un côté sur le Parc de Camponac, de l'autre sur le futur tramway ;
- la future Méridienne verte qui constituera le « poumon vert du quartier ».

Le réaménagement des espaces extérieurs (dans l'esprit de ce qui a été fait à la Châtaigneraie) a pour ambition de créer de véritables lieux de rencontre et de convivialité. Afin que ces espaces soient au mieux utilisés par les habitants, la Ville et Domofrance souhaitent concerter les habitants sur ces aménagements. En plus des plantations, du mobilier urbain et des jeux pour enfants seront installés. Pour autant, d'autres idées innovantes pourraient émerger et seraient susceptibles, selon les souhaits exprimés et compte-tenu des budgets, d'être intégrées au projet. Adossée au centre social de La châtaigneraie, très actif dans ce projet, la concertation démarrera à l'automne.
Ce travail s'inscrit dans le cadre d'un Comité de suivi partenarial de Gestion Urbaine de Proximité.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE : L'EXEMPLE DE L'ÉCOLE MATERNELLE JULES FERRY

La Ville de Pessac s'est engagée en 2011 dans un programme de rénovation énergétique de son patrimoine municipal. Avec une enveloppe dédiée de 500 000€ par an, la Ville s'attache à mettre en œuvre ce programme qui comprend plus de 600 opérations d'amélioration des performances énergétiques.

En 2012, la Ville de Pessac a agrandi et réhabilité l'école Maternelle Jules Ferry. L'opération s'élève à un budget total de 1 850 000 € (TTC). Le projet consiste en la création de 255 m² de SHON (Surface Hors Œuvre Nette) ainsi que la rénovation de 760 m² de SHON (existant).
Cette opération, en site occupé et sans déplacement d'effectif, porte sur 1 015 m² de surface bâtie (et près de 3 000 m² de surface extérieure) et est menée de façon à minimiser les nuisances vis à vis des utilisateurs pendant la phase travaux.

L'ouvrage, dont la livraison est prévue pour fin 2012, vise une performance énergétique tendant vers le BBC pour la partie nouvellement construite.
En terme énergétique, le bâtiment existant est faiblement impacté. Seuls les châssis existants sont presque intégralement remplacés par des châssis en aluminium dotés d'excellentes performances thermiques (Uw = 1,7 W/m².K) et acoustiques. Ils sont munis de vitrages à haute performance thermique (Ug=1,1 W/m².K). Ce à quoi s'ajoute l'isolation renforcée des façades par l'intérieur ainsi que sur une bonne partie des combles.



Photo : École Maternelle J. Ferry (depuis Av Marc Desbats)

L'extension, quant à elle, s'intègre tout d'abord dans son environnement par la poursuite de la volumétrie déjà en place et la duplication des modules de châssis vitrés. Elle est recouverte d'une toiture isolée sur bac acier avec étanchéité, qui se poursuit sur le préau et la coursive dont la rive est habillée d'une bande blanche en fibres ciment. Des panneaux translucides en polycarbonate coloré animent et délimitent l'espace du préau.
Ses façades sont traitées en maçonnerie à isolation répartie enduite de type monomur et isolées depuis l'intérieur. Les menuiseries extérieures sont en aluminium (de performances équivalentes à celles nouvellement posées dans l'existant). Le système de chauffage au gaz est reconduit sur la partie extension. Une VMC double flux (pilotable depuis un poste extérieur au site scolaire au même titre que le système de la chaufferie) vient par ailleurs alléger les besoins en chauffage tout en assurant le renouvellement de l'air sur l'ensemble des espaces de l'extension pour un confort optimal.

La consommation énergétique est également réduite grâce à l'intégration de systèmes d'éclairages moins énergivores. Cet aspect est également accentué grâce à l'orientation des locaux et des puits de lumière implantés à divers endroits qui garantissent un éclairage naturel optimum et donc un faible besoin de lumière artificielle.

ÉNERGIES RENOUVELABLES : LES SERRES DU BOURGAILH CHAUFFÉES AU BOIS

Pessac s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de développement d'énergies renouvelables afin de renforcer son engagement pour la lutte contre le changement climatique.



Photo : Serres du Bourgailh

En 2012, le service espaces verts a équipé les serres du Bourgailh d'un générateur de chaleur fonctionnant aux granulés de bois. Équipement novateur dans le domaine du chauffage horticole, ce système a été loué à la société Polypole, afin de le tester en conditions réelles. Il vient remplacer les anciens générateurs de chaleur au biogaz et gaz propane devenus obsolètes suite à la raréfaction du biogaz.
Depuis le début de l'année 2012, ce générateur d'air pulsé a permis à la ville d'économiser plus de 17000 euros sur le budget énergétique des serres. Cela représente une économie de plus de 25 tonnes d'énergie fossile soit 84 tonnes de CO2 non rejeté dans l'atmosphère et permet également à la municipalité d'augmenter de 3% la part des besoins en chaleur provenant de sources renouvelables.
Le retour de cette expérience très positive, nous conduit à proposer de pérenniser cette installation en 2013 sur le site pour un coût d'investissement de 90 000 euros.

PLAN PIETON- VELO DE PESSAC : LE POINT SUR LES AMÉNAGEMENTS 2011-2012

La Ville de Pessac poursuit, en partenariat avec la Communauté Urbaine de Bordeaux qui a la compétence d'aménagement des voiries, la mise en œuvre du Schéma d'aménagement cyclable qui prévoit 110 kms de voies douces aménagées, sécurisées et interconnectées.

Ainsi, plusieurs chantiers d'aménagements de la voirie ont été menés sur l'année 2011 afin d'améliorer confort et sécurité des piétons et cyclistes. Ces travaux qui sont placés sous une double responsabilité : la CUB qui les réalise en étroite collaboration avec la Ville, à l'origine des demandes d'aménagement.
C'est dans ce cadre qu'a été réalisé un cheminement doux du pontet jusqu'au campus. En partie en service fin 2012, ce cheminement piétons-cyclistes, est déjà utilisé. La dernière portion sera réalisée en 2013 après la concertation des riverains et copropriétaires du bois du Pontet.



La voirie sur le bon chemin

TRAVAUX Plusieurs chantiers sont terminés ou en passe de l'être. D'autres se profilent à l'horizon. Souvent il s'agit d'améliorer confort et sécurité des piétons et cyclistes

WILLY DALLAY

1 Saige : cheminement doux en piste

2 Sardine : freiner les automobilistes

3 Brivazac-Candau : sens unique attendu

4 Haut-Brion : une zone conviviale

Rue Cherminier

Impasse du Haut-Brion

Article Sud ouest du 29/09/2012- Point travaux

On peut également voir de nouveaux aménagements dans le quartier de Sardine. Une partie de l'avenue Bougnard, entre la station tram et le carrefour Raimu/Calmon est dorénavant en sens unique. De vrais trottoirs ont été aménagés, le stationnement organisé et un double-sens cyclable mis en place. L'impasse du Haut-Brion, quant à elle, a été aménagée en « zone de rencontre ». Le parcours cycliste permettant d'éviter la place du Monteil - fort encombrée de voitures - a été aménagé le long des vignes par les rues profond et poissonnier.

Ainsi, 4 kms de voies douces ont été aménagés à Pessac en 2011, ce qui amène la Ville a un total de plus de 84kms (soit un taux de réalisation du schéma directeur de plus 75%).

LES ENFANTS AGISSENT : LE CAR À PATTES SE LANCE À PESSAC !



Accompagnée par l'association Ceseau et le réseau Graine Aquitaine, l'école Aristide Briand s'est lancée dans la mise en place d'un Car à Pattes, avec le soutien de l'ADEME.
Cette initiative répond à plusieurs constats tels que la recrudescence de voitures (et d'accidents) devant les écoles, la pollution de l'air, le manque de stationnement aux abords des écoles, etc.
A la fin de l'année scolaire 2011-2012, deux lignes ont été testées, permettant à quelques enfants de se rendre à l'école à pied, encadrés par des parents volontaires pour conduire les lignes.

Source : Ceseau/Graine Aquitaine



Plusieurs témoignages satisfaisants ont été récoltés pour ce premier essai, notamment des deux parents accompagnateurs. Afin de renforcer les deux lignes existantes, les organisateurs espèrent mobiliser plus de parents accompagnateurs et surtout beaucoup d'autres enfants pour les années à venir.
Les parents accompagnateurs sont désormais de grands convaincus : « *Nous avons besoin de vous pour améliorer l'accès à l'école, pour diminuer la circulation et la pollution, augmenter la sécurité, mais avant tout, pour voir sourire nos enfants un peu plus...* »

ILS AGISSENT AUSSI…

LE PLAN DE DÉPLACEMENTS DU CHU

La démarche de Plan de déplacements du Centre Hospitalier de Bordeaux est inscrite dans la politique de développement durable de cet établissement, construite sous la forme d'un agenda 21. Elle a pour objectif de diminuer les émissions de Gaz à Effets de Serre rejetées liées aux trajets effectués quotidiennement par les agents dans le cadre des déplacements domicile-travail mais aussi liées aux activités directes du CHU.
Le CHU de Bordeaux s'est engagé depuis 2008 dans cette démarche volontariste de plan de déplacement (PDA) avec pour objectif ambitieux d'atteindre le taux de 52 % d'agents venant quotidiennement travailler autrement qu'en voiture individuelle (le taux étant de 71% à l'enclenchement de la démarche) à horizon 2015. Sur la commune de Pessac, le contexte initial était de 89% d'autosolistes.

Afin de répondre à cet enjeu, le CHU a tissé de nombreux partenariats avec les différents acteurs de la mobilité sur le territoire comme la CUB, en tant qu'autorité organisatrice des transports, la société Keolis, gestionnaire du réseau TBC mais aussi les collectivités territoriales de proximité comme notamment la mairie de Pessac.

Un Conseiller en Mobilité a été recruté à l'hôpital en 2011 grâce aux subventions accordées par l'ADEME et le FEDER. Son rôle, tout à fait novateur et original dans ce type de démarches dans le milieu hospitalier, est de mettre en œuvre les différentes actions inscrites dans le programme d'actions du plan de déplacement, en agissant en propre en interne auprès des salariés mais également en développant et en consolidant les synergies avec les partenaires cités précédemment.

Depuis 2009, de nombreuses actions ont été menées dans le cadre du plan de déplacement du CHU de Bordeaux pour promouvoir le recours aux modes doux de transport auprès des professionnels et des usagers de l'établissement :

- **Développement de la pratique du vélo :** 200 arceaux seront installés sur les différents sites d'ici la fin de l'année 2013, dont une soixantaine sur le Groupe Hospitalier Sud et une expérimentation de déplacements intersites en vélos électriques est en cours de mise en œuvre, notamment entre les hôpitaux de Haut-Lévèque et Xavier Arnozan.
- **Expérimentation du conseil en mobilité individualisé :** *expérimentation* en 2011 d'un dispositif novateur de Conseil en mobilité individualisé proposé par l'ADEME et un bureau d'études spécialisé ayant pour but de proposer à une dizaine d'agents une démarche d'accompagnement personnalisée. Grâce aux enseignements tirés de cette expérimentation, le CHU mettra en place d'ici la fin de l'année une aide individualisée auprès de ses personnels pour les encourager à adopter une mobilité alternative à la voiture individuelle.
- **Promotion des transports en commun :** plus de 1.500 agents du CHU (11% de l'effectif total de l'établissement) sont titulaires d'un abonnement TBC « Cité Pass Groupé » qui leur permet de bénéficier d'un tarif très attractif pour se déplacer sur l'ensemble de l'agglomération. Le CHU encourage très fortement l'usage des transports en commun auprès de ses professionnels avec notamment des opérations de découvertes du réseau pendant la semaine de la mobilité ou la mise en place d'un dispositif d'essai gratuit du réseau dénommé « kit mobilité TBC » au bénéfice des agents nouvellement recrutés.
- **Adhésion au système de covoiturage communautaire « moijecovoiture.com » :** Le CHU a été la 1ère entreprise de la CUB à adhérer, en début d'année 2012 à la plateforme de covoiturage communautaire « *moijecovoiture.com* ». Ce service, ouvert à tous les professionnels, a permis de multiplier les possibilités de déplacements alternatifs à la voiture autosoliste.

PESSAC, VILLE ECOLOGIQUE

Notre défi commun : Préserver la Biodiversité, les ressources, les milieux naturels et agricoles et protéger la ressource en eau

CONTEXTE LOCAL- Synthèse des évolutions et nouveaux éléments de connaissance

Pessac est composée d'une mosaïque d'espaces naturels publics et privés, qui en font sa spécificité de Ville-jardins et Ville-nature. Avec un territoire **composé à 36,6 % de zones naturelles, agricoles et forestières,** Pessac s'engage fortement dans la préservation des espaces, ressources et milieux naturels, notamment dans le cadre des travaux préparatoires du PLU 3.1 menés par la Cub en 2011-2012. Le territoire pessacais compte ainsi :

- **668 ha (17,2% de la surface totale) d'espaces protégés** au titre des EBC (Espaces Boisés Classés)
- **1411 hectares d'espaces naturels et agricoles, préservés par le PLU (Plan Local d'Urbanisme)**
- **une coulée verte intercommunale de 2400 ha** sur Pessac et Mérignac, véritable « poumon vert » de l'agglomération, qui comprend 2 sites emblématiques : le Bois des Sources du Peugue (environ 100 ha dont la moitié classée en Espace Naturel Sensible) et l'Ecosite du Bourgailh (300 hectares)
- **4 zones qualifiées de remarquables au niveau floristique ou faunistique** par la DREAL dans ses orientations régionales pour la gestion de la flore et de la faune : Toctoucau, le Bourgailh, Sauvage et Bacalan
- **388 hectares d'espaces verts et naturels gérés de façon durable par les 52 agents du service Espaces verts de la Ville**, dont :
 - **100 hectares d'espaces verts gérés selon des procédés écologiques certifiés** ou en voie de l'être : 12,66 hectares labellisés Espaces verts Écologiques® en 2010 et 2011, 86 hectares de forêts communales gérés durablement et certifiés PEFC®, et 2,3 hectares consacrés au jardinage naturel au jardin d'ADELES
 - **110 hectares bénéficiant d'inventaires biodiversité** réalisés par la Ville de 2008 à 2011 : Bois des Sources du Peugue, Bois des Roses, Cazalet, Fontaudin.

NOTRE BILAN 2011/2012 SUR LA FINALITE BIODIVERSITE

Dans le cadre de son 1er plan d'actions Agenda 21 2007-2011, la Ville a réalisé plusieurs actions pour la préservation et la valorisation de la biodiversité :

- Mise en place de la gestion différenciée des espaces verts avec réduction drastique de l'utilisation des engrais et pesticides chimiques, recours à la lutte biologique intégrée et aux techniques alternatives, utilisation privilégiée d'espèces locales, économes en eau et résistantes
- Réalisation d'un inventaire de biodiversité du Bois des Sources du Peugue en 2009 et élaboration d'un Plan de gestion de cet espace en 2010
- Obtention de la certification PEFC® pour la gestion et l'entretien des forêts communales
- Inventaire des arbres remarquables et dispositif d'aide aux propriétaires privés pour leur entretien et préservation
- Protection et aménagement de coulées vertes
- Actions de sensibilisation : Printemps et Automne du Bourgailh, ateliers pédagogiques de l'ALSH de Romainville, soutien à l'association Ecosite, au Jardin d'Adèles et aux Jardiniers de France.



Photo : Bois des Source du Peugue

Aujourd'hui, la Ville souhaite aller plus loin dans la connaissance, valorisation et protection de la biodiversité en participant activement à l'Année internationale de la Biodiversité.

Ainsi, en mars 2012, les membres du Comité de pilotage ont validé les pistes de progrès suivantes sur cette finalité :

- Formaliser et partager la connaissance de la biodiversité locale, valoriser et fédérer les acteurs et bonnes

pratiques locales : animer et faire connaître la démarche participative ABC (Atlas de la biodiversité communale) en lien avec l'actualisation de la Charte paysagère

- Concilier intensité urbaine et densité écologique dans le cadre du nouveau PLU : développer les jardins citoyens, préserver l'agriculture péri-urbaine de qualité et les vignes urbaines, affirmer la trame verte et bleue et renforcer les corridors écologiques, développer la valorisation et la mise en réseau des sites naturels et touristiques à l'échelle intercommunale
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie planifiée et formalisée d'économies d'eau impliquant les agents et usagers
- Valoriser et Fédérer les acteurs de l'Éducation à l'environnement : vers des parcours pédagogiques EDD coordonnés et évalués
- Maintenir un cadre de vie sain pour tous les habitants, conforter l'objectif 0 pesticide, limiter l'exposition des habitants aux risques, nuisances et pollutions, créer des îlots et zones apaisées
- Contribuer au développement de la filière bois-énergie et à la valorisation des déchets verts (aménagements paysagers, revégétalisation de sites, valorisation énergétique...)

Ainsi, en 2011-2012, les réalisations et projets suivants, détaillés ci-après, ont particulièrement été développés :

- La poursuite de la Démarche de développement et de mise en réseau des jardins citoyens de Pessac
- la réalisation d'un atlas de Biodiversité communale
- la poursuite du plan de gestion durable des espaces verts et la mise en place d'une signalétique sur site
- la mise en place partenariale du programme Abeille sentinelle
- la poursuite de la démarche de gestion économe de la ressource en eau sur le patrimoine municipal et la mise en place de la télé-relève.

COUP DE PROJECTEUR SUR LES AVANCEES 2011-2012 DE LA DEMARCHE JARDINS CITOYENS DE PESSAC

En créant les Jardins familiaux du Soleil dès 1993, Pessac s'est engagée dans le développement de jardins collectifs. En mettant à disposition de l'association Terre d'ADELES un terrain municipal de 2,3 ha en 2007 et finançant son aménagement, Pessac a permis la création du plus grand jardin partagé de France, inauguré en avril 2008 : le Jardin d'ADELES.

Depuis 2009 et dans le cadre de son 1er Plan d'actions Agenda 21, la Ville de Pessac a mis en place une démarche participative pour le développement et la mise en réseau de jardins citoyens à Pessac, basée sur une Charte partagée, co-élaborée avec toutes les parties prenantes et signée lors du Forum public Rio+ 20 le 23 juin 2012.
Ainsi, la Ville de Pessac soutient la création de jardins citoyens ancrés dans les quartiers de Pessac et portés par leurs habitants. Ces espaces de développement humain et de lien social favorisent le jardinage éco-responsable, l'auto-production alimentaire, la convivialité et la mixité sociale.
Fin 2012, la Ville compte **28 350 m² de jardins citoyens, contre 3600 m² en 2007, répartis sur 6 grands sites**, dont :

- 23 000 m² partagés au Jardin d'Adèles gérés par Terre d'Adèles depuis avril 2008
- 24 parcelles de 150 m2 aux Jardins du Soleil (Pontet) gérés par le CCAS depuis 1993
- 500 m² de jardins pédagogiques au Bourgailh gérés par la Ville et l'Association Ecosite du Bourgailh depuis 2009
- 1 000 m² de jardin partagé sur le campus gérés par l'association étudiante AOC (Appellation d'Origine Campus) depuis avril 2011
- 1 jardin partagé au Centre social de l'Alouette depuis 2010
- des jardins pédagogiques dans les écoles
- et 200 nouveaux m² de jardins citoyens gérés par l'Association du Jardin du Bois des Roses et inaugurés le 13 octobre 2012.



En 2012, la démarche Jardins citoyens de Pessac a pris son ampleur, avec :

- la réalisation en 2012 d'une cartographie et d'une exposition-photo des jardins existants, présentée au Forum public Agenda 21, au printemps et à l'Automne du Bourgailh 2012
- la signature, le 23 juin 2012, de la Charte pour le développement des jardins citoyens de Pessac. Co-signée par les Associations Terre d'ADELES, du Jardin du Bois des Roses, AOC, la Fédération des Syndicat et Comités de quartier de Pessac et l'Association des Jardiniers de France, cette Charte fixe le cadre, les valeurs, les objectifs et la méthode d'élaboration citoyenne de projets de jardins partagés dans le respect des principes du développement durable.



- La réalisation en 2011 d'une enquête auprès de la centaine d'habitants demandeurs de parcelles de jardins partagés, qui a servi de base à la définition et l'aménagement de deux nouveaux jardins : le Jardin du Bois des Roses et l'extension des Jardins du Soleil au Pontet
- L'organisation de la 1ère rencontre du collectif des Jardins Partagés de la CUB lors de la manifestation Automne du Bourgailh 2012.

*** Zoom sur le projet d'extension des Jardins du Soleil : 6000m² de nouveaux jardins conçus par et pour les habitants**

Depuis 1993, le CCAS de Pessac gère les 4300 m² des jardins du Soleil au Pontet, qui regroupent 24 parcelles de 150m² avec abris.

Face aux nombreuses demandes des habitants souhaitant disposer de parcelles cultivables à proximité de leur habitation, un projet d'extension des Jardins du Soleil a émergé fin 2011.

De novembre 2011 à la fin de l'été 2012, une démarche de concertation a été mise en place avec l'ensemble des habitants volontaires pour mieux connaître leurs besoins et co-élaborer le projet d'aménagement et de fonctionnement de ces nouvelles parcelles. Ainsi, durant plus de 6 mois, les habitants ont esquissé sur différents plans leurs envies d'aménagement, et visité plusieurs jardins partagés existants pour bénéficier de leur retour d'expérience.



Photo : Les Jardins du Soleil

Sur une surface aménageable de 6000m², le projet élaboré par les habitants prévoit la mise à disposition pour 56 familles d'une parcelle individuelle de 50m² et pour quelques familles nombreuses ou en grande difficulté, de bénéficier de parcelles de 100m².
Les parcelles cultivables font partie d'un système collectif, composé de quatre parcelles "individuelles"de 50m² et une parcelle "collective" de 40 m² sur laquelle se trouve un abri de 18m². La parcelle collective permet aux jardiniers d'installer sur 10m² des plantes de grands développement. Les parcelles ne sont pas séparées entre elles par une clôture, mais un système de bornage en potelets bois permettra de définir les limites. Une parcelle libre de 215 m², à vocation collective ou pédagogique, est réservée à proximité de l'espace de détente et des équipements collectifs. De plus, à la demande des habitants, 3 zones de compostage collectif et un système de récupération d'eaux pluviales sera installé.
L'enveloppe budgétaire allouée à l'opération pour la 1ère tranche de 2012 est de 135K€ et les travaux démarreront d'ici la fin de l'année.

*** Zoom sur le Jardin du Bois des Roses**

Photo : L'association du Jardin du Bois des Roses



Situé au cœur d'un vaste espace naturel de 6500m² doté d'espaces de jeux au cœur des chênes et aulnes, le Bois des Roses a bénéficié d'un relevé de biodiversité réalisé en 2011-2012 par la Ville, qui a mis en exergue son intérêt faunistique et floristique.

Engagé dès 2011 avec l'appui du Comité de quartier de Brivazac Candau et de la Direction de l'Environnement de la Ville, le projet du Jardin du Bois des Roses a été pensé, conçu, aménagé et réalisé par et pour les riverains volontaires.

Après un an de réflexions et travaux, l'association du Jardin du Bois des Roses a été créée pour finaliser le projet et assurer la gestion et l'animation citoyenne du jardin. Avec ses 200m² de parcelle collective, le Jardin du Bois des Roses a été inauguré le 13 octobre 2012 de façon festive et ludique.

*** "Des villes et des jardins" : Retour sur la 1ère rencontre du Collectif des Jardins partagés de la CUB lors de l'Automne du Bourgailh 2012**

Issus d'une réflexion collective, les jardins partagés sont co-gérés et co-animés par des groupes de jardiniers réunis en association ou sous le couvert d'une association à but plus global (ex. centre social). Le territoire de la CUB compte ainsi une trentaine de ces jardins repérés au sein d'une cartographie et d'une exposition réalisée par les associations Friche and cheaps, Les Jardins d'aujourd'hui, Place aux jardins ! et Terre d'ADELES.
Le 6 octobre 2012, profitant de l'Automne du Bourgailh et de la démarche Jardins initiée par la Ville de Pessac, plus de 60 acteurs des jardins partagés de Cenon, Mérignac, Bordeaux, Pessac, Talence... se sont rassemblés pour la première fois autour d'un forum ouvert imaginé par les 4 associations pilotes. Pour informer les visiteurs du Bourgailh, un jardin éphémère et l'exposition photo de ces jardins ont été conçus.

Autour de la question "Jardins partagés de la CUB : qu'a-t-on à mettre en commun ?", les participants ont débattu durant plus de 6h et chacun a pu exprimer ses difficultés, ses besoins, et ses envies de réflexion et d'action collective. Au terme de cette fructueuse journée, la création d'un Collectif des jardins partagés de la CUB pour partager les expériences, fédérer les initiatives, et échanger les bonnes pratiques est partagée par tous et l'ensemble des participants ont proposé que le 2ème rendez-vous des Jardins de la CUB se déroule au Printemps du Bourgailh 2013...



Photo : Forum ouvert des jardins partagés de la CUB - Automne du Bourgailh 2012

ZOOM SUR... L'ABC DE PESSAC : ATLAS DE BIODIVERSITÉ COMMUNALE

Dans le cadre de sa stratégie nationale de biodiversité, le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable a proposé fin 2010 aux communes volontaires un dispositif pour les aider à connaître, protéger et valoriser leur biodiversité : l'Atlas de la Biodiversité dans les Communes (ABC).



La Ville de Pessac a été retenue en 2011 à cet appel à candidature, et s'est engagée à :
- mieux connaître la biodiversité locale, identifier ses enjeux spécifiques, faciliter la mise en place de politiques communales de protection et valorisation de la biodiversité
- susciter la mobilisation et la participation des habitants, agents et acteurs en développant les événementiels et outils de sensibilisation et en les impliquant dans des programmes de sciences participatives.
Plusieurs groupes de travail ont été menés en 2011-2012, avec l'appui du CPIE 47 (Centre permanent d'initiation à l'environnement) afin de réaliser un atlas cartographique de biodiversité communale, qui collecte et globalise l'ensemble des inventaires biodiversité menés sur différents sites au sein d'un seul outil : le Portrait de Biodiversité communal. Ce dernier doit être finalisé fin 2012 par le CPIE et sera présenté à l'ensemble des partenaires et transmis aux observatoires nationaux et régionaux.

SIGNALÉTIQUE BIODIVERSITÉ : DU NOUVEAU DANS LES PARCS CERTIFIÉS

Le territoire de la Ville de Pessac est reconnu pour ses espaces naturels préservés et la gestion durable de ses parcs et jardins. Deux parcs ont été labellisés en 2010 et 2011 « Espaces Verts Écologiques » (EVE) : le parc Cazalet et le parc de Fontaudin.

Ce label, très exigeant, analyse l'ensemble des pratiques et indicateurs de gestion : consommation en eau, suppression de l'usage des pesticides, réalisation d'inventaires de biodiversité, plan de gestion durable des espaces, ...

La protection de la biodiversité étant l'affaire de tous, la Ville de Pessac vient de mettre en place dans les parcs certifiés une communication sur site sur les pratiques de gestion écologique des espaces concernés. Cette nouvelle signalétique, traduite en braille, est adaptée aux non-voyants. En complément du circuit interprétation nature réalisé au Bourgailh, ces supports complètent la palette d'outils de médiation scientifique sur les thématiques de l'environnement, de la biodiversité et des pratiques alternatives moins polluantes que le Ville souhaite développer dans le cadre du 2ème Plan d'actions Agenda 21.



Illustration : Signalétique du Parc de Fontaudin

2011-2012 : PESSAC S'ENGAGE DANS LE PROGRAMME NATIONAL "L'ABEILLE, SENTINELLE DE L'ENVIRONNEMENT"

Par délibération du Conseil municipal de mars 2011, la Ville de Pessac s'est engagée dans une convention de partenariat avec la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) pour contribuer au programme national « l'Abeille, sentinelle de l'Environnement ».
Lancée en 2005 au plan national, cette opération vise à alerter le grand public sur les menaces de disparition de cet insecte et tenter de protéger aussi bien l'abeille que l'apiculture qui en dépend.
La Communauté Urbaine de Bordeaux, dans le cadre d'un partenariat pour la protection de l'Environnement, a souhaité s'engager à soutenir cette action à travers les actions de 2 communes de son territoire : Pessac et Eysines.
C'est pourquoi la ville de Pessac, élue Capitale de la Biodiversité en 2010, a été sollicitée pour accueillir l'installation de trois ruches et participer ainsi à la préservation de l'abeille, insecte prépondérant pour la pollinisation végétale. Sans abeilles, point de pollinisation ou presque. En allant de fleur en fleur, ces insectes permettent la reproduction de 80 % des plantes : arbres fruitiers, légumes et autres cultures agricoles. Un rôle essentiel donc dans le maintien de la biodiversité et, par là même, de notre alimentation. Une préoccupation dont a pris conscience la Ville de Pessac. L'une des principales menaces pour les abeilles sont les pesticides largement utilisés dans l'agriculture. D'autres facteurs interviennent : le développement de la monoculture ; la disparition des haies et des prairies fleuries ; la progression grandissante de l'urbanisation ; l'assèchement des zones humides. Les conséquences sont sans appel : les abeilles sont plus sensibles aux maladies, ont du mal à se reproduire… et à faire leur travail de pollinisation. Des colonies d'abeilles disparaissent chaque année…



Photo : Les 3 ruches installées sur la colline du Bourgailh

Pour les préserver, trois ruches ont été installées en 2012 sur le site de la colline du Bourgailh, site particulièrement pertinent en tant qu'espace naturel diversifié, avec son importante collection d'éricacées, et lieu d'animation nature ouvert au grand public. Pessac s'engage à ce que les conditions d'installation des ruches soient les plus favorables à la vie des colonies, notamment en matière de lutte contre le frelon asiatique, de réduction de l'usage des pesticides, de protection de la biodiversité et d'aide à l'installation d'apiculteurs.
Une signalétique pédagogique indiquant la présence du rucher devra être mise en place. Par ailleurs, les deux apiculteurs pessacais référents de l'UNAF veilleront au bon maintien des colonies d'abeilles. Il sera procédé une fois par an à une récolte du miel en public, à l'occasion des journées nationales « Apidays », qui se sont déroulées le 22 et 23 juin 2012, avec l'organisation du Forum public Rio+20 au Bourgailh.

2011-2012 : PESSAC SE DOTE DE NOUVEAUX OUTILS POUR LES ÉCONOMIES D'EAU

Depuis plusieurs années, la Ville a mis en place des actions d'économie d'eau : suivi des consommations depuis 1998, arrosage par forage des terrains de sport, politique d'économie d'eau du stade nautique... qui ont été complétées par des expérimentations plus récentes dans le cadre de l'agenda 21 : paillage des massifs, plantes « économes en eau », pratique du mulch, remplacement systématique du matériel vétuste par du matériel hydro-économe, installation de récupérateurs d'eaux pluviales pour les serres municipales...

En 2011, la collectivité a consommé moins de 82 000 m3 d'eau, ce qui représente une facture d'environ 202 000€ et une baisse d'environ -1% par rapport à 2010.
Fin 2011, la Ville a délibéré pour développer la télé-relève des compteurs des sites municipaux les plus consommateurs d'eau afin d'assurer une meilleure surveillance du réseau et détecter les fuites le plus tôt possible afin de lutter contre le gaspillage. Ce procédé innovant permet d'avoir une vision journalière des consommations et l'établissement de factures avec des index réels et non des estimations. Cela permet donc un suivi précis des consommations et la mise en place d'alertes lors de fuites.

Ainsi, la Ville de Pessac a conventionné avec la Lyonnaise des Eaux afin de bénéficier de la pose de récepteurs sur le toit de 20 bâtiments municipaux dès 2012. En contrepartie, la Lyonnaise des Eaux est chargée d'équiper 95 points de consommation de compteurs à impulsions permettant l'accès au service de télérelève. Effective début 2012, cette télérelève a déjà permis la détection d'une dizaine de fuites.

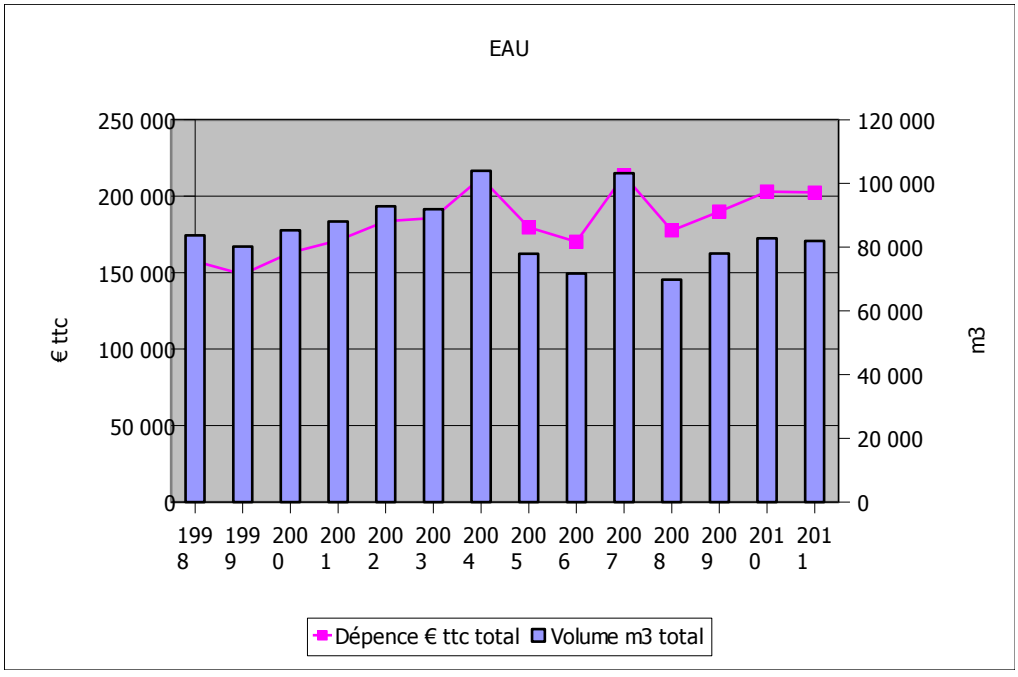


Illustration : Évolution des consommations en eau (arrosage et bâtiments municipaux)

PESSAC, VILLE A PARTAGER

Finalité CONSOMMATION RESPONSABLE

Notre défi commun : Favoriser des modes de production et de consommation responsables

CONTEXTE LOCAL - SYNTHESE DES EVOLUTIONS ET NOUVEAUX ELEMENTS DE CONNAISSANCE

Nos modes de production et de consommation impactent l'écosystème dans lequel nous vivons (exploitation excessive et croissante des ressources naturelles). L'enjeu est d'orienter, modifier nos modes de production et de consommation vers une économie plus durable, qui limite ses impacts sur l'environnement tout en préservant notre qualité de vie ainsi que les conditions sociales de production. Le comportement et l'implication de chacun (citoyens, consommateurs, entreprises de production, distributeurs et pouvoirs publics) sont déterminants pour obtenir des changements profonds dans l'organisation de nos modes de vie.

Pessac dispose de nombreux atouts en la matière :

- **Un fort potentiel et dynamisme économique** : Boulevard de la Connaissance, potentiel intellectuel local avec le campus pôles d'activités à fort contenu technologique, pôles de compétitivité, une pépinière d'entreprises, la technopole Bordeaux Unitec , 8 principaux sites d'accueil …
- **Un projet phare en terme de tourisme durable et de biodiversité** : Projet SAVE en cours
- **Des acteurs nombreux et mobilisés en matière d'ESS (Économie Sociale et Solidaire)** : la création en 2010 de la Fabrique à initiatives dont l'objet est d'identifier en amont des projets ESS pertinents et de permettre la création d'entreprises d'ESS économiquement pérennes. 7 structures de l'Economie Sociale et Solidaire sont par ailleurs répertoriées sur Pessac en 2011...
- **Des modes de consommation alternatifs développés à Pessac** : marché bio depuis 20 ans, Amap Terre d'ADELES, des Systèmes d'Échanges Locaux, circuits courts...
 En 2011, l'association Terre d'ADELES a recensé dans son bilan d'activités 2011 : 8 contrats AMAP, 9 circuits courts, 15 producteurs concernés. Avec ses paniers, les contrats AMAP et circuits courts, Terre d'ADELES soutient **17 producteurs locaux et leur a reversé 111.000 € en 2011.**
- **Des pratiques exemplaires engagées en interne en matière de consommation responsable** : des critères Développement Durable poussés pour la restauration scolaire et administrative, une démarche formalisée d'achats publics durables,..
- **Un dispositif de tri performant au niveau de la CUB** qui permet une baisse constante de la production de déchets, une bonne couverture en bacs de tri sélectif, une généralisation du tri dans les zones pavillonnaires et un déploiement en cours sur les quartiers d'habitat social.
 Quelques chiffres sur la gestion des déchets sur la CUB en 2010 (source : livre vert de la CUB 2012) :
 > 180 000 tonnes de déchets produits sur la CUB
 > 331kg/an/habitant d'ordures ménagères et assimilées produits par les habitants de la CUB...



Photo : Tri des déchets

NOTRE BILAN 2011/2012 SUR LA FINALITE PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES

Dans le cadre de son 1er Plan d'actions Agenda 21 2007/2011, la Ville a mené plusieurs actions et soutenu de nombreuses initiatives afin d'encourager des modes de production et de consommation responsables :

- Soutien aux Plans de Déplacements d'Entreprises, Bioparc et écovillage artisanal,
- Développement de l'ESS, Organisation des Rencontres de l'Économie Solidaire depuis 2003 pour sensibiliser aux modes de vie durable,
- Distribution gratuite de 3000 composteurs et formation de 48 guide-composteurs pessacais,
- Mise en place du tri sélectif sur les quartiers d'habitat social,

- Opération « 1 entreprise, 1 arbre »,
- Démarche qualité de la restauration scolaire et administrative,
- Démarche achats durables,
- Opération « Moins de papier, plus de tri » dans l'administration,
- Équipement des écoles en bacs de tri, compostage des déchets verts municipaux, amélioration de la gestion des déchets municipaux dangereux,...

Depuis l'évaluation participative et stratégique menée en 2010/2011 et conformément aux préconisations du prestataire , la Ville a souhaité aller plus loin en agissant sur 5 chantiers considérés comme prioritaires sur cette finalité :

- Sensibiliser les acteurs économiques aux démarches de développement durable et Responsabilité Sociétale des Entreprises
- Renforcer la gestion environnementale et durable des zones d'activités
- Structurer l'Économie sociale et solidaire et soutenir les projets ESS orientés vers le développement durable
- Poursuivre la sensibilisation à la réduction des déchets à la source, conforter le tri sélectif, développer la réutilisation et valorisation des déchets en circuits courts
- Poursuivre la généralisation de la démarche Achats Durables et le travail en réseau.

Pour ce faire, plusieurs démarches, détaillées ci-après, ont été fortement développées en 2011/2012, portées aussi bien par la Municipalité que par les acteurs engagés du territoire pessacais :

- Le dynamisme économique de Pessac, La Fabrique à initiatives qui œuvre en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire
- L'éco-rénovation, créatrice d'emplois dans le futur éco-quartier Arago



Photo : Pépinière d'entreprises municipale

- L'intégration d'exigences de « Haute Qualité développement durable » dans la nouvelle délégation de Service Public pour la restauration collective et administrative
- Les avancées 2011/2012 de la démarche municipale Achats durables
- Le développement du SEL d'ADELES pour renforcer les solidarités actives de proximité
- La réalisation du Programme local de prévention des déchets de la CUB pour atteindre les objectifs de réduction des déchets.
- Le bilan du kit Eco-manifestations pessacais afin de permettre aux organisateurs d'événements de réduire l'empreinte écologique de leur manifestation et de privilégier une organisation responsable respectueuse des principes et finalités du Développement durable

COUP DE PROJECTEUR...

PESSAC MOTEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : UNE ZONE D'EMPLOI PARTICULIÈREMENT ATTRACTIVE ET DYNAMIQUE EN MATIERE DE CREATION D'EMPLOIS

Selon le portrait économique des zones d'emploi réalisé par l'Etat[1] en juin 2012, le bassin d'emploi de Bordeaux auquel appartient Pessac *« fait partie des zones d'emploi de province les plus dynamiques et compétitives et bénéficie d'un fort potentiel. Deuxième zone d'emploi de France métropolitaine en superficie (derrière la zone d'emploi de Toulouse) en couvrant plus de 16 % du territoire régional, elle concentre 37 % de la population et 40 % des emplois régionaux ».*

Au cœur de cette zone, Pessac est particulièrement attractive et très dynamique en matière de création d'emplois. Selon le dernier recensement INSEE, **Pessac a connu l'une des plus fortes augmentations du nombre d'emplois de l'agglomération lors de la dernière période intercensitaire : +39,5% contre +20,59% en moyenne sur la CUB**.

Ainsi, selon l'INSEE, **Pessac compte 29 979 emplois en 2009, soit 8487 emplois supplémentaires depuis 1999**.

Elle dispose de nombreux atouts en matière de développement économique :

- Une desserte et des infrastructures de déplacement importantes et diverses, un environnement de qualité,
- des services aux entreprises de qualité, outils d'accompagnement à la création d'activités et au développement des hautes technologies : la technopole Bordeaux Unitec, la pépinière d'entreprises municipale certifiée, 1 incubateur, 2 hôtels d'entreprises
- Un potentiel intellectuel local avec le campus,
- Des pôles d'activités à fort contenu technologique dans l'aéronautique, les biotechnologies, l'optique et les lasers
- Un réseau de PME-PMI dynamique et en pleine croissance, dans divers domaines : matériaux composites, sciences du vivant et biotechnologies, véhicules électriques, imagerie virtuelle
- La présence de quelques entreprises qui font la notoriété de Pessac : Les Monnaies et Médailles (euro), Thalès (électronique de défense), Atos Origin (logiciels et services informatiques), Sogeti (groupe Cap Gemini, conseil et services informatiques), Groupe Pichet (immobilier), Eurobat (aménagement du territoire), Laboratoires Rhodia du futur,…



Photo : La zone Bersol en vue aérienne

Pessac compte sur son territoire huit principaux sites d'accueil qui vont de 1 ha à 50 ha : le Parc industriel de Pessac-Bersol, Le Parc technologique Europarc, le Parc d'activités et le lotissement de Canteranne, le Parc d'activités de Magellan, le Parc d'activités des Echoppes, le Parc scientifique Unitec 1, le Bioparc et le nouveau lotissement d'activités du Bois Saint Médard aménagé en 2011.

1 DIRECCTE Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi – Portrait économique des zones d'emploi d'Aquitaine– juin 2012

PESSAC BERSOL : LA VILLE, LA CUB ET LES ENTREPRISES S'ENGAGENT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET POUR UNE REQUALIFICATION D'ENVERGURE DE LA ZONE INDUSTRIELLE

Afin d'inscrire durablement les parcs d'activités de Pessac dans une dynamique de croissance et d'attractivité, une grande étude de positionnement stratégique a été menée par la CUB et la Ville de Pessac en 2011, prolongée en 2012.
Après avoir permis de mieux comprendre les attentes des entrepreneurs et des salariés et de bâtir un diagnostic urbain intégrant les problématiques d'aménagement durable, de déplacements, et de biodiversité, cette étude vise à conforter le parc d'activité comme moteur économique de la métropole intégrant les dimensions du développement durable :

- amélioration des liaisons douces en lien avec l'arrivée du tram
- requalification et sécurisation des voiries, amélioration du stationnement
- développement des services de proximité pour les salariés : crèches d'entreprise, restaurant inter-entreprise, …
- préservation de la biodiversité et aménagements paysagers,...

La mise en œuvre opérationnelle de ces actions fera l'objet de plans d'actions qui seront mis au point en 2013 entre les partenaires concernés, notamment la CUB et la Ville de Pessac.



Photo : Nouvel immeuble BBC Sirah à Bersol

D'ores et déjà, le Contrat de Codéveloppement (CODEV) conclu avec la CUB prévoit une enveloppe de financements de 1 million d'euros pour engager les premiers travaux.Sur ce site, plusieurs entreprises s'engagent pour le développement durable.
Ainsi, l'**hypermarché Casino** Pessac inaugurait le 8 octobre 2011, la première ferme photovoltaïque sur parking de la CUB avec l'installation de 7 368 panneaux photovoltaïques en ombrières et 5 712 sur le toit, soit une production de 4 519 MWh par an, ce qui constituera 12 975 tonnes de CO2 en moins par an pour tout le territoire pessacais.

L'extension de la Cité de la Photonique a conduit la SEML Route des Lasers à faire réaliser deux nouveaux bâtiments (SIRAH et MEROPA) aux normes BBC. Ces deux bâtiments ont été inaugurés en septembre 2012, et ils vont permettre d'accueillir de nouvelles entreprises innovantes dans la filière de l'optique et des lasers.



Photo : Nouvel immeuble BBC Méropa à Bersol

ZOOM SUR... LE BOIS ST MEDARD : UN NOUVEAU PARC D'ACTIVITES HICH TECH ET A HAUTE PERFORMANCE ENERGETIQUE AU CŒUR D'UN ESPACE BOISE PRESERVE

En 1986, 2004 et 2010, la Ville a acquis dans le secteur du Bois de Saint Médard des parcelles de terrains aux fins de création d'un nouveau lotissement d'activités. Situé à proximité de l'hôpital Haut Lévêque et du futur pôle intermodal de l'Alouette, celui-ci a pour vocation de permettre à des entreprises innovantes de pouvoir poursuivre leur développement et leur industrialisation, en proximité directe avec le secteur hospitalier et le Campus. Les travaux d'aménagement de ce nouveau lotissement d'activités de 4,3 hectares ont été réalisés par la Ville en 2011, dans le respect de la biodiversité du site, situé au cœur d'un espace Boisé Classé préservé de 1,8 ha, pour un budget prévisionnel de 2 261 647,50 € H.T. La commercialisation de ce lotissement a débuté fin 2011, avec dix lots proposés à la vente par la mairie de Pessac, très vigilante sur les dimensions développement durable des projets architecturaux proposés par les entreprises. Ainsi, fin 2011, la Ville a vendu un premier lot de 14 474 m² à la Société SERMA Technologies, leader européen dans le domaine des technologies de l'électronique, pour réaliser une éco-construction visant le label Très Haute Performance Énergétique et un projet architectural et paysager de qualité, dont les travaux sont en cours en 2012. Cette implantation pérennise près de 100 emplois qualifiés sur Pessac.

LE BIOPARC : UN PARC D'ACTIVITES QUI ALLIE PERFORMANCE ECONOMIQUE ET EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

Le Bioparc est une zone d'activités économiques de 14 hectares dédié aux activités biomédicales. Situé en bord de rocade et au coeur de la coulée verte du Peugue, le Bioparc entend allier performance économique et prise en compte des exigences qualitatives et environnementales du site. Une première opération immobilière a été livrée en 2011. Cette opération de locaux mixtes, menée par la Caisse des Dépôts, met en œuvre les meilleures pratiques de construction pour des locaux d'activités et accueille 4 entreprises en 2012. Ces sociétés (Lagarrigue, LDR Medical, Tem Sega et Matwin) emploient d'ores et déjà 55 personnes.
Fin 2012, la CUB en partenariat avec la Ville lance une étude d'impact environnementale sur la zone, en lien avec le dispositif de préservation des zones humides. Son objectif est de mieux identifier les espèces et milieux naturels du site, pour engager un programme de protection et valorisation de la biodiversité.



Photo : Bioparc

VERS UNE « CITE DES METIERS » POUR DEVELOPPER L'ORIENTATION ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE POUR TOUS

Le projet Aquitaine Cap métiers est une initiative du Conseil Régional d'Aquitaine soutenue par la Ville de Pessac. Il consiste en la construction de locaux pour l'Association régionale pour la formation, l'orientation et l'emploi créée en 2009 sous l'impulsion du Conseil Régional, en partenariat avec l'Etat, les partenaires sociaux et l'ensemble des professionnels de la formation, de l'éducation, de l'insertion et de l'emploi.
Structure d'appui et d'information aux entreprises et professionnels de l'orientation, elle sera également un lieu majeur d'information du grand public et des jeunes en particulier, sur les métiers et l'orientation. En lien avec Unitec, l'Université, le Centre Hospitalier Universitaire et le Bioparc, cette structure a vocation à devenir un lieu de référence sur les métiers et leur évolution, notamment en matière de développement des emplois et compétences liés aux nouveaux enjeux de développement durable : rénovation énergétique et éco-construction, filière bois, recyclage et valorisation des déchets, protection et valorisation de la biodiversité, éco-conception des produits... Ainsi, un service d'études prospectives intégrera un Observatoire de l'évolution des métiers.



Photo : Projet Aquitaine Cap Métiers

En 2011-2012, la Ville de Pessac en partenariat a procédé à plusieurs acquisitions foncières pour offrir un ensemble de 4 hectares à cette future Cité de la formation permanente.
Par délibération du Conseil municipal d'octobre 2012, la Ville de Pessac a approuvé la mise à disposition de cette assiette foncière au profit de la Région moyennant une contrepartie financière symbolique. Depuis, la Région a engagé en partenariat avec la Ville les études et la définition du projet, dont les travaux devraient débuter en 2014. Ce futur bâtiment de 3000m2 sera construit dans le respect des principes du développement durable par la Région Aquitaine, pour un budget prévisionnel de 9 millions d'Euros. Il sera conforme à la norme Bâtiment Basse Consommation et le recours à des énergies renouvelables est à l'étude. Située à proximité de l'AFPA, de l'EREA Le Corbusier et du Lycée P De Gerde, cette Cité des métiers bénéficiera d'un positionnement stratégique entre le centre ville, le Campus et la zone d'activité de Bersol et d'un environnement de grande qualité très bien desservi par les Transports en commun et facilement accessible en vélo.

PESSAC, CITE DE L'INNOVATION

La technopole Bordeaux Unitec a été créée dès 1990 sur la commune de Pessac, en lisière du Campus. Véritable trait d'union entre la recherche, l'enseignement supérieur, l'innovation technologique et le développement économique, Bordeaux Unitec a pour objectif de favoriser l'émergence, la création et le développement d'activités industrielles et tertiaires innovantes, en étroite symbiose avec la communauté scientifique et universitaire.

Ce partenariat étroit entre les différents acteurs universitaires, de la recherche, de l'innovation et de

l'économie a conduit les acteurs institutionnels à choisir Pessac pour implanter les structures de soutien à l'innovation et au développement économique, notamment l'agence régionale Aquitaine Développement Innovation et les pôles de compétitivité Aerospace Valley et Agrimip. Un projet de création d'une Cité de l'Innovation est en cours de définition (appel d'offres de l'étude de préfiguration en cours en partenariat avec la CUB et la Région Aquitaine), sur un terrain appartenant à la ville de Pessac, et proche du campus, pour accueillir dans un même lieu l'ensemble de ces acteurs et ainsi favoriser le transfert technologique de la recherche vers la production.



La pépinière d'entreprises de la ville de Pessac, qui s'appuie sur les compétences de Bordeaux Unitec, a accueilli 75 entreprises depuis sa création en 1998, dont 33 sont toujours en activité sur Pessac. Parmi les projets soutenus figurent des entreprises centrées sur des problématiques de développement durable, comme COSMEVOA, qui développe des crèmes solaires respectueuses de l'environnement marin (notamment les coraux). En octobre 2012, la pépinière municipale a bénéficié du renouvellement pour 3 ans de son certificat Qualité NF services® par l'AFNOR.

A noter par ailleurs que la municipalité souhaite favoriser l'implantation d'activités liées au numérique en centre ville, à proximité du pôle multimodal. Plusieurs petites entreprises s'y sont déjà implantées (dont certaines issues de la Pépinière). On peut notamment citer Ryxeo, spécialisée dans la conception de logiciels à partir de technologies libres. Aquinetic, plate-forme régionale de soutien à l'innovation basée sur l'utilisation de logiciels libres a également choisi de s'implanter au centre-ville de Pessac. Pour favoriser les synergies entre ces différents acteurs, des "Petits Déjeuners du Quartier Numérique" seront lancés à partir de décembre 2012, à l'initiative de M. le Maire.

LE PROJET SAVE (SYMBIOSE ANIMALE, VÉGÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE) : LES AVANCEES 2011-2012

Parc de loisirs animalier et végétal de 14 hectares situé sur le site du Bourgailh réaménagé, le projet SAVE offrira dès 2015 un voyage au cœur des forêts du monde. Les visiteurs pourront y découvrir les milieux forestiers emblématiques de notre planète ainsi que les interactions des espèces animales et végétales qui y vivent. Grâce à un programme pédagogique innovant, les visiteurs découvriront la richesse de la biodiversité et les enjeux qui y sont attachés. SAVE, avec l'aide de son comité scientifique, s'investira également dans une fondation créée en partenariat avec des acteurs de la protection de la nature. Le projet associe d'un côté la Région Aquitaine, la CUB, Pessac et Mérignac et de l'autre, des partenaires industriels privés et des acteurs environnementaux.

Ce projet, résolument ancré dans les thématiques du développement durable, sera un outil pédagogique majeur, mais constituera également un vecteur de diversification de l'économie de Pessac, et sera créateur à terme de près d'une centaine d'emplois.

La procédure de Délégation de Service Public a été lancée au 2ème trimestre 2012. Les candidats qui se sont manifestés sont en train de bâtir leurs offres, qui devront être remises avant mi-février 2013, ce qui permet d'envisager une contractualisation de la DSP avant l'été 2013. Le délégataire qui sera retenu engagera ensuite les études techniques préalables aux travaux.



Photo : Site du Bourgailh

PESSAC AGIT POUR LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DES SERVICES DE PROXIMITE

Un nouveau centre ville pour Pessac

En 1997, la Ville prend la décision de repenser entièrement son centre-ville et l'un des objectifs de la ZAC centre-ville, outre la construction de nouveaux logements et la requalification des espaces publics sera de renforcer l'offre commerciale en réponse aux attentes d'une population de plus de 58 000 habitants.

Le projet a pour objectif de développer la centralité principale de Pessac avec un accent particulier sur le développement du commerce et des services à proximité des logements et profitant d'une accessibilité renforcée par les Transports en commun, le vélo et la marche à pied.

L'opération Aménagement du centre ville, sous maîtrise d'ouvrage CUB, a fait l'objet d'une démarche de Haute qualité environnementale, avec une analyse et une évaluation des performances durables des opérations.

Ainsi, depuis 2010, près de 300 m² de locaux commerciaux ont été réalisés par AQUITANIS en rez-de-chaussée d'un immeuble de logements, îlot 6 place Germaine TILLION et plus de 2 000 m² de nouveaux locaux commerciaux sont créés sur les îlots 2 et 3 de la ZAC.



Photo : Cinéma d'art et d'essais Jean Eustache à Pessac centre

Sur ces deux îlots stratégiques, une réflexion particulière a été menée entre AQUITANIS, la CUB, la Ville et BOUYGUES.

Une étude sur l'offre commerciale et le développement du commerce en centre-ville a permis d'établir un diagnostic et des préconisations d'axes de travail. A partir de cette étude, un plan « merchandising » a été réalisé afin de rechercher des commerces en adéquation avec les objectifs recherchés :

- création d'un lieu de convivialité sur l'îlot 3 place de la Liberté
- élargissement de la fréquentation du centre-ville notamment en soirée avec l'implantation d'activités de restauration
- implantation de commerces de qualité

La commercialisation est actuellement en cours mais la Ville mène déjà avec ses partenaires une réflexion sur l'aménagement de l'îlot 8 dont 900 à 1 000 m² seront dédiés au commerce.



La première place inaugurée

CENTRE-VILLE La place des Droits-de-l'Homme est achevée. Pour la Liberté, il faudra attendre le 15 décembre

WILLY DALLAY
wdallay@sudouest.fr

Au commencement était le verbe. Comme diraient les lycéens et collégiens qui travaillent à proximité : « On est gavé grave de valeurs républicaines », au moins dans les mots. Il y avait déjà la place de la V^e^-République, voici maintenant la place des Droits-de-l'Homme qui vient d'être inaugurée et bientôt la place de la Liberté. Le phénomène est contagieux. Car sur la place des Droits-de-l'Homme, l'établissement privé Jeanne-d'Arc - L'assomption se répartit entre un « collège européen » et un « lycée sans frontière ».

C'est d'ailleurs la seule façade qui donne sur la nouvelle place. Celle-ci sert en effet d'accès de service à la mairie, et l'église Saint-Martin lui tourne le dos. Cela n'a pas empêché le maire, Jean-Jacques Benoit, de faire un rappel historique jusqu'au temps des Carolingiens. Les travaux de la nouvelle place ont d'ailleurs révélé la présence de sarcophages, autour de l'église. Ils ont été rendus à l'oubli de la terre, sans que des fouilles aient été poussées plus avant. Le travail n'attend pas et la place devait être opérationnelle pour la rentrée scolaire. Aujourd'hui, elle est réellement achevée et les élèves se la sont appropriée aux sorties de cours. Les jolis bancs que le cabinet Seurat a prévus en abondance sont occupés au moindre rayon de soleil. À cette animation piétonnière, répond aux heures de pointe, une agitation automobile qui peut aller jusqu'à la confusion : parents pas toujours bien garés malgré l'arrêt minute, en attendant leurs enfants, véhicules de fonction entrant à la mairie, engins de chantier pour les interventions sur la toiture et bonne fréquentation de l'avenue Lauga, à la fois sur le chemin de la gare et itinéraire bis, parallèle à la route d'Arcachon (Pasteur-Jaurès). Mais le système ralentisseur à grandes ondes remplit plutôt bien son office et un peu d'animation n'a jamais fait de mal à un centre-ville.

Le progrès est indéniable par rapport au passé. Une ruelle a été déviée, le stationnement en épis a été supprimé derrière l'église et des bornes interdisent l'accès aux voitures. Les jours de marché, notamment, certains s'infiltraient jusqu'à milieu de la place de la V^e^-République. À part les quelques passages de voitures municipales, le lieu a donc été rendu aux piétons.

Une physionomie qui mêle courbes et lignes droites.

Entre rigueur et rondeurs

Esthétiquement, le cabinet d'architecture Seurat a réussi un bon compromis entre la rigueur minérale du pavage gris et lisse, les rondeurs de la petite fontaine « atoll », des mini-massifs dont on espère qu'ils vont se densifier et les courbures du cheminement de bois et des bancs. Quelques arbres ont été plantés, ce qui fera peut-être taire les critiques de certains. Elles sont plus opportunes place de la V^e^-République, vaste et un peu vide, surtout tant que la fontaine n'est pas en fonctionnement. « On verra quand les arbres auront poussé. Si cela ne suffit pas, il sera toujours temps de faire des adaptations », promet le maire.

Prochaine étape : l'inauguration de la place de la Liberté qui marquera la fin des travaux du centre-ville, avec « allumage » de la fontaine.

Article Sud ouest du 20/10/2012 : Inauguration de la Place des Droits de l'Homme à Pessac centre

Cap de Bos : un centre commercial de proximité rénové

Depuis sa construction en 1978, le centre de Cap-de-Bos qui se compose d'un supermarché d'une surface de vente de 524 m^2 et de 13 cellules commerciales n'avait jamais été entièrement réhabilité.
Face à la dégradation du site, la Ville s'est engagée avec la CUB, le Groupement Inter Entreprises GIE des commerçants et des propriétaires privés dans une démarche partenariale et concertée pour co-élaborer un projet de requalification du centre dans un objectif de :

1. Réhabilitation architecturale : Réhabilitation des façades, réfection des gouttières, installation d'un nouveau auvent dans des matériaux plus pérennes et plus chaleureux comme le bois.
2. Amélioration de la convivialité du centre : Mise en place d'une ligne de mobilier urbain, protection des cheminements piétons latéraux conduisant au centre commercial, éclairage économe optimisé pour assurer plus de convivialité et créer un climat de sécurité, rénovation des espaces verts actuels.
3. Amélioration du fonctionnement du centre : Réhabilitation des espaces latéraux avec réaménagement des parkings par la Communauté Urbaine de Bordeaux compétente en matière de voiries.



Photo du centre commercial Cap de Bos réhabilité

A ces fins la Ville a sollicité en tant que Maître d'ouvrage et pour le compte des partenaires du projet l'Etat via les fonds F.I.S.A.C.. Les travaux de requalification ont démarré durant l'été 2010 pour se terminer en juin 2011 par le traitement des espaces verts. Le coût total des travaux est estimé à 550 096€ TTC selon la répartition suivante :

- Ville de Pessac = 267 942 €
- CUB = 118 948 €
- GIE des commerçants = 26 100 €
- Propriétaires privés = 23 000 € (estimation)
- Subvention FISAC = 114 106 €

Et demain ? Rénovation du centre commercial d'Arago et aménagement d'un centre de services de proximité à Chappement Lucildo

En 2010-2011, une étude a été également engagée avec Domofrance pour la rénovation du centre commercial d'Arago en lien avec la réhabilitation urbaine de ce quartier d'habitat social afin de consolider et renforcer l'offre de commerces et de services de proximité. Investissement prévu par la ville : 1 M €.
De plus, dans le cadre du Contrat de co-développement avec la CUB, une étude d'aménagement du secteur "Chappement Lucildo" avec la CUB et l'A'Urba a été lancée. L'objectif est la réalisation d'un Eco-Quartier en entrée de ville donnant une part importante à l'activité afin de permettre le développement de l'artisanat et des services dans un quartier bien placé en entrée de ville et dans un environnement de qualité.

PRODUIRE AUTREMENT : LA FABRIQUE A INITIATIVES DE PESSAC MISE SUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Créée fin 2010 à l'initiative de la Ville de Pessac et d'un ensemble de partenaires (issus notamment de l'économie sociale et solidaire), l'Association Territoires et Innovation Sociale (ATIS) a pour objet de favoriser l'émergence d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, en animant la «Fabrique à Initiatives » sur le territoire de la Gironde. Hébergé au Centre des Echoppes à Pessac, ce dispositif vise à étudier l'opportunité d'un projet d'utilité sociale pour lequel il n'y a pas de porteur de projet identifié. Le travail d'ATIS se découpe ainsi en 4 temps :

- Identifier des idées d'entreprises d'utilité sociale sur les territoires : auprès des collectivités locales, des groupes de citoyens, des bailleurs sociaux, des entreprises locales,
- Etudier l'opportunité économique et sociale de ces idées : est-ce qu'il existe un marché pour ce service ? est-ce que cette idée répond réellement à un besoin social/sociétal/environnemental ? quels sont les freins à lever pour mettre en place ce projet ?
- Si l'opportunité est validée, définir le profil du porteur de projet idéal et le rechercher pour lui confier le projet
- Coordonner le parcours du porteur de projet jusqu'à la mise en place opérationnelle du service, en lui apportant du réseau et en l'orientant vers les différents acteurs d'accompagnement existant.

L'année 2011 a été la première année d'activité d'ATIS et elle a permis de :

- sensibiliser plus de 300 acteurs à la démarche « Fabrique à initiatives »
- identifier plus de 30 idées de projets
- étudier l'opportunité de 16 de ces concepts.



Photo : Atelier de réflexion, d'incubation d'idées

Après la création d'une première entreprise en 2011 (la conciergerie d'entreprise : Club Services), deux autres projets ont vu le jour sur le début de l'année 2012 : un garage solidaire dans le Médoc (Auto-nomie) et une entreprise d'insertion sur le secteur de l'hôtellerie-restauration-traiteur. Trois autres projets devraient voir le jour très prochainement : une entreprise de collecte et de tri de déchets de bureau favorisant l'emploi des travailleurs handicapés, un distributeur d'énergie verte et une plateforme de commercialisation sur le Marché d'Intérêt National de Brienne pour les maraîchers locaux.

Zoom sur la Conciergerie Club Services :

Cette entreprise d'insertion propose d'apporter aux salariés des entreprises l'ensemble des services du quotidien sur leur lieu de travail. Plus besoin de se déplacer au pressing, d'aller faire la vidange de sa voiture ou de rechercher d'urgence une nounou : la conciergerie s'en occupe pour vous ! Moyennant un abonnement de l'entreprise, l'ensemble des salariés ont ainsi accès à plus d'une cinquantaine de services.

L'entreprise est actuellement en plein développement avec plus de 2.000 salariés abonnés : elle travaille pour des entreprises telles que la Compagnie Fiduciaire, le cabinet Cohda, Labeyrie et plus récemment pour la CUB avec l'ouverture d'une conciergerie sur la direction territoriale de la CUB située à Pessac.

Appel à idées citoyennes :

Conformément aux principes du Développement durable, ATIS s'est fixée pour objectif de mieux intégrer les citoyens en tant qu'apporteurs d'idées potentielles, et a pour cela créer le blog www.bourseauxinitiatives.org permettant de collecter les idées des habitants et de les mobiliser dans les projets.

EMPLOI POUR TOUS- Nos réalisations 2011-2012

ECO-QUARTIER ARAGO : L'ECO-RENOVATION CREATRICE D'EMPLOIS ET DE TALENTS NOUVEAUX DANS LES CITES

Photo : Maquette du futur éco-quartier Arago



Depuis 2010, un Comité « Emploi des quartiers » auquel participe Domofrance, animé par la Direction de l'emploi de la Ville et le PLIE de Sources, s'est constitué. Mobilisant les structures œuvrant dans le champ de l'insertion, sa vocation est de construire une offre de parcours d'insertion, de formation et d'emploi en lien avec l'activité générée par ce grand chantier de rénovation durable de l'éco-quartier Arago *(cf 1er Rapport DD et Avancées du Chantier /partie climat)*.

Le montage en 2011 d'un « chantier formation qualification 2ème chance » consistant en la rénovation de 2 appartements mis à disposition par Domofrance, a été l'une des 1ère actions du Comité. De juillet à novembre 2011, ce chantier formation a permis à 12 stagiaires d'acquérir des compétences dans les métiers du 2nd œuvre et d'obtenir un diplôme reconnu par la profession.

Un atelier restauration, porté par le Centre Social de la Châtaigneraie, a permis l'embauche de 2 personnes et fournissait les repas du midi aux stagiaires.

Des passerelles se sont créées entre le chantier formation 2nd œuvre et le chantier de requalification du quartier qui, par le biais des clauses d'insertion sociale, propose 40 000 heures sur 4 ans dédiées au public en insertion. Certains stagiaires ont intégré les entreprises du chantier dans le cadre des clauses d'insertion ou de contrats durables.

Pour l'accueil des locataires durant les travaux ou l'aide à la manutention, trois personnes ont été recrutées par Domofrance. L'appartement témoin, le bureau et le logement d'accueil des locataires ont été réalisés par des personnes du quartier en insertion professionnelle. Pour accompagner les habitants dans la connaissance des métiers, pour faciliter leur rencontre avec les entreprises du chantier, des animations ont lieu au centre social de la Châtaigneraie, tel le Tremplin pour l'emploi. Cette action est animée par les partenaires locaux : Ville, PLIE des Sources, Pôle Emploi, Mission Locale des Graves.

Depuis 2012, des permanences d'information « Arago emploi info » situées à côté du centre médical sont proposées par le PLIE pour faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande. Fin 2012, un nouveau chantier de formation innovant et dédié aux métiers de la métallerie et de l'isolation par l'extérieur sera proposé.

Bilan chiffré de l'opération « Arago Emploi » en 2011 : 100 personnes mobilisées sur le tremplin de l'emploi ; 18 personnes ont bénéficié d'une mise en situation d'emploi, dont 13 personnes issues des quartiers Politique de la Ville et 11 personnes en emploi durable

CONSOMMER LOCAL : VERS UNE HAUTE QUALITE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Un nouveau prestataire pour le service public de la Restauration collective

En juillet 2012, la Ville a renouvelé son contrat de Délégation de Service Public pour sa restauration collective. Au préalable, toute une phase de concertations a été réalisée en octobre/novembre 2011.

Retour sur les concertations

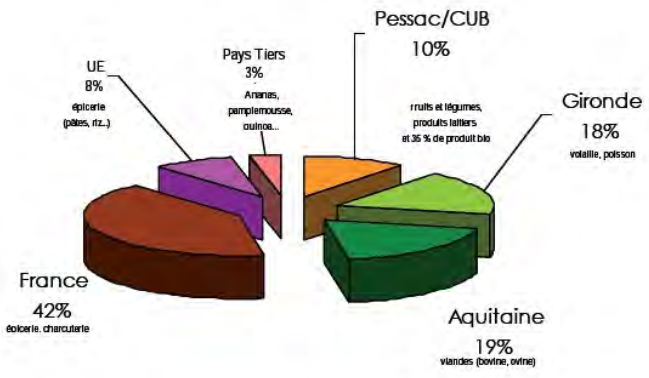
L'élaboration du cahier des charges a été le fruit d'un travail de concertation des acteurs locaux, des usagers, y compris les enfants des écoles. Cette concertation avait pour objectif d'impliquer les usagers de la restauration collective quant au choix de la nouvelle formule de gestion pour ce service public. Deux objectifs majeurs ont guidé la réflexion : continuer à améliorer la qualité des repas servis, en garantissant un intérêt gustatif et nutritionnel aux convives et favoriser l'atteinte des objectifs de développement durable dans le cadre de l'agenda 21 de Pessac.

La participation a été importante : 318 élèves (13 réunions) ; 63 parents d'élèves (4 réunions) ; 36 professionnels de la restauration pour enfants ; 70 seniors (2 réunions) ; environ 40 agents municipaux (2 réunions). Ces concertations ont fait largement ressortir les priorités des usagers pour le respect des principes de développement durable comme la saisonnalité des produits, la proximité des achats, le bio, les produits éco-responsables ou encore les produits labellisées.

Après cette période de concertation et d'analyse des différents modes de gestion, il a été décidé de poursuivre la gestion sous forme déléguée. La société Ansamble a été dès lors choisie pour devenir le restaurateur de la Ville pour les repas des enfants dans les écoles et les centres de loisirs, ainsi que pour ceux des seniors dans les foyers ou par portage à domicile, ainsi que ceux des agents de la Ville.

Illustration : Approvisionnement des produits

Source : lettre d'information aux parents



Un cahier des charges strict avec une priorité forte au développement durable

Conformément aux souhaits de la Ville de Pessac, Ansamble propose différentes actions se basant sur les principes du développement durable : Introduire davantage de produits frais et locaux, sélectionner des produits bio français (à raison de 20% -en tonnage- des composants utilisés dès 2013), respecter les saisons dans les menus, privilégier des produits eco-labellisés, mettre en place un plan d'éducation à la santé et à la nutrition,.. sont autant d'exigences pour le nouveau délégataire.

De plus, la société s'est également engagée sur le contenu carbone et le recyclage des contenants jetables.



Ainsi, elle s'est engagée sur un coût/carbone/repas et sa réduction durant toute la durée du contrat :

- 2013 : réduction de 25% du nombre de barquettes plastiques utilisées ; 2014 : recyclage de 70% des barquettes plastiques
- 2015 : réduction de 15% du poids carbone d'un repas ; 2020 : réduction de 20% du poids carbone d'un repas.

La qualité et la nature des denrées alimentaires servies aux élèves, aux personnels municipaux et aux personnes âgées ont été également déterminantes dans le choix du prestataire.

Photo : Enfants au self

Les chiffres clés :

Restauration scolaire : 30 écoles comprenant 4650 élèves / 3400 repas produits chaque jour

Restauration pour les seniors : 20 foyers restaurant pour les seniors servant 1200 repas mensuels / 6000 repas par mois en portage à domicile

CONSOMMER AUTREMENT : LES AVANCÉES 2011-2012 DE LA DÉMARCHE ACHATS DURABLES DE LA MAIRIE DE PESSAC

La ville de Pessac a formalisé depuis 2007 sa démarche achats durables en bénéficiant de l'accompagnement de l'ADEME et de la Région Aquitaine : généralisation de la clause sociale, intégration de critères environnementaux dans les marchés, formalisation d'une fiche navette achats durables généralisée depuis 2010, formation des 50 acheteurs municipaux et création d'un poste d'acheteur public en 2010. Cette démarche a permis d'intégrer le développement durable dans tous nos marchés ; retour en exemples sur l'année 2011-2012 :

- **Mobilier de bureau** : la Ville a fait le choix pour son marché de mobilier de bureau de valoriser à hauteur de 20% les offres qui proposaient le plus grand nombre de références éco-labellisées NF environnement ou équivalent. Après appel d'offres, l'offre retenue comprend près de 70% de produits éco-labellisés tout en générant une économie de 6500€ par an.
- **Sacs poubelle** : Le marché de fourniture de sacs poubelles est également un bel exemple qui montre que performance économique rythme avec achat écologique! La ville a imposé dans son cahier des charges des sacs poubelle éco-certifiés NF environnement ou équivalent pour un prix de 7 à 20% moins cher.
- **Produits d'entretien** : l'offre retenue était qualitativement intéressante avec des produits eco-labellisés, des équipements plus performants (centrale de désinfection, distributeur de savon plus ludique pour les enfants...etc) et des formations sur les protocoles de nettoyage écologique et sur le fonctionnement des équipements. Ce nouveau marché générera une économie annuelle de 5% grâce à des produits plus concentrés, à l'utilisation de papier feuille à feuille, à la centrale de dilution et à l'application du juste dosage.

CONSOMMER AUTREMENT AVEC LE SEL d'ADELES : de l' entraide et du partage autour d'un Système d'Échanges Local

Association pour le Développement d'Échanges Locaux Équitables et Solidaires, Terre d'ADELES a été créée par une dizaine d'éco-citoyens de Pessac en 2004.
Depuis cette date, l'association promeut auprès de familles, une consommation écoresponsable. Plus concrètement, l'association avec ses 250 familles adhérentes, essaie de constituer des outils, des services, permettant d'adopter le développement durable dans les pratiques quotidiennes.

Au delà des actions de sensibilisation au développement durable menées en continu, l'association a engagé plusieurs chantiers qui peuvent être regroupés en 5 secteurs d'activités :

- Les AMAP pour créer des liens avec des agriculteurs : 8 contrats AMAP, 9 circuits courts, 15 producteurs locaux concernés en 2011
- Le jardin d'ADELES, partagé et solidaire comme lieu ressources pour le jardinage naturel
- Un accompagnement à la création et à l'essaimage de **jardins partagés.**
- Un système d'Échanges Local : le **SEL d'ADELES**
- La mise en place de **paniers d'ADELES** pour les personnes en difficulté avec le soutien financier du CCAS

Coup de projecteur sur le SEL d'ADELES
Le SEL a favorisé la mise en réseau des 250 familles adhérentes pour faire des offres et des demandes, monnayées en fraises.. Près de la moitié des adhérents a fait au moins un échange en 2011. Cela a permis la constitution d'une « banque de matériels ».
Les nouveautés 2011
Durant l'année 2011, l'association a poursuivi ses actions tout en gardant et exploitant la dimension expérimentale.

- La création de l'école des jardins avec 24 parcelles
- Le lancement de la permaculture au Jardin d'ADELES en partenariat avec l'association France Amérique Latine
- La réalisation d'un guide de la consomm'action à Pessac répertoriant 30 astuces et bonnes adresses pessacaises (téléchargeable sur http://terredadeles.org/)
- L'affirmation de la dimension « lieu-ressource » du jardin d'ADELES avec l'accueil de plusieurs groupes au jardin et de visiteurs venus profiter de l'expérience de Terre d'ADELES pour faire avancer leurs propres projets.



LE MEILLEUR DECHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS : LA VILLE DE PESSAC PARTICIPE A L'ELABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS PILOTEE PAR LA CUB

Conformément au Grenelle de l'environnement et en lien avec les agendas 21 communaux, la CUB, compétente en matière de gestion, tri et prévention des déchets pour le compte de ses communes membres, s'est fixée des objectifs ambitieux de réduction des déchets : diminuer de 7% la production d'ordures ménagères par habitant d'ici 2015.
Cela nécessite de poursuivre de manière continue les efforts engagés depuis de nombreuses années et implique la mise en place d'un nouveau programme d'action pour réduire à la source les déchets sur le territoire communautaire : le PLPD, Programme Local de Prévention des Déchets.

Ainsi, la Communauté urbaine de Bordeaux a signé depuis le 26 octobre 2011 un accord cadre de partenariat avec l'ADEME visant la réalisation partenariale et participative de ce Programme.

Le PLPD, ce sont 6 chantiers en 4 ans...
La première année de ce programme est dédiée à la réalisation d'un diagnostic participatif du territoire, l'identification des acteurs et la définition des actions à mettre en œuvre pour les 4 années à venir.
Ainsi, de septembre 2011 à mars 2012, un diagnostic du territoire communautaire a été élaboré sur la base d'une synthèse de données bruts recueillies, et sur la base des participations citoyennes relative à la politique des déchets menée.

Les 3 années suivantes seront dédiées à la mise en place concrète des actions et à leur suivi. Celles-ci seront axées sur plusieurs thèmes :

- **l'exemplarité,** en associant tous les services de la CUB aux démarches de réduction des déchets ainsi que les communes membres,
- **la sensibilisation du public**, en menant des actions de communication ciblées,
- **les actions emblématiques**, en développant le compostage individuel notamment,
- l**es actions d'évitement de la production des déchets,** en promouvant des actions spécifiques (récupération des textiles, création de recycleries…),
- **l'accompagnement des activités économiques**, en aidant les entreprises à s'engager dans la prévention de leurs déchets ;
- **la gestion des déchets dangereux**, en sensibilisant les acteurs clés sur leur nocivité.

Retour sur la démarche : partenariale et participative
Cette démarche a été mise en place afin d'alimenter la politique déchets de la CUB selon 2 échelles et dans 2 temporalités distinctes : à court terme, pour l'élaboration du PLPD, et à moyen / long terme pour l'élaboration du Plan déchets 2012-2016 et de l'étude prospective 2020-2030. Les objectifs assignés à la démarche se situaient donc à plusieurs niveaux :

- sensibiliser, mobiliser et initier une réflexion de fond sur la gestion des déchets,
- enrichir le programme local de prévention dans ses différentes étapes (diagnostic du territoire et définition du programme d'actions),
- aiguiller l'élaboration du Plan déchets 2012 – 2016 et les grandes orientations de la politique des déchets,
- Mettre en place une gouvernance associant les citoyens

La démarche de participation citoyenne s'est déroulée en deux grandes phases, avec une participation active de la Ville et des associations de Pessac :

- Phase d'investigation par le biais d'une enquête auprès des usagers sur leurs pratiques et perceptions relatives à la prévention et la gestion des déchets (réalisée aux mois de décembre 2011/janvier 2012), et d'un forum de discussion sur internet,
- Phase de co-construction par le biais d'un forum citoyen en mars 2012 et d'un appel à contributions

en vue d'élaborer des pistes d'actions autour des thématiques de la prévention, du tri et de la collecte des déchets (présence d'environ 150 participants).

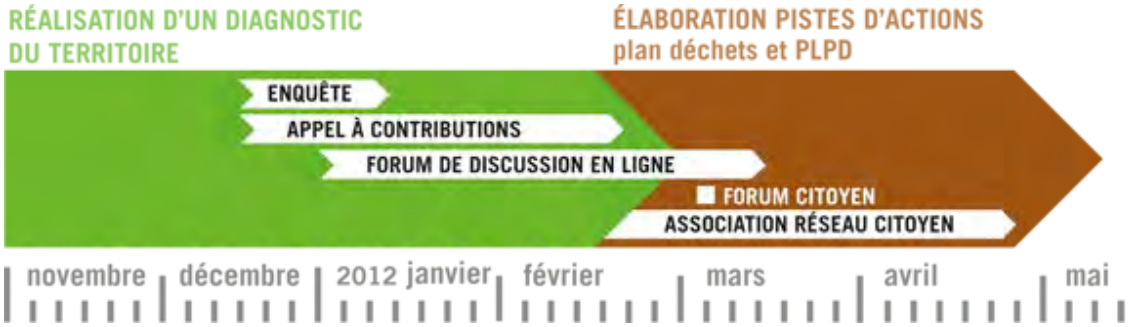


Illustration : Synthèse de la démarche PLPD CUB 2012

Les résultats du diagnostic

Le diagnostic a permis de définir les flux de déchets sur lesquels agir et donc les grands axes du PLPD. Ainsi, sur les **413 800 tonnes de déchets collectés** par an par la CUB (données 2010), les déchets que l'on pourrait éviter représentent les tonnages suivants :

- 35 000 t de déchets putrescibles
- 55 000 t de déchets verts
- 11 000 t de déchets liés au gaspillage
- 1 700 t d'encombrants réutilisables
- 21 000 t de papier (dont + 14 000 t dans les OMR)
- 1 900 t de déchets dangereux

C'est sur cette base que le programme d'actions a été co-construit avec les acteurs. Il doit être soumis au conseil communautaire du 26 octobre 2012 et prévoit 28 actions de prévention, comme par exemple : relance du Stop pub, sensibilisation des distributeurs, limitation des emballages, développement de l'éco-conception des produits, distribution gratuite de composteurs individuels, expérimentation du compostage collectif...
Plus d'informations sur la rubrique Déchets du site http://participation.lacub.fr/

ZOOM SUR L'OPERATION COMPOSTEURS DE LA CUB 2012-2013

La Ville de Pessac, dans le cadre de son 1er Plan d'actions Agenda 21 2007-2011, a distribué gratuitement 3000 composteurs à ses habitants. Après le succès de cette opération, celle-ci est renouvelée à plus grande échelle par notre partenaire, la Communauté Urbaine de Bordeaux, dans le cadre de son Programme Local de Prévention des déchets 2012-2017.

L'opération démarre en novembre 2012 et sera poursuivie en 2013 pour permettre la distribution de 15 000 composteurs sur toute la CUB.
Pour obtenir un composteur de 400L et son bio-seau, rendez-vous les 23 et 24 novembre 2012 au centre de recyclage communautaire du Bourgailh (Chemin de la Princesse à Pessac), entre 10 h et 17h !



Photo : Compostage de déchets

Seule formalité, signer une « charte d'engagement au tri des déchets » et venir muni d'un justificatif de domicile. Cette opération "coup de poing" sera poursuivie d'une distribution plus diffuse fin 2012- début 2013 sur rendez-vous téléphonique au
0 800 22 21 20.

ZOOM SUR LE BILAN 2011-2012 DU KIT POUR DES MANIFESTATIONS PLUS RESPONSABLES

Les manifestations responsables, une démarche collective

Attentive et soucieuse des impacts induits par les manifestations organisées sur son territoire, la Ville s'est engagée, dans le cadre de son Agenda 21, à intégrer les principes du développement durable dans tous ses projets dont les manifestations culturelles et sportives. En 2009-2010, dans le cadre du Conseil Départemental des Agendas 21, plusieurs collectivités en Agenda 21 de Gironde, soutenues par le Conseil général et l'ADEME, ont co-élaboré avec des associations partenaires, un guide pratique, une offre de formation, et des outils communs pour sensibiliser et mobiliser les organisateurs d'événements.

Pessac a activement contribué à cette démarche et s'est engagée dès 2009 dans son déploiement local. Depuis 2009, les Vibrations Urbaines, le Printemps et l'Automne du Bourgailh, Complètement à l'Ouest, Les rencontres Ovales ont, entre autres, expérimenté le label «Manifestations responsables » du Conseil Général de la Gironde.

Un kit local pour impulser et pérenniser les démarches responsables

Dans ce cadre, un kit pessacais « éco-manifestations » a été proposé en 2011, en expérimentation, à 8 manifestations pessacaises. L'objectif était d'inciter les organisateurs à s'engager à réduire leurs impacts sur l'environnement et à œuvrer en faveur de la citoyenneté locale, en agissant sur divers domaines : la consommation, les transports, la production de papier, l'alimentation, la gestion des déchets, l'accessibilité, la solidarité locale... Ce kit comprend des sessions locales de formation gratuite, une signalétique commune et des affiches de sensibilisation, des bacs de tri spécial manifestations, des gobelets consignés « Pessac passe au durable »,... Suite à cette expérimentation menée en 2011, il a été acté la poursuite du kit éco-manifestations. Pour l'édition 2012, 12 manifestations pessacaises sont accompagnées pour décliner localement le kit éco-manifs.

Une démarche qui essaime...

Depuis 2011, des acteurs locaux s'emparent du sujet : Ainsi, le C2D a a lancé, en septembre/octobre 2011, un questionnaire sur les manifestations éco-responsables auprès de 70 associations et 80 habitants, dont les résultats démontrent : l'intérêt pour la démarche "éco-responsable" ; la connaissance d'actions concrètes ; le souhait de formations/sensibilisations concrètes. En novembre 2012, la maison des associations et l'OMS (Office Municipal des Sports) ont lancé 2 séries de formations aux manifestations responsables à destination des associations afin de les aider à enclencher un pas.



Témoignage de Louise, vacataire chargée de la démarche éco-responsable sur la manifestation Vibrations Urbaines en 2011 :

« La démarche éco-manifestations, je ne la connaissais pas vraiment avant de travailler sur le festival des VU. C'est utile de pouvoir trier et prendre en compte l'environnement même dans les loisirs et dans les festivals avec un nombre important de visiteurs, comme c'est le cas aux VU.
Les festivaliers jouent le jeu en général et demandent à en savoir plus sur la démarche éco-manifestations. Certains nous ont même félicité pour notre action ! Il reste, toutefois, quelques irréductibles mais avec le temps et la multiplication de ce type de démarche aux autres festivals et animations, tout le monde sera bientôt convaincu ! »

En photo : *des Objets de Valorisation Nouveaux & Insolites récupérés et détournés pour en faire des outils de sensibilisation au Développement Durable et aux manifestations responsables auprès des jeunes festivaliers des VU.*

Bon à savoir...

En moyenne, une manifestation qui rassemble 1 000 personnes consomme :

- 100 kg de papier, soient 2 arbres, 30 000 litres d'eau
- 200 KWh d'énergie, soient 3 ans d'éclairage avec une ampoule économique (15 w)
- et produit 500 kg de déchets soit 1,5 fois la production d'un girondin en un an.

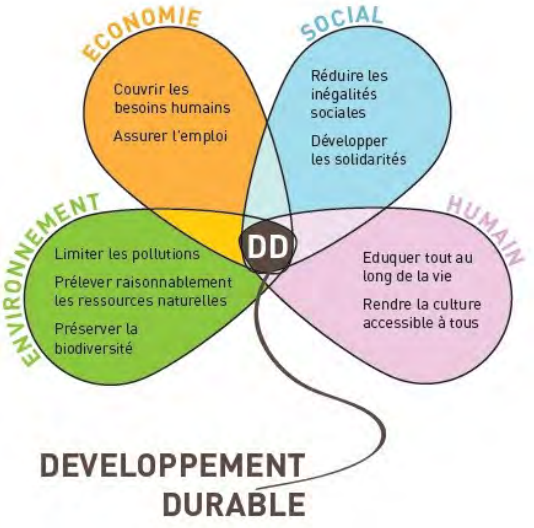
source : guide des manifestations responsables en gironde téléchargeable sur le site de la ville de pessac/agenda 21

PESSAC, VILLE À PARTAGER

Notre défi commun : Favoriser l'accès à la connaissance pour un développement durable et contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains

CONTEXTE LOCAL - SYNTHESE DES EVOLUTIONS ET NOUVEAUX ELEMENTS DE CONNAISSANCE

L'éducation pour un développement durable rassemble une diversité d'acteurs, d'actions qui ont pour finalité le changement de pratiques individuelles, collectives, professionnelles. Ainsi se multiplient, à toutes les échelles et sur tout le territoire pessacais, des projets et actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et de participation à l'initiative d'associations, de citoyens, de centres sociaux, de structures éducatives, de la municipalité... De même, les acteurs sportifs, culturels, artistiques participent activement à cette dynamique de mobilisation.



Finalité transversale aux 4 autres, elle exige la poursuite des efforts en la matière. La ville de Pessac l'a bien compris. En effet, l'Épanouissement Humain constitue le 4ème pilier du développement durable au même niveau que les trois autres domaines du Développement Durable (économie, environnement, social).

Pessac possède d'ailleurs de nombreux atouts en la matière :

- **Des dispositifs et démarches nombreuses** et une ingénierie importante dédiés à l'Épanouissement humain : 62% des effectifs municipaux agissent au quotidien pour l'épanouissement de tous les êtres humains.
- **Une offre éducative variée, adaptée** et très développée compte tenu d'une présence jeune importante : 40% des pessacais ont moins de 30 ans
 > 65% du Campus universitaire de Pessac-Talence, d'une superficie de 230 hectares est sur Pessac regroupant 43 500 étudiants
 > Elle dispose de 40 établissements scolaires / 9 centres de loisirs et de vacances, des modes de garde diversifiées...
 > Pessac, un territoire apprenant construit dans une démarche de concertation régulière avec des conditions favorables pour l'acquisition et la diffusion des connaissances tout au long de la vie
 > Une offre variée et performante en matière de formations professionnelles et qualifiantes : AFPA, APP, Enseignements technologiques,...
- **Des équipements sportifs nombreux et accessibles,** une offre diversifiée (92 associations, 10 460 licenciés sportifs en 2012) et une démarche participative d'élaboration du contrat sportif
- **Une offre culturelle dense et diversifiée,** des équipements de qualité, des acteurs fédérés : le Réseau des Opérateurs Culturels
 > Une démarche participative d'agenda 21 de la culture lancée en 2011 pour l'élaboration du projet culturel ; l'accès à la culture et aux loisirs pour tous inscrit comme priorité partagée : gratuité totale des équipements culturels (Médiathèque, Bibliothèque) pour les pessacais et non pessacais
- **Une vie associative riche, dynamique** et ancrée dans une tradition ancienne de concertation largement soutenue par la Ville :
 > 630 associations recensées en 2010 / 676 en 2011
 > Un soutien de la Ville à ce tissu associatif important avec 3 000 000€ de subventions annuelles ; 26 salles pluridisciplinaires (hors équipement sportif) et 4 salles de diffusion culturelle mises à disposition, en grande majorité, gratuitement tout au long de l'année. 350 événements associatifs ont bénéficié d'aide logistique
 > Une participation citoyenne importante : création en 2010 du Conseil de Développement Durable de 45 membres - le C2D Pessac
- **La sensibilisation au développement durable à tous les âges de la vie considérée comme un axe prioritaire** : Programme « tous éco-citoyens » (5000 habitants et acteurs locaux formés et sensibilisés au

DD en 2011) ; soutien des initiatives d'agendas 21 scolaires, de centre social :
> 10 structures éducatives engagées dans une démarche de développement durable pour la période 2011/2012
> 3800 enfants des écoles de Pessac sensibilisés au DD et bénéficient d'un encadrement d'atelier environnement chaque année au Centre de Loisirs de Romainville. 250 enfants/jours en moyenne sont accueillies pendant une centaine de jours/an (mercredis, petites et grandes vacances) dans les accueils de loisirs
> Un dispositif performant et reconnu en matière d'EDD, porté par la CUB depuis 10 ans (les Juniors du DD)
> Des acteurs locaux très impliqués : Ecosite du Bourgailh, centre de loisirs de Romainville, Établissements scolaires..

- **Responsabilité sociétale de la municipalité** en faveur du « bien-être » de l'agent. Cela se traduit par :
 > la mise en place de la démarche de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences engagée en 2009 afin d'anticiper les départs à la retraite, prévenir les risques et adapter les compétences aux emplois : en 2012, 100% des effectifs et 100 métiers de Pessac couverts par la GPEC, 50 fiches métiers co-élaborées avec les agents. Fin 2012, toutes les fiches métiers intègrent les principes et finalités du Développement durable déclinés à chaque domaine d'activité.
 > la mise en place d'actions de prévention des risques psychosociaux enclenchées dès 2011 avec comme objectif premier, se pencher sur la problématique du stress professionnel.

NOTRE BILAN 2011/2012 SUR LA FINALITE EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

Dans le cadre de son 1er Plan d'actions Agenda 21 2007/2011, la Ville a mené 15 actions afin de contribuer à l'épanouissement de tous les pessacais :

- Sensibilisation à l'éco-agent attitude, plan de formation au développement durable des agents,
- Création du C2D Pessac,
- Mise en place d'un Projet Éducatif Local (PEL) incluant les principes du développement durable, équipes de réussite éducative, organisation des Assises de l'Éducation en 2010
- Mise en place de contrats d'objectifs sportifs, des Rencontres de la Culture en 2011,
- Mise en place d'un site internet dédié au développement durable, soutien aux Agendas 21 scolaires, programme de formations ouvert à tous les habitants,
- Création de référents « préventeurs » dans les services...

Conformément aux préconisations issues de l'évaluation participative de l'Agenda 21 en 2010/2011, la Ville a repéré 6 chantiers qu'elle souhaite poursuivre et développer :

- Poursuivre l'intégration du DD dans tous les champs de l'épanouissement humain : projet culturel , Projet éducatif, contrat sportif, portail associatif...
- Formaliser le rôle privilégié d'ambassadeurs du DD des acteurs de l'épanouissement, proposer des parcours pédagogiques EDD tout au long de la vie lisibles et coordonnés
- Renforcer l'intégration du DD dans le nouveau Plan de formation 2012/2015 et la démarche GPEC de la Mairie
- Engager une réflexion en matière de santé environnement pour préserver un cadre de vie sain pour tous les habitants
- Développer la participation citoyenne pour élargir les publics touchés et impliquer les populations les plus éloignées
- Renforcer la prise en compte des plus démunis dans les politiques d'épanouissement

Pour ce faire, plusieurs zooms sont proposés, ci-après, consacrés aux démarches qui ont fortement été développées en 2011/2012 :

- Présentation du bilan des 2 ans de fonctionnement du C2D
- Présentation du portail associatif de la Ville destiné à faciliter les échanges, mutualisations entre associations, et avec les habitants et la municipalité
- Zoom sur 3 dispositifs et un acteur (la Troupe de théâtre AMGC) facilitant l'accès à la culture pour tous et permettant de créer des ponts entre la Culture et le Développement Durable
- Point sur les acteurs engagés en faveur de l'EDD avec un zoom sur la commission DD de Bordeaux IV et le dispositif les Juniors du DD
- Retour sur la première initiative menée dans le cadre du Plan de formation développement durable 2012/2015 des agents.

COUP DE PROJECTEUR.. LE C2D FETE SES 2 ANS.. ET DRESSE LE BILAN DE SON 1er MANDAT

Créé en décembre 2009 selon une démarche participative (Mission de réflexion et de propositions confiée à la société civile durant un an), le C2D de Pessac (Conseil de Développement durable) est une instance consultative citoyenne, transversale et généraliste.
Chargée d'émettre des avis et des propositions sur tous les sujets relatifs au développement durable de Pessac, elle fonctionne par saisine et autosaisine. Opérationnelle depuis septembre 2010, elle est composée de 45 membres : représentants associatifs, experts et citoyens tirés au sort sur la base du volontariat (17 habitants tirés au sort sur 300 candidats) et son Président est nommé par le Maire parmi les membres.

Après 2 ans de mandat, les membres du Conseil de Développement durable sont en train de dresser leur bilan collectif et d'évaluer leurs travaux, leur fonctionnement, et d'envisager des perspectives d'évolution pour renouveler le C2D pour les 3 ans à venir, avec un nouvel appel à candidatures citoyen lancé depuis octobre 2012.



Photo : Exposition des acteurs DD au forum du 23 juin Rio +20

Bilan des travaux menés en 2011-2012 (par J Da Rold, Président du C2D Pessac)
Les thèmes de réflexions et de propositions abordés par le C2D de Pessac ont été les suivants en 2011 :

- participation à la démarche Bordeaux Métropole 3.0 et propositions pour Pessac 2030
- propositions pour créer des liens entre le campus et la Ville de Pessac, en contribution aux études du plan campus et en associant les habitants des quartiers riverains du campus
- contribution à l'élaboration du projet culturel de la Ville de Pessac en insistant sur les thèmes de la lisibilité de celui-ci et de l'implication du tissu associatif
- accompagnement de la mission agenda 21 pour l'évaluation du 1er agenda 21

En 2012, les travaux ont porté sur :

- réflexions et propositions pour donner un sens au développement numérique sur Pessac (déploiement du réseau de fibre optique) sur les aspects des usages (formations, dépannage du matériel, dérives chez les jeunes, dématérialisation des services publics…) et de la démocratie locale
- réflexions et propositions sur le développement économique et l'emploi à Pessac tant en ce qui concerne l'économie résidentielle que l'économie à l'échelle de l'agglomération (et liens avec le campus et le CHU)
- contribution à l'élaboration du futur agenda 21 de Pessac
- réflexion sur la citoyenneté et les solidarités locales et internationales
- propositions au niveau de l'architecture et du paysage urbain de Pessac (avec l'élaboration d'une exposition), de la charte paysagère de Pessac (avec une contribution pour la biodiversité et sensibilisation du public sur ce thème notamment lors de manifestations tel que l'Automne du Bourgailh)
- propositions et sensibilisation des associations et du milieu scolaire sur les manifestations eco responsables.



Pour retrouver tous les travaux du C2D de Pessac et déposer votre candidature pour participer, consultez son site internet : http://www.c2d.pessac.fr/

ZOOM SUR...LE PORTAIL ASSOCIATIF

Un portail associatif, pour qui, pour quoi faire ?

Après une étude et un travail de concertation avec les associations, l'opportunité de la création d'un portail numérique associatif a été démontrée, notamment pour valoriser l'action associative. Ce portail servira aussi bien au grand public qu'aux associations.

L'utilité de ce portail pour le grand public (familles, jeunes, seniors…) mais également les acteurs socio-économiques et institutionnels est avant tout de leur simplifier les choses : un outil pratique, utile et facile d'accès concernant toutes les informations d'actualité mettant en scène les associations de la Ville. Il s'agit de privilégier l'information de proximité, facilement appréhendable et « impliquante » pour les habitants. Pour les associations, ce portail aura pour vocation de privilégier les actions, de faciliter les contributions et de mettre à disposition des services qui leur sont réservés. Le portail constituera donc un espace de valorisation des actions et des projets associatifs sur la commune mais également de facilitation des relations des associations entre elles d'une part et avec la Ville d'autre part.

Sa mise en fonction est prévue pour le 1er semestre 2013.

Autre démarche enclenchée cette année par la Direction de la Vie associative : l'organisation des **Rencontres de la Vie Associative** destinées à optimiser les relations partenariales via une consultation globale visant l'élaboration d'un diagnostic partagé et d'un plan d'actions. Cette démarche d'ensemble, pilotée par la Direction de la Vie associative, et co-animée avec les associations, est inscrite dans la durée : engagée en octobre 2011, elle se poursuit en 2012 et 2013, avec l'organisation d'une journée bilan- restitution de tous les travaux en février 2013 avec toutes les associations.

Les premières pistes de travail issues des ateliers de réflexion sont :

- Le fait associatif sur le territoire : élaborer un diagnostic du paysage associatif pessacais et de l'intervention municipale (650 associations repérées)
- Le soutien aux projets associatifs
- La gouvernance.

Déjà, plusieurs associations ont exprimé leurs besoins et envies d'engagements en matière de développement durable. Pour répondre à cette demande, la Maison des associations et l'office Municipal des Sports organisent durant l'automne 2012 une formation gratuite des bénévoles associatifs sur les Eco-manifestations ou comment organiser une manifestation ou un événement associatif de façon responsable. (cf Bilan Kit éco-manifestations).

ACCES A LA CULTURE POUR TOUS / ZOOM SUR « DONNER ENVIES DE CULTURES »

Suite à plusieurs actions d'accès à la culture menées ponctuellement et de manière diffuse, la Ville de Pessac a décidé de créer une dynamique de groupe autour de l'accès à la culture et aux loisirs. C'est ainsi qu'en 2007, le groupe « Donner Envies de Cultures » a vu le jour. Le groupe de suivi est composé d'une quinzaine de personnes d'horizons variés : habitants de Pessac, professionnels issus du CCAS, MDSI, CAF, de la Ville (Pessac en Scènes, DDSU...). L'objectif de cette démarche est essentiellement de permettre aux habitants pessacais isolés et aux familles d'accéder à des rencontres culturelles et de loisirs et ainsi, d'échanger, de partager des moments de convivialité et de participer activement à la vie locale.

Depuis sa création, « Donner Envies de Cultures » a mis en place plus d'une vingtaine d'actions et noué des partenariats avec par exemple l'association Oxygène, le stade nautique, la Médiathèque, le cinéma J Eustache, qui a donné lieu à un temps d'échanges : le Café Donner Envies de Cultures...

Financées par le Conseil Général, le CCAS, la CAF et la Mairie de Pessac, le groupe Donner Envies de Cultures a permis l'accès à la culture et aux loisirs de plus de 400 personnes/familles et a constitué un carnet d'adresses avec les coordonnées de plus de 160 familles, participantes actives depuis 2007.

LE PASS' SPORT CULTURE POUR LES JEUNES FÊTE SON 1ER ANNIVERSAIRE !



Créé fin 2011, le Pass'Sport Culture permet aux jeunes de 12 à 25 ans, de bénéficier d'entrées gratuites (pour des sorties culturelles et sportives) et de réductions (pour pratiquer une discipline sportive ou artistique) en payant 5€ l'année. 453 jeunes ont profité de cette opération sur la saison 2011/2012

Offres proposées :
Le Pass propose entre autres 2 entrées au Cinéma Jean Eustache et au Stade Nautique, 2 entrées pour un spectacle de Pessac En Scènes, 50 % de réduction sur l'inscription à Pessac Animation, 10€ de réduction sur l'adhésion à une association culturelle ou sportive pessacaise…

Nouveautés 2012-2013 :
Des partenariats nouveaux sont développés, pour proposer des entrées pour un concert de la MAC, pour les battles des Vibrations Urbaines et de Break In the City, pour un match de sport US…

ZOOM SUR...LE PARCOURS CULTUREL : De la nouveauté à la rentrée 2012-2013 dans les écoles pessacaises !

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville s'attache à proposer, mettre en œuvre et soutenir le développement d'actions éducatives à destination des écoles pessacaises. Au fil des années ces actions étaient venues se compléter les unes aux autres, proposant une offre riche mais non articulée.



Concevoir les actions éducatives non plus sous la forme d'un catalogue, mais sous la forme de parcours a permis de travailler l'articulation des actions entre elles, mais aussi d'affirmer la volonté de la Ville et de l'Éducation Nationale de s'inscrire avec les partenaires locaux dans la co-construction d'actions au plus près des besoins des équipes enseignantes, dans un souci de cohérence éducative.
La mise en place de parcours a pour objectif de venir enrichir les trajectoires de tous les enfants au cours de leur scolarité pessacaise. Depuis l'année dernière, la Ville aux côtés de l'Éducation Nationale et des opérateurs culturels locaux ont travaillé ensemble à la construction de parcours culturels. Cette démarche arrive à son terme et est effective depuis la rentrée 2012-2013.

Les parcours permettent d'articuler les actions en trois niveaux :

- un premier niveau de découverte proposant un ensemble d'actions généralistes et largement ouvert à toutes les classes selon leurs besoins ponctuels.
- un deuxième niveau de sensibilisation proposant un ensemble d'actions spécifiques et réduites ouvertes aux classes ayant un projet spécifique ou s'intégrant dans le projet-dispositif de la circonscription.
- un troisième niveau proposant un ensemble d'outils pédagogiques permettant aux équipes enseignantes de compléter les actions proposées.

Toutes les actions culturelles (cinéma, artothèque, visite Le Corbusier, médiathèque, archéologie, etc) sont regroupées dans un seul et même document à destination des enseignants.

EDUCATION POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE : UNE PALETTE MULTIPLE D'ACTEURS ENGAGES

La Ville a élaboré plusieurs actions pour une Education au Développement Durable qui mobilisent divers acteurs locaux. Elles s'adressent à tous les habitants de Pessac (enfants, jeunes et adultes). La volonté de la Ville en la matière est de privilégier l'éducation tout au long de la vie comme le stipule la charte des Villes Éducatrices et de permettre des échanges, mutualisations entre les différents acteurs.
Parmi les nombreux acteurs du territoire agissant en faveur de l'Éducation au Développement Durable, citons les structures éducatives pessacaises (Écoles, Centres sociaux, Collèges...) répertoriées ci-dessous. Nous allons zoomer sur 2 structures et 2 dispositifs.

- **La Commission Développement durable de l'Université Bordeaux IV**



Photo : Campus Pessac

La mise en œuvre du Plan vert (article 55, Loi Grenelle 1) de Bordeaux IV a permis l'instauration d'une "gouvernance écologique" et la création d'une vice-présidence déléguée au patrimoine et au développement durable. Ces éléments ont conduit à favoriser la création d'une Commission DD à l'automne 2011. Cette instance décisionnelle et permanente est représentative de la concertation, de la veille et du suivi des questions relatives au développement durable. Elle mobilise tous les acteurs du DD : les étudiants, les personnels et des partenaires extérieurs (dont la Ville de Pessac).
Elle s'appuie sur 7 groupes de travail qui concernent des thématiques spécifiques : 1-déchets, 2-énergie et eau, 3-achats éco-responsables, 4-formation et éducation au DD, 5-mobilité et transports durables, 6-qualité de l'environnement, bien-être et santé, 7-responsabilité sociétale de l'université, solidarités et évaluation. Chaque groupe mène des actions dans son champ d'activité et contribue à l'animation de la commission développement durable. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les 5 finalités du développement durable. Elle vise à la cohésion sociale, la solidarité et la participation citoyenne. Cette commission rassemble un grand nombre de personnes et a permis de rapprocher des types de personnels qui ne se côtoient pas habituellement tout en incluant la participation des étudiants. Elle constitue donc une expérience collective innovante, pour l'établissement.
Le souci de la prévention des déchets, à la fois sur le tri et le recyclage et dans le changement des pratiques de consommation est également apparu de manière plus prégnante à l'université grâce à la commission DD. Des poubelles de tri ont été mises en place dans les amphithéâtres, une politique d'achat responsable a été mise en place sur les fournitures.
En matière de formation et d'éducation au développement durable, outre le master 2 Économie et gestion de l'environnement, une information/sensibilisation des usagers et personnels de l'Université a été mise en place. Chaque groupe a produit un poster qui est exposé dans le hall principal de l'Université et l'établissement organise des événements dans le cadre de la Semaine du Développement Durable.
A l'automne 2012, dans la perspective de faire changer les habitudes en incitant aux modes de déplacement doux, un plan de déplacement de l'université Bordeaux IV sera mis en place et des solutions individuelles adaptées à chacun seront proposées à tous les membres du personnel pour se rendre sur ce lieu de travail.

- **Les Juniors du Développement Durable de la CUB**

La Communauté urbaine de Bordeaux anime depuis 2001 un dispositif pédagogique dédié au développement durable « **Les juniors du développement durable** »**,** à l'attention des écoles primaires publiques et privées des 27 communes de la CUB.
Depuis cette date, les actions d'éco-citoyenneté entreprises se sont multipliées, en étroite collaboration avec l'Inspection d'Académie de la Gironde et l'ensemble des acteurs concernés par le dispositif. Il se traduit par 4 grands types d'actions :

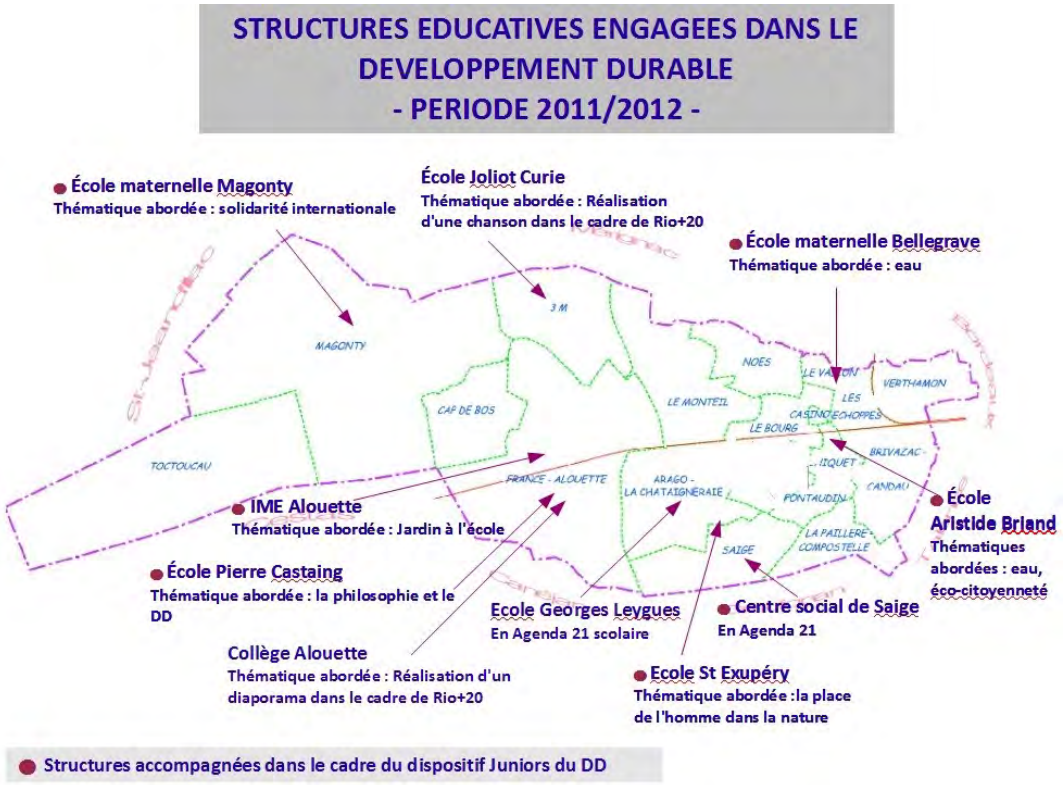
- **Les actions de sensibilisation** : initiation ou un perfectionnement au développement durable par des actions courtes, ponctuelles et ciblées, liées à la visite de sites, de parcours-découvertes et d'interventions en classe.
- **Les actions de projets** : projet pédagogique étoffé, préparé et réalisé par deux classes au minimum sur l'année scolaire.
- l'Agenda 21 scolaire : aujourd'hui 15 écoles sont accompagnées dans leur démarche d'Agenda 21 scolaire.
- **Les actions de formations** autour de 6 parcours thématiques pédagogiques : l'eau, la biodiversité, la consommation des déchets, les déplacements et les énergies, le développement durable par la philosophie, et en nouveauté 2012 : le développement durable par l'art et la culture.

Pour compléter cette offre, un site dédié à ce dispositif est accessible : www.pedagogie.durable.lacub.fr et met à disposition un certain nombre d'informations, outils, documents. Par ailleurs, tous les ans, en mai, des journées de valorisation sont organisées : elles sont l'aboutissement des actions de projet de toutes les classes ayant participé au dispositif des Juniors du Développement Durable.

Les structures éducatives pessacaises accompagnées en 2011/2012

Unique en France, le dispositif des Juniors du Développement Durable a concerné en 2012 près 11 000 écoliers de la CUB. A Pessac, Pour la période 2011/2012, 8 **structures ont été soutenues dans le cadre du dispositif sur les 10**

structures engagées dans le développement durable (repérées par la Mairie). 320 écoliers sensibilisés aux différents enjeux du développement durable sans compter les 2 structures en démarche globale d'Agenda21 scolaire : l'école Georges Leygues et le Centre social de Saige. Ce dernier a bénéficié d'un accompagnement poussé en 2011 par les Juniors du DD, ce qui lui a permis de mettre en place un certain nombre d'actions, en concertation avec les salariés, bénévoles et usagers du Centre Social.



LA CULTURE COMME OUTIL D'EDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE : L'EXEMPLE DE L'ATELIER DE MECANIQUE GENERALE CONTENPORAINE

Pour faire vivre la culture au plus près des habitants de tous les quartiers et ainsi développer une politique de proximité, d'innovation et de rayonnement, la Ville de Pessac fait le choix d'une parole artistique libre et engagée où l'artiste et la création s'inscrivent au cœur de la cité. C'est ainsi que depuis 2008, Pessac expérimente le compagnonnage artistique avec l'Atelier de Mécanique Générale Contemporaine (AMGC). Il se définit comme « une compagnie de théâtre, un garage d'expérimentation en mécaniques théâtrales où grincent les écritures d'aujourd'hui. » Par sa singularité, par l'implication de la population qu'il nécessite, par la transversalité des compétences qu'il implique, le compagnonnage « Des artistes et des habitants » proposé par l'Atelier de Mécanique Générale Contemporaine pour une durée initiale de six ans s'inscrit pleinement dans le sens de la Politique Culturelle menée par la Ville de Pessac et s'affiche donc comme un axe prioritaire de développement culturel et artistique.

Sous la forme d'ateliers, de temps de rencontres, de temps de résidence et de création, la circulation des publics s'organise entre les divers lieux culturels (salles de spectacles, médiathèque, cinéma, …) et les lieux de vie (centres sociaux, association, bistrots,…). La manière dont chacun se saisit du monde et de son développement durable est mis au centre de ce compagnonnage qui place l'écriture au cœur de l'acte théâtral par la présence d'écrivains invités et l'implication forte de Jean-Philippe Ibos, auteur et metteur en scène de la compagnie. La Compagnie est en bain d'immersion. Elle rencontre les associations, les centres sociaux, les opérateurs culturels de la ville, les syndicats et comités de quartiers, les différentes associations de théâtre, de conte, de musique, l'Hôpital de jour « Les Tamaris ». Une quarantaine de structures ont été concernées à ce jour. Ces rencontres permettent de présenter le projet et d'inventer ensemble des trames de collaboration.
Au-delà de ce bain d'immersion, il y a des temps de création partagée : avec la population de Pessac, avec des classes du Lycée Pape Clément, avec des associations comme « Donner envie de Culture », avec l'Artothèque, avec les étudiants en art du spectacle de l'Université Bordeaux III et des partenariats nombreux ont été développés avec la Mission Agenda 21 : intervention de la compagnie sur les forums publics Agenda 21 2011 et 2012,

programmation de spectacles décalés et de café-débats dans le cadre des Rencontres de l'Économie Sociale et Solidaire 2011 et 2012 ou des Semaines du développement durable 2011 et 2012.
Il y a aussi La Revue de Presse. C'est la rencontre de structures autour de la presse, des journaux des 6 derniers mois. On parle, on discute, on analyse,...



En illustration : *le spectacle de déambulation au Parc de Camponac en mai 2011 dans le cadre du festival Sur le Vif*
L'économie sociale et solidaire, la Biodiversité, l'éco-citoyenneté,... la Fin des Espèces ouvre le débat sur de nombreux enjeux du développement durable. Ce spectacle en plein air mené sous forme de déambulation réinterroge la fin des espèces, l'extinction de la vie sur Terre sur un ton volontairement décalé
Extraits de la fin des espèces :
« - Au fait, t' as entendu parlé de la disparition des espèces ?
– M'en fout, je paye tout en carte bleue »

« LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EXPLIQUÉ AUX AGENTS » : RETOUR SUR L'ATELIER « D'ÉVEIL ÉCO-CITOYEN » 2012

L'évaluation du 1er plan d'actions Agenda 21 a mis en exergue un très bon taux de formation des agents de la Ville (80%). Or, en matière de formations aux enjeux du développement durable, le taux est nettement plus faible : 5% seulement des agents s'y sont formés au cours des 3 années de mise en œuvre de l'Agenda21.

Pour y remédier, le plan de formation 2012/2015, piloté par la DRH, donne une large place au développement durable, et rend obligatoire les sessions de sensibilisations/formations au développement durable pour tous les agents. La Mission Agenda 21, riche de l'enquête menée auprès des agents et du recensement des besoins a proposé 5 modules Développement durable adaptés au contexte pessacais : 1 module généraliste, avec les ateliers d'éveil éco-citoyen, des modules thématiques et par métiers (éco-conduite, achats durables, éco-construction, démarche Ecophyto pour les jardiniers, nettoyage sain et écologique...), des modules immédiatement opérationnels : formations éco-gestes (déchets, eau, énergie...) mais aussi une session spéciale animée par la Mission Agenda 21 dès 2013 : « Kit de survie du porteur de projet Agenda 21 ».



Retours sur le 1er atelier d'éveil éco-citoyen : « Le changement climatique expliqué aux agents... »
Le 1er atelier, programmé durant la semaine du DD 2012 le jeudi 5 avril, a été consacrée aux enjeux du changement climatique. Qu'est-ce que le changement climatique ? Quels en sont les impacts en France et sur l'agglomération ? Comment je peux agir à mon niveau ?... Ont été également présentés par l'Agence Locale de l'Energie et le conseiller Cit'ergie de Pessac, en avant-première, le bilan énergétique et le bilan carbone de Pessac.

Photo : Forum d'éveil éco-citoyen du 4 avril pour les agents

1er bilan : satisfaction des agents
L'enquête menée auprès des participants dresse un bilan positif : 73 agents présents d'horizons divers (services, sites municipaux, catégories). 90% d'entre eux sont satisfaits, soulignant l'intérêt de la thématique, la convivialité de l'accueil et la variété des intervenants.

Des agents acteurs
Ces formations sont destinées à faciliter la compréhension des enjeux globaux et locaux du développement durable. L'opération sera donc renouvelée, avec le souhait d'accentuer sur le statut d'agent acteur par le biais d'éco-gestes et d'astuces DD.

POUR CONCLURE...

Le 2ème Plan d'actions 2012-2015 : un Agenda 21 citoyen, solidaire et responsable face au changement climatique

Après l'actualisation du diagnostic et des enjeux pessacais de développement durable en concertation avec les acteurs du territoire en décembre 2011, la Ville a arrêté sa nouvelle stratégie locale de développement durable à moyen/long terme, résumée dans le contrat d'objectifs partenarial « Pessac, territoire durable- Horizon 2020 » présenté en Comité de pilotage partenarial en mars 2012. Ce contrat d'objectifs a pour objectif d'améliorer la gouvernance partenariale de l'Agenda 21 en proposant une feuille de route collective synthétisant toutes les pistes de progrès et l'ampleur des défis à traiter d'ici 2020. En écho aux réflexions prospectives nationales et internationales sur les Agendas 21 de demain, il s'inscrit dans une démarche innovante d'expérimentation de l'ancrage territorial de la Responsabilité sociétale des organisations et de « Pactes territoriaux pour le DD » visant à :

- améliorer le repérage et la mise en synergie des initiatives de DD engagées par chaque acteur et institution pour un meilleur impact global sur le territoire pessacais
- renforcer la mutualisation des moyens et la mise en cohérence des démarches de DD au service des citoyens et du territoire.



Présenté à tous les partenaires et acteurs engagés, il a servi de base aux concertations menées lors de **l'Agora des projets durables qui s'est déroulée de mars à août 2012** pour co-produire le Plan d'actions. Près de 250 acteurs ont participé à cette Agora et plus de 350 idées d'actions y ont été récoltées.

En juin 2012, le Comité de pilotage interne a donné **une priorité à l'innovation sociale et citoyenne et à une « haute valeur ajoutée DD » du 2ème Plan d'actions** en validant les critères de tri et sélection des actions suivants :

- **Actions répondant aux enjeux, orientations et objectifs DD** traduits dans le Contrats d'objectifs et conformes aux 3 principes méthodologiques de l'acte 2 : Pessac persévère, innove et fédère
- **Actions à Haute qualité DD : Actions contribuant de façon concomitante et cohérente à au moins 3 des 5 finalités** du cadre de référence des Agendas 21 **et respectant absolument les 5 principes** méthodologiques (participation, évaluation, transversalité, pilotage, amélioration continue)
- **Actions intégrant obligatoirement une dimension solidarité entre territoires et entre générations renforcée** (priorité à la satisfaction des besoins des plus démunis et à la mixité sociale) et **actions concourant positivement à la lutte contre le changement climatique**.

A partir des 350 idées d'actions proposées par la concertation, la Ville a élaboré son projet de 2ème Plan d'actions 2012/2015. **Composé de 21 défis, déclinés en plus de 80 projets d'actions concrètes**, **il sera soumis à délibération du Conseil Municipal du 15 novembre 2012**.

Fidèle à sa tradition de participation et de partenariats, la Ville a présenté ce projet au Comité de pilotage partenarial du 21 septembre 2012 puis l'a transmis pour avis avec saisine officielle aux partenaires suivants, pour avis et enrichissement avant mi novembre 2012 : État (Préfecture, DREAL, DDTM), Région, Département, CUB, Bailleurs sociaux, CHU, Campus, ADEME, Fédération des Syndicats et Comité de quartier de Pessac, C2D, Agence Locale de l'Energie, SMEGREG...
Ainsi, durant 2 mois, chaque partenaire est appelé à modifier, enrichir, compléter ce projet en communiquant à la Ville :

- les priorités et défis communs ; les actions en cours ou en projet impulsées par les institutions supra (CUB, CG, CR, ADEME, État...) ou infras (CHU, campus, Bailleurs sociaux, entreprises, associations, C2D, Syndicats de quartier...) concourant aux objectifs de DD de Pessac
- les propositions de partenariat, soutien technique ou financier sur les actions proposées.

Le Plan d'actions définitif, amendé des avis et contributions des partenaires, sera publié et diffusé à tous les habitants début 2013, après son adoption en Conseil Municipal.
Chaque année, dans le cadre de l'Observatoire partenarial des engagements durables inscrit dans ce projet de Plan d'actions Agenda 21, la Ville et ses partenaires rendront compte, via le Rapport Développement Durable des avancées de la mise en oeuvre opérationnelle du 2ème Plan d'actions Agenda 21 et des contributions de chacun au développement durable du territoire pessacais.

MERCI A....

Tous les agents (+ 30 agents issus de 15 services différents), élus et partenaires qui ont contribué à l'élaboration de ce Rapport Développement Durable et qui agissent au quotidien pour faire de Pessac une Ville Durable.

Une mention spéciale de remerciements pour tous les co-rédacteurs actifs de ce Rapport, qui ont co-écrit et fortement contribué à sa finalisation, notamment :

- parmi les partenaires ayant apporté leurs précieux témoignages et leurs contributions :
 - Mme Valentin, secrétaire générale et ses collègues de la Direction développement durable du CHU de Bordeaux
 - L'équipe du Centre social d'Arago
 - Le Collectif Ssi Pessac
 - Josyane Perez et Jacques Da Rold du C2D de Pessac
 - Les parents d'élèves de l'école A Briand impliqués dans le carapatte
 - l'Atelier de mécanique Générale Contemporaine
 - l'Association Terre d'ADELES
 - L'association ATIS
 - la Mission Prévention déchets de la CUB
 - la Mission Agenda 21 du Département de la Gironde.
- parmi les services : la Mission Performance publique, pour sa relecture attentive et son appui dans la collecte des indicateurs ; la Mission Développement économique, le CCAS, la Direction de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion, la Direction du Bâtiment, le service Achats, le Service Espaces verts, la Direction du Développement social et urbain, pour leurs talents rédactionnels ; la DRH, les directions Jeunesse, Education et Vie associative pour leurs contributions.

ANNEXES /
Tableaux récapitulatifs de nos indicateurs Performance Publique durable

Légende :
Ø : Indicateur non calculable ou non pertinent (action non démarrée)
ND : Indicateur non disponible / non communiqué

INDICATEURS D'EXEMPLARITE MUNICIPALE

Synthèse des Indicateurs d'exemplarité municipale de référence, conformes au référentiel national d'évaluation des projets territoriaux de DD, pour dresser le bilan du fonctionnement et des pratiques internes de la Ville de Pessac en matière de développement durable :

FINALITE SOLIDARITE						
Indicateurs de référence	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**Source**
Nombre d'heures d'insertion réalisées via la clause sociale dans les marchés publics municipaux /an	244	9623	14638	18716	27493	Ville / Dir. Emploi
Nombre de chantiers éducatifs proposés aux jeunes par la Ville et ses partenaires dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	8	14	22	25	26	Ville/ DDSU
Taux d'emploi des personnes handicapées dans la collectivité	5,20%	5,48%	6,31%	6,93%	8,01%	Ville / DRH Bilan social
Écart de la part des personnes handicapées dans l'effectif de la collectivité par rapport à la réglementation nationale dont la norme est de 6%	-0,8	-0,52	+0,31	+0,93	+2,01	Ville / DRH Bilan social
Avancement de la réalisation des prescriptions d'accessibilité des équipements municipaux aux personnes souffrant de handicaps par rapport à l'audit mené en 2010 (conformément aux préconisations de la loi handicap de 2005)	Ø	Ø	Ø	Ø	2,75%	Ville / Dir. Bâtiments
Part des employés de plus de 55 ans dans la collectivité	12,60%	13,10%	16,70%	17,40%	15 ,89%	Ville / DRH Bilan social
Pourcentage d'apprentis, de contrats aidés et de stagiaires dans les services de la collectivité (% de l'effectif permanent)	27,28%	27,77%	24,82%	20,70%	20,06%	Ville / DRH Bilan social

FINALITE CLIMAT [1]						
Indicateurs de référence	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**Source**
Émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et des activités municipales : Bilan carbone® patrimoine et Compétences de la Municipalité (conforme au cadre réglementaire et à actualiser tous les 3 ans) en Tonnes équivalent CO2	Ø	Ø	Ø	Ø	9046 teqCO2	Ville / MA21
Indice de consommation énergétique des bâtiments municipaux (en KwH Energie primaire/m²) (surface utile)	217	213	214	227	187	Ville / DGACV
Part des bâtiments (en %) ayant une étiquette énergie de classe A (inférieur ou égal à à 50 kwhep/m²/an) ou B (de 51 à 90 kwhep/m²/an)	4,3	5,4	5,5	3,3* * hiver froid	12,9* * hiver doux	Ville / DGACV
Part des bâtiments de classe F (de 331 à 450 kwhep/m²/an) ou G (>450 kwhep/m²/an) (en %)	6,5	5,4	8,8	4,3	4,3	Ville / DGACV
Indice de consommation de l'éclairage public (KwH/hab)	93	91	92	82	86	Ville / DGACV
Puissance moyenne des lampes d'éclairage public en Watts	136	130	128	127	125	Ville / DGACV
Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique du patrimoine bâti municipal (en %)	Ø	Ø	Ø	0,002	3	Ville / DGACV
Taux de véhicules à énergie alternative (électrique et GPL) dans la flotte municipale (en %)	31,4	39,69	36,69	33,1	32,21	Ville / DGACV
Consommation moyenne de carburants par agent (en L/an/agent) (calculé sur l'effectif permanent)	223,7	217,1	167,7	155,59	157,2	Ville / DGACV
Nombre et pourcentage d'agents disposant d'un abonnement annuel aux transports en commun indemnisé par la Ville (calculé sur l'effectif permanent)	43 agents soit 5,5%	53 agents soit 6,6%	131 agents soit 13,4%	149 agents soit 15%	178 agents soit 17,7%	Ville / DRH

1 Nos calculs sont non corrigés des variations climatiques. Certaines différences s'expliquent par des périodes de grand froid ou par des années aux températures douces. Pour rappel, l'année 2010 a été marquée par un hiver rude et l'année 2011 par des températures hivernales douces.
Sur l'ensemble des factures de fluides (électricité, gaz, eau), un décalage de relevés et de facturation des fournisseurs peut engendrer des fluctuations des consommations.

FINALITE BIODIVERSITE						
Indicateurs de référence	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**Source**
- **Consommation en eau** des bâtiments (m^3) - **Indice de consommation en eau** des bâtiments (m^3/m^2) - **Facture en eau** des bâtiments (€/an.hab)	64215 m^3 0,64 m^3/m^2 2,64	50272 m^3 0,50 m^3/m^2 2,41	51740 m^3 0,51 m^3/m^2 2,49	48982 m^3 0,48 m^3/m^2 2,43	45885 m^3 0,45 m^3/m^2 2,35	Ville / Dir. Bâtiments
- **Consommation en eau** pour l'arrosage (m^3) - **Facture en eau** pour l'arrosage (€/an.hab)	34 072 m^3 0,78 €/an/hab	16 885 m^3 0,47 €/an/hab	23 014 m^3 0,61 €/an/hab	29 113 m^3 0,75 €/an/hab	30 011 m^3 0,78 €/an/hab	Ville / Dir. Bâtiments
Surface des espaces verts et espaces publics **bénéficiant d'inventaires biodiversité**	0 ha	109 ha soit 2,81% de la surface totale	110 ha soit 2,83% de la surface totale	110 ha soit 2,83% de la surface totale	917ha soit 23,6% du territoire	Ville / Dir. Aménagement urbain
Déchets verts municipaux compostés (en m3) * Diminution due au broyage sur place pour maintien de la matière organique en foret en particulier	2200	2100	1883	1482*	ND	Ville / Dir. Environnement

FINALITE EPANOUISSEMENT						
* A compter de 2009, l'ensemble des indicateurs intègre les données du CCAS suite à la mutualisation de la gestion des Ressources Humaines de la Ville et du CCAS.						
Indicateurs de référence	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**Source**
Effectif permanent des agents municipaux * effectif ville + CCAS	788	803	975 *	987 *	1007 *	Ville / DRH Bilan social
Part des femmes et niveau de responsabilité dans l'administration Par Cadre d'emplois : A/B/C	A 49% B 65% C 67 %	A 48% B 64% C 68%	A 53%* B 67%* C 72%*	A 55% * B 67%* C 72%*	A 57% * B 66%* C 71%*	Ville / DRH Bilan social
Indicateur de mobilité interne	1,80%	1,10%	1,70%*	1,90%*	1,30%*	Ville / DRH Bilan social
Nombre de journées de formation continue	4083	4100	4254*	4445*	ND*	Ville / DRH
Part des agents et des élus ayant bénéficié de journées de formation continue	75%	88%	80%*	79%*	ND*	Ville / DRH
Budget alloué à la formation des agents • budget formation ville + CCAS	293 859 €	330 642 €	424 934€ •	401 872 €•	405 045 €•	Ville / DRH

FINALITE CONSOMMATION						
Indicateurs de référence	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**Source**
Part des denrées de la restauration collective issues de l'agriculture biologique, du commerce équitable ou à haute valeur environnementale (produits locaux, de saison, sans OGM..)	ND	ND	7% des repas avec au moins un produit de ces catégories	12%	15%	Ville / Dir. Education
Papier : Nombre moyen de ramettes acheté/an pour les services municipaux *	6800	4800*	4000*	7557	8667	Ville / Service Imprimerie
Capacité de désendettement – en années (nombre d'années nécessaires à la commune pour rembourser son encours de dette)	0	0	0,2	0,2	0,6	Ville / Dir. Finances

* En 2008 et 2009, le service Imprimerie a épuisé ses stocks et ainsi moins commandé.

INDICATEURS « TERRITOIRE, VILLE DURABLE »

Synthèse des Indicateurs territoriaux de développement durable de Pessac, conformes au référentiel national d'évaluation des projets territoriaux de DD, pour dresser le bilan des politiques et actions menées par la Ville et ses partenaires en matière de développement durable

INDICATEURS GENERAUX DE CONTEXTE

Source : INSEE – RGP (Recensement Général de la Population)

Données générales – Comparatif 1999 → 2009 :

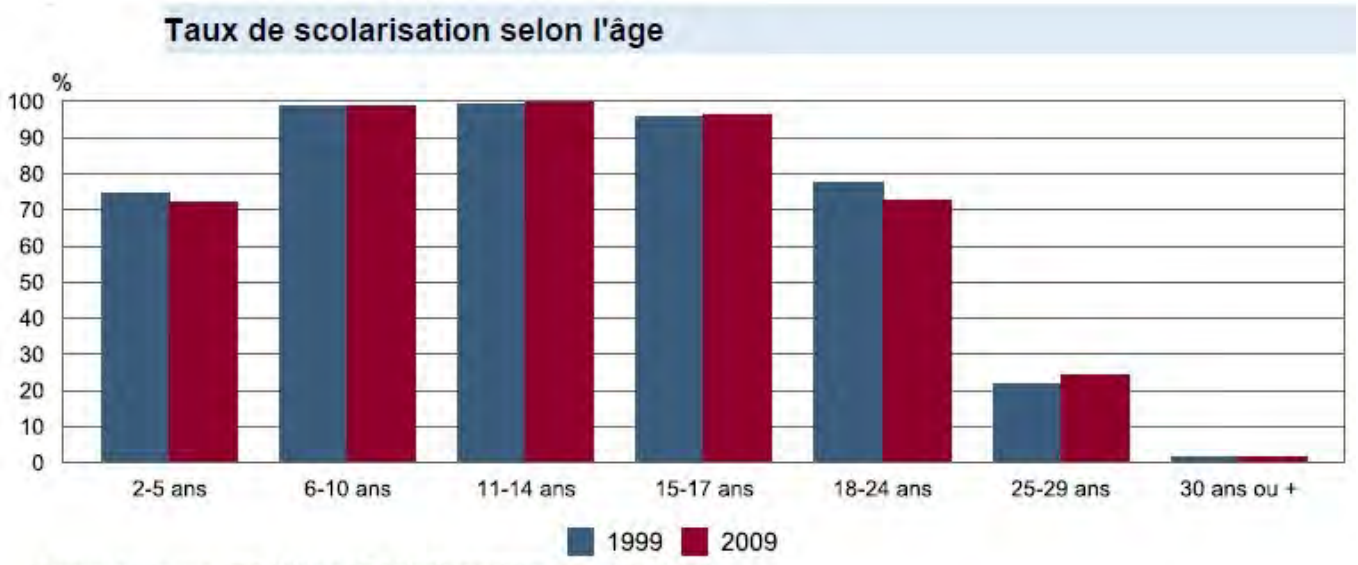
		1999	2009
Population générale (population municipale – hors doubles comptes)		56 151 habitants	57 593 habitants
Part des jeunes de 15 /24 ans parmi la population en %		18,7 %	17,4 % (chiffre 2008)
Part de personnes âgées de + de 60 ans / population en %		17,80%	19,9%
Composition des familles : l'ensemble		14953	15292
	Couples avec enfant(s)	7254 (48,5%)	6475 (42,3%)
	Familles monoparentales : hommes seuls avec enfant(s) femmes seules avec enfant(s)	2124 (14,2%) 287 (1,9%) 1 837 (12,3%)	2 380 15,6% 381 (2,5%) 1 999 (13,1%)
	Couples sans enfant	5575 (37,3 %)	6437 (42,1%)
Nombre de logements		23 344	25 737
Nombre d'emplois		21492	29979

Emplois selon le secteur d'activité :

	1999	%	2009	%
Ensemble	**21548**		**29983**	
Agriculture	168	0,8	269	0,9
Industrie	2848	13,2	3311	11
Construction	1309	6,1	2039	6,8
Commerce, transports, services divers	8451	39,2	12853	42,9
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	8772	40,7	11511	38,4

Chômage des actifs :

	1999	2009
Nombre de chômeurs	**3140**	**2863**
Taux de chômage en %	12,8	10,8
Taux de chômage des hommes en %	11,2	11,1
Taux de chômage des femmes en %	14,4	10,5
Part des femmes parmi les chômeurs en %	55	48,7



Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

INDICATEURS TERRITORIAUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE PAR FINALITE

FINALITE SOLIDARITE						
	2007	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**Source**
Nombre d'heures d'insertion réalisées via la clause sociale sur les Marchés publics mutualisés / sur le territoire du PLIE	Ø	12748	20979	25822	43745	Ville / Dir. Emploi
Nombre d'ETP d'insertion généré par les marchés publics sur le territoire (emploi, formation, insertion professionnelle...)	Ø	7	11,5	14	29	Ville / Dir. Emploi
Nombre de pessacais bénéficiant d'un accompagnement individuel vers l'emploi par le Plie	329	406	322	389	412	Ville / Dir. Emploi
Nombre de pessacais accompagnés vers l'emploi par la Mission Locale	786	816	919	930	997	Ville / Dir. Emploi
Nombre total de personnes reçues à la Plateforme des Services aux Publics – Maison du droit de Pessac /an	4905	5742	7494	7307	7257	Ville/DDSU
Nombre total de personnes reçues en permanences et bénéficiant d'un accompagnement personnalisé par les partenaires à la Plateforme des Services aux Publics – Maison du droit de Pessac /an	1497	1893	2038	2363	2042	Ville/DDSU
FINALITE CLIMAT						
	2007	2008	2009	2010	2011	**Source**
Longueur cumulée des voies douces* * Mode de circulation sécurisé et accessible, ouvert à tous les moyens de déplacements non motorisés	55 km	64 km	66 km	81 km	84.35 km	Ville / Dir. Domaine Public
Nombre de pessacais ayant bénéficié de conseils en matière d'économies d'énergie lors des permanences individuelles réalisées par les conseillers de la MPS d'Artigues (hors événementiels)	Ø	Ø	Ø	20	25	Ville / Mission Agenda 21
Gaz à Effet de Serre directs du territoire (ktonnesCO2) calculés tous les 3 ans par l'Agence Locale de l'énergie	271	Ø	Ø	en cours de calcul par l'ALEC	Ø	Ville / MA21-ALEC
Densité moyenne (hab/km²) (calculée en fonction des recensements INSEE)	1468	1484	1483,6	ND	ND	Ville / Dir. Aménagement Urbain

FINALITE BIODIVERSITE						
	2007	2008	2009	2010	2011	**Source**
Surface de jardins partagés (m²)	3930m²	27100m²	27150m²	28150m²	28350m²	Ville / Environnement
Superficie des espaces naturels communaux gérés selon des **procédés écologiques et/ou certifiés**	Ø	2,3ha	88,3ha	100,9ha	100,9ha	Ville / Environnement
FINALITE CONSOMMATION RESPONSABLE						
	2007	2008	2009	2010	2011	**Source**
Nombre d'événements accompagnés dans une démarche de manifestations responsables par la Mission Agenda21	Ø	3	4	5	7	Ville / Mission Agenda 21
Nombre de pessacais ayant bénéficié des formations « guides-composteurs »	Ø	9	14	5	13	Ville / Mission Agenda 21
FINALITE EPANOUISSEMENT						
	2007	2008	2009	2010	2011	**Source**
Effectifs scolaires	4 869	4 759	4 763	4 688	4 603	Ville / Dir. Education
Taux d'évolution des effectifs scolaires	ND	- 2,26 %	+0,08 %	- 1,60 %	- 1,81 %	Ville / Dir. Education
Nombre moyen d'enfants fréquentant la restauration scolaire / jour	3 034	2 971	3 179	3 239	3 261	Ville / Dir. Education
Nombre moyen d'enfants fréquentant les accueils périscolaires / jour	1 121	1 057	1 180	1 223	1 289	Ville / Dir. Education
Nombre de licenciés sportifs habitant Pessac	ND	9 303	9 466	9 612	9 615	Ville / Dir. Sport
Nombre d'associations sur Pessac	ND	ND	ND	630	676	Ville / Dir. Vie Associative
Nombre de structures éducatives ayant bénéficié d'un accompagnement dans le cadre du dispositif « les Juniors du développement durable »	5	3	4	7	7	Ville / Mission Agenda 21
Évolution des entrées à la Médiathèque	96 023	97 692	100 858	109 537	ND	Ville / Dir. Culture
Nombre d'emprunteurs actifs dans les bibliothèques	7536	7541	7791	9 217	9 974	Ville / Dir. Culture
Fréquentation annuelle de la Maison municipale Frugès	3090	3291	3605	3 773	ND	Ville / Dir. Culture

Vous avez des commentaires, suggestions, compléments à apporter à ce 2ème Rapport développement durable ? Contactez la Mission Agenda 21 de Pessac qui est à votre disposition pour enrichir en continu ce document avec vous : agenda21@mairie-pessac.fr



RAPPORT
DEVELOPPEMENT DURABLE
2011/2012

Présenté au Conseil Municipal du 14 novembre 2012

Mission Agenda 21 - Place de la Ve République - 33600 Pessac
Tél : 05 57 93 63 40 - Fax : 05 57 93 63 35
agenda21@mairie-pessac.fr – www.agenda21.mairie-pessac.fr

Réalisation : Ville de Pessac / Mission Agenda 21
Impression : Imprimerie municipale - Papier issu de forêts gérées durablement.
Crédit photo : ©MartinDuplantier/Debarre Duplantiers Architectes - © Leibar et Seigneurin © S. Ferry - © E. Thiallier ©C.Darrieusset -©AlbanGilbert - ©Fotolia - ©NikolasErnult